

Zone métho :

extrait

Chapitre 4 : Rédaction des références en méthode auteur-titre



TABLE DES MATIÈRES

Si vous préférez chercher une information à partir de l'index alphabétique, [cliquez ici](#).

Pour accéder à l'une ou l'autre des sections du document, cliquez sur le titre.

<i>4. Outil de rédaction des références : pour les citations et pour la bibliographie (ou la médiagraphie).....</i>	<i>4</i>
4.1. Comment utiliser l'outil de rédaction des références ?.....	5
4.2. Définition de « méthode auteur-titre ».....	6
4.3. Remarque sur les références rédigées à la main	7
4.4. Comment rédiger les références en fonction des types de documents	8
4.4.1. Si vous ne connaissez pas le type de document.....	9
4.4.2. Actes ou compte-rendu (de colloque, de congrès, de séminaire)	16
4.4.3. Article de périodique (journal ou revue)	23
4.4.4. Carte géographique (ou document cartographique)	28
4.4.5. Contenu personnel (courriel, conversation, notes personnelles).....	36
4.4.6. Document sonore.....	41
4.4.7. Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de référence ou de consultation) ...	47
4.4.8. Film, vidéo ou émission (DVD, VHS, télévision, WEB)	52
4.4.9. Illustration (carte historique, schéma, graphique ou tableau)	62
4.4.10. Livre / monographie.....	68
4.4.11. Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation	80
4.4.12. Reproduction d'œuvre d'art.....	85
4.4.13. Textes religieux (Bible et Coran).....	90
4.4.14. Thèse ou mémoire	95
4.4.15. WEB (page ou site).....	98

4.5. Des difficultés avec...	101
4.5.1. Des difficultés avec l’auteur	102
4.5.2. Des difficultés avec le titre	115
4.5.3. Des difficultés avec le numéro d’édition	119
4.5.4. Des difficultés avec les volumes (ou tomes).....	121
4.5.5. Des difficultés avec la collection	1266
4.5.6. Des difficultés avec le lieu et la maison d’édition (ou de production)	128
4.5.7. Des difficultés avec la date de publication	134
4.5.8. Des difficultés avec les pages	140

À NOTER :

N'importe où dans l'*Outil de rédaction des références*, cliquez sur l’icône pour accéder directement à la section *Des difficultés avec...*

<i>INDEX ALPHABÉTIQUE</i>	<i>143</i>
---------------------------------	------------

<i>CRÉDITS ET LICENCE</i>	<i>147</i>
---------------------------------	------------

*4. Outil de rédaction
des références : pour
les citations et pour
la bibliographie (ou
la médiagraphie)*

4.1. Comment utiliser l’outil de rédaction des références ?


Cette section vise à vous accompagner, étape par étape, dans la rédaction des références (pour vos citations et pour votre bibliographie / médiagraphie).

Il vous faut suivre ces trois étapes :

- 1** → **Déterminez le type de document** dont vous souhaitez rédiger la référence. Les types de documents sont classés en ordre alphabétique :
- [Actes ou compte-rendu](#) (de colloque, de congrès, de séminaire) : p. 16
 - [Article de périodique](#) (journal ou revue) : p. 23
 - [Carte géographique](#) (ou document cartographique) : p. 28
 - [Contenu personnel](#) (courriel, conversation, notes personnelles) : p. 36
 - [Document sonore](#) : p. 41
 - [Encyclopédie ou dictionnaire](#) (ouvrage de consultation) : p. 47
 - [Film, vidéo ou émission](#) (DVD, VHS, WEB) : p. 52
 - [Illustration](#) (carte historique, schéma, graphique ou tableau) : p. 62
 - [Livre / monographie](#) : p. 68
 - [Publication officielle](#) (d’un gouvernement ou d’une organisation) : p. 80
 - [Reproduction d’œuvre d’art](#) : p. 85
 - [Textes religieux](#) (Bible et Coran) : p. 90
 - [Thèse ou mémoire](#) : p. 95
 - [WEB](#) (site ou page) : p. 98

Si vous ne connaissez pas le type de document que vous avez consulté ou si vous voulez des définitions des types de documents, allez à la section [Si vous ne connaissez pas le type de documents](#) (p. 9).

- 2** → **Sélectionnez le format** dans lequel vous avez eu accès au document dont vous voulez rédiger la référence (en version imprimée? sur un site internet? dans une banque de données? etc.).

À NOTER : N’importe où dans l’outil de rédaction des références, cliquez sur l’icône  pour accéder directement à la section *Des difficultés avec...* (p. 101).

4.2. Définition de « méthode auteur-titre »

Méthode
auteur-
titre



- La méthode auteur-titre est aussi appelée « méthode traditionnelle ».
- Dans la méthode auteur-titre :
 - le **nom de l'auteur est immédiatement suivi du titre du document** (que ce soit dans les références de citations ou dans les références bibliographiques);
 - les références des citations (textuelles ou d'idée) se font par des **notes en bas de page**, avec une référence complète.

CE SONT VOS PROFESSEURS QUI DÉCIDENT DE LA MÉTHODE À APPLIQUER DANS LEUR COURS. IL EST DONC IMPORTANT DE DEMANDER À CHACUN DE VOS PROFESSEURS S'IL PRIVILÉGIE LA MÉTHODE AUTEUR-TITRE.

Par ailleurs, il vous faudra **utiliser la méthode de façon constante** dans l'ensemble de votre travail pour :

- le mode de présentation des références de citations dans votre texte;
- le mode de présentation des références dans la bibliographie/médiagraphie;
- le classement des références dans la bibliographie/médiagraphie.

4.3. Remarque sur les références rédigées à la main

Pour les références rédigées manuellement (que ce soit les références de citation ou les références bibliographiques):

Méthode

- elles doivent avoir **la même apparence** et respecter **la même ponctuation** que celles qui sont utilisées pour les références rédigées à l'ordinateur;
- comme il est impossible de reproduire manuellement l'italique, **le souligné est utilisé pour les titres**.

Exemples

Dans le texte:

Selon Édith Hamilton, dans son livre La mythologie, les divinités grecques...

Dans une référence en note en bas de page ou en fin de document:

¹ Édith Hamilton, La mythologie : Ses dieux, ses héros, ses légendes, collection *Histoire* (Verwiers : Marabout, 1978), 17.

Dans la bibliographie (méthode auteur-titre):

*Hamilton, Édith. La mythologie : Ses dieux, ses héros, ses légendes.
Collection *Histoire*. Verwiers : Marabout, 1978.*

4.4. Comment rédiger les références en fonction des types de documents

4.4.1. Si vous ne connaissez pas le type de document...

Utilisez le tableau qui suit si vous éprouvez des difficultés à :

- déterminer le type de document dont vous voulez faire la référence;
- définir ce que sont les divers types de documents.

Les types de documents sont présentés en ordre alphabétique et on y indique :

- la définition / description de chaque type de document, avec (au besoin) des exemples;
- quelle section de l'outil de rédaction des références vous devez consulter pour pouvoir rédiger la référence de ce document.

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document ?
Actes	Recueil des communications, conférences ou ateliers données lors d'une réunion d'experts (colloque, congrès ou séminaire). Pour les reconnaître, lisez la couverture arrière ou le sous-titre: on y indique souvent « Actes du colloque de ... » ou « Communications présentées dans le cadre de... ». Aussi appelés « compte-rendu ».	- voir Actes ou compte-rendu (de colloque, de congrès, de séminaire) , p. 16
Annuaire	Recueil publié annuellement qui contient des articles présentant des données (statistiques, biographiques, géopolitiques, etc.) sur l'année qui vient de se terminer.	- voir Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de référence ou de consultation) , p. 47
Anthologie	Recueil d'extraits d'œuvres, regroupés selon des caractéristiques communes (genre, thème, courant littéraire, aire géographique, style, etc.).	- voir Livre / monographie , p. 68
Atlas	Recueil de cartes : <ul style="list-style-type: none"> • « atlas géographique » : cartes représentant un espace géographique • « atlas historique » : cartes présentant des événements historiques ou la cartographie d'une région dans une période antérieure. 	- pour un atlas complet : voir Livre / monographie , p. 68 - pour une carte tirée d'un atlas géographique : voir Carte géographique , p. 28 - pour une carte d'un atlas historique : voir Illustration , p. 62

(Suite à la page suivante.)

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document?
Autobiographie (ou mémoires)	Récit qu'une personnalité fait de sa propre vie.	- voir Livre / monographie , p. 68
Base de données	Base informatique contenant un grand nombre d'informations et/ou de documents classés et organisés, pour en faciliter la recherche.	- la référence se fait selon le type de document trouvé sur la base de données (en incluant l'adresse URL)
Bible	Textes religieux des religions juive et chrétienne.	- voir Textes religieux , p. 90
Biographie	Récit de la vie d'une personnalité (historique ou actuelle). Voir aussi autobiographie.	- voir Livre / monographie , p. 68
Carte géographique (ou document cartographique)	Document représentant un espace géographique (monde, pays, région, etc.). Il en existe plusieurs types : - carte monographique : sur support papier (en un seul document ou en une série de cartes) - carte numérique statique : trouvée sur le WEB, ne pouvant être altérée - carte numérique interactive : carte générée à partir d'un site WEB ou d'une base de données.	- voir Carte géographique (ou document cartographique) , p. 28
Carte historique	Document présentant des événements historiques ou la cartographie d'une région donnée à une période antérieure.	- voir Illustration , p. 62
Compte-rendu	Recueil des communications, conférences ou ateliers faits dans le cadre d'une réunion de spécialistes. Aussi appelé « actes ».	- voir Actes ou compte-rendu (de colloque, de congrès, de séminaire) , p. 16
Contenu personnel	Informations qui ne peuvent être retracées, relues ou réécoutes par le lecteur de votre travail.	- voir Contenu personnel (courriel, conversation, notes personnelles) , p. 36
Coran	Texte religieux de la religion musulmane.	- voir Textes religieux , p. 90
Courriel	Message expédié ou reçu par courriel ou messagerie électronique.	- voir Contenu personnel , p. 36
Dictionnaire général	Ouvrage fournissant la définition de termes de tous les domaines de connaissances. Ex. : Larousse, Petit Robert, Hachette, etc.	- voir Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de référence ou de consultation) , p. 47

(Suite à la page suivante.)

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document?
Dictionnaire spécialisé	Ouvrage fournissant la définition de termes d'un domaine spécifique de connaissances. Ex. : dictionnaire d'histoire, de films, d'auteurs, de philosophes, d'œuvres, lexique spécialisé, etc.	- voir Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de référence ou de consultation) , p. 47
Document cartographique	Voir carte géographique.	- voir Carte géographique , p. 28
Document numérique	Document publié et diffusé sur un support électronique. Comprend des livres, des revues, des magazines, des journaux, etc. On parle aussi de « publication électronique ».	- la référence est faite en fonction du type de document numérique qui a été consulté (la référence devra alors inclure l'adresse URL du document)
Document officiel	Écrit rédigé par un gouvernement national, provincial ou municipal (un ministère, un comité ministériel, une commission d'enquête, un service municipal, etc.). Aussi appelé « publication officielle ».	- voir Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation , p. 80
Document sonore	Document qui n'existe que sous format audio (sans image). Il peut s'agir de pièces musicales, de discours ou d'entrevues, enregistrés (sur disque, sur CD, sur le WEB) ou diffusés à la radio.	- voir Document sonore , p. 41
Documentaire	Film ayant pour but de présenter des faits réels (pays, peuples, recherches scientifiques, événements historiques, manifestations culturelles, etc.)	- voir Film, vidéo ou émission , p. 52
Encyclopédie	Ouvrage visant à proposer une synthèse de toutes les connaissances, présentées sous forme d'articles.	- voir Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de référence ou de consultation) , p. 47
Entrevue	Entretien entre deux ou plusieurs personnes, lors d'une rencontre formelle (prévue et enregistrée) ou informelle. L'entrevue peut se tenir en personne, par téléphone ou par conférence électronique.	- entrevue informelle : voir Contenu personnel , p. 36 - entrevue télévisée ou sur le WEB : voir Film, vidéo ou émission , p. 52 - entrevue à la radio : voir Document sonore , p. 41

(Suite à la page suivante.)

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document?
Essai	Livre regroupant les réflexions d'un auteur sur divers sujets.	- voir Livre / monographie , p. 68
Figure	Synonyme d'illustration : désigne toute représentation visuelle insérée dans un document.	- voir Illustration , p. 62
Graphique	Représentation de données par des moyens visuels (ex. : histogrammes, diagrammes, courbes, etc.)	- voir Illustration , p. 62
Illustration	Toute représentation visuelle qui accompagne un texte, comme : cartes, reproductions d'œuvre d'art, graphiques, tableaux, photos, etc.	- voir Illustration , p. 62
Journal	Périodique qui est publié à tous les jours (aussi appelé « quotidien »). Attention : en anglais, « a journal » est une revue, et non un quotidien.	- voir Article de périodique (journal ou revue) , p. 23
Lexique	Dictionnaire contenant le vocabulaire spécialisé d'une discipline.	- voir Encyclopédie ou dictionnaire , p. 47
Livre	Document écrit portant sur un sujet particulier, imprimé ou en format numérique. Aussi appelé monographie.	- voir Livre / monographie , p. 68
Manuel	Ouvrage scolaire présentant les notions de base d'un domaine donné.	- voir Livre / monographie , p. 68
Mélanges	Ouvrage collectif regroupant des articles spécialisés, offert à un savant réputé dans sa discipline. En général, ils sont offerts dans le cadre d'une réunion de savants de la discipline; ils ressemblent donc à des actes.	- voir Actes ou compte-rendu (de colloque, de congrès, de séminaire) , p. 87
Mémoire	- Exposé rédigé sur une question en vue de l'obtention d'un diplôme de maîtrise (2 ^e cycle universitaire). - Document déposé par un organisme devant une commission pour faire valoir son point de vue. - À distinguer <u>des</u> mémoires (voir ci-après).	- voir Thèse ou mémoire , p. 95 - pour un mémoire d'un organisme, voir Publication d'une organisation , p. 80
Mémoires	Récit qu'une personnalité fait de sa vie (aussi appelé « autobiographie ») ou de certains événements importants auxquels elle a participé.	- voir Livre / monographie , p. 68

(Suite à la page suivante.)

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document?
Monographie	Livre portant sur un sujet particulier, imprimé ou en format numérique.	- voir Livre / monographie , p. 68
Notes de cours d'un professeur	Notes de cours préparées par vos professeurs, imprimées et distribuées en classe, consultées en ligne ou achetées à la COOP (à distinguer d'un recueil de textes).	- voir Livre / monographie , p. 68
Notes personnelles de cours d'un étudiant	Notes personnelles d'un étudiant consignées pendant un cours (et qui ne sont pas publiées).	- pour les notes personnelles, voir Contenu personnel (courriel, conversation, notes personnelles) , p. 36
Notes personnelles de conférences	Notes personnelles consignées lors de l'écoute d'une conférence.	- voir Contenu personnel , p. 36
Ouvrage de référence ou de consultation	Ouvrages habituellement constitués de listes d'éléments, classés alphabétiquement ou thématiquement. Les ouvrages de référence ou de consultation les plus courants sont les dictionnaires (ou lexiques), les encyclopédies, les annuaires et les atlas.	- voir Encyclopédie ou dictionnaire , p. 47 - atlas complet : voir Livre / monographie , p. 68 - carte tirée d'un atlas géographique : voir Carte géographique , p. 28 - carte d'un atlas historique : voir Illustration , 62
Page WEB	Section d'un site WEB, constituée de diverses ressources (textes, images, vidéos, etc.).	- voir WEB (page ou site) , p. 98
PDF	« Portable Document Format ». Document informatique créé à l'aide du logiciel « Acrobat » de la compagnie Adobe Systems.	- voir WEB (page ou site) , p. 98
Périodique	Ouvrage qui paraît selon une période déterminée : - un quotidien (ou journal) : tous les jours - un hebdomadaire : un par semaine - un mensuel : une fois par mois - un trimestriel : à tous les 3 mois - un semestriel : à tous les 6 mois - un annuel : une fois l'an	- voir Article de périodique (journal ou revue) , p. 23
Pièce de théâtre	Texte écrit d'une œuvre destinée à être jouée lors d'une représentation.	- voir Livre / monographie , p. 68

(Suite à la page suivante.)

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document?
Précis	Ouvrage qui présente les connaissances essentielles d'une discipline donnée.	- voir Livre / monographie , p. 68
Publication électronique	Version électronique (disponible sur l'internet) d'un document. Comprend des livres, des revues, des magazines, des journaux, etc. On parle aussi de « document numérique ».	- la référence se fait selon le type de document trouvé sur l'internet (la référence devra alors inclure l'adresse URL)
Publication d'une organisation	Écrit rédigé par un organisme ou une organisation (sans autorité reconnue): <ul style="list-style-type: none"> • internationale (ex. : Organisation Mondiale de la Santé, Greenpeace, etc.) • nationale (ex. : Association dentaire canadienne, Fédération canadienne de la faune, etc.) • régionale (ex. : Barreau du Québec, Centraide Québec, etc.) 	- voir Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation , p. 80
Publication officielle	Écrit rédigé par une instance gouvernementale (nationale, provinciale ou municipale) comme : ministère, comité ministériel, commission d'enquête, service municipal, agence ou bureau gouvernemental, etc. Aussi appelée « document officiel ».	- voir Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation , p. 80
Recueil	Ouvrage regroupant des écrits d'un même type (recueil d'articles scientifiques sur un sujet, de poèmes, etc.)	- voir Livre / monographie , p. 68
Recueil de textes	Ensemble de textes, de provenances diverses, sélectionnés par un professeur dans le cadre d'un cours et qui sont regroupés en un seul document.	- utiliser la méthode de la Citation dans une citation , p. 53 (dans la version complète de la <i>Zone métho</i>)
Reprint	Nouvelle impression d'un livre épuisé, identique à l'édition originale.	- voir Livre / monographie , p. 68
Reproduction d'œuvre d'art	Copie d'une image représentant une œuvre d'art (peinture, sculpture, monument, etc.), par divers procédés (photographie, photocopie, numérisation).	- voir Reproduction d'œuvre d'art , p. 85

(Suite à la page suivante.)

Nom du document	Définition / description	Comment faire la référence de ce document?
Revue	Publication périodique qui traite de sujets spécialisés. On la reconnaît par le titre ou le sous-titre du document qui comporte l'un des mots suivants : revue, annales, cahier, bulletin, gazette, magazine ou digest. Attention : en anglais, une revue se dit « a journal ».	- voir Article de périodique (journal ou revue) , p. 16
Roman	Ouvrage de fiction, d'imagination, qui relate une histoire inventée.	- voir Livre / monographie , p. 68
Schéma	Dessin, figuration d'un objet, d'un phénomène, d'un processus, visant à en expliquer le fonctionnement. Ex. : schéma d'un moteur, de la structure administrative d'un cégep, de la photosynthèse d'une plante, etc.	- voir Illustration , p. 62
Site WEB	Ensemble de pages WEB (ressources et documents), reliées entre elles et accessibles par un même nom de domaine.	- voir WEB (page ou site) , p. 98
Tableau de données	Organisation graphique de données, en colonnes et en rangées.	- voir Illustration , p. 62
Thèse	Exposé rédigé sur une question en vue de l'obtention d'un diplôme de doctorat (3 ^e cycle universitaire).	- voir Thèse ou mémoire , p. 95

4.4.2. Actes ou compte-rendu (de colloque, de congrès, de séminaire)

Définition :

Des « actes » sont un recueil des conférences, des communications ou des ateliers présentés dans le cadre d'une réunion de spécialistes d'une discipline donnée (ce qu'on appelle un colloque, un congrès ou un séminaire). Les actes sont parfois aussi appelés « compte-rendu ». On y inclut aussi les « mélanges » qui sont un ouvrage collectif regroupant des articles spécialisés offerts à un savant qui s'est illustré dans sa discipline, dans le cadre d'une réunion de spécialistes de cette discipline.

Comment les reconnaître :

Observez le sous-titre du livre (sur la page couverture ou sur la page de titre à l'intérieur) : on y indiquera souvent « Actes du colloque de ... » ou « Communications présentées dans le cadre de... ». Allez aussi lire, s'il y a lieu, le résumé de l'ouvrage sur la couverture arrière : on y expliquera habituellement que ce livre contient les conférences de tel colloque ou congrès.

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	{	<ul style="list-style-type: none">• Actes imprimés, p. 17• Conférence ou communication tirée d'actes imprimés, p. 18• Actes trouvés sur le WEB ou dans une base de données, p. 20• Conférence ou communication tirée d'actes trouvés sur le WEB ou dans une base de données, p. 21
--	---	---

Méthode auteur-titre / Actes imprimés

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom du directeur, du présentateur ou de l'éditeur, *Titre du livre : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre], Lieu du colloque, dates du colloque, numéro d'édition* s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation.

Exemples



¹ Jacques Le Goff, prés., *Hérésies et sociétés dans l'Europe préindustrielle, 11^e-18^e siècles : Actes du colloque, Royaumont, 27-30 mai 1962*, collection Civilisations et sociétés (Paris : Mouton & Co, 1968), 141.

² Mircea Vultur et Daniel Mercure, dir., *Perspectives internationales sur le travail des jeunes : Actes du colloque Les jeunes et le travail : Perspectives internationales, Montréal, 8-9 octobre 2009*, collection Sociologie contemporaine (Québec : Presses de l'Université Laval, 2011), 78.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom du directeur, du présentateur ou de l'éditeur. *Titre du livre : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre], Lieu du colloque, dates du colloque.* Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection ---s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année.

Exemples



Latour, Bruno, éd. *Le Dialogue des cultures : Actes des rencontres inaugurales du Musée du Quai-Branly, Paris, 20-21 juin 2006*. Collection Babel. Paris : Actes Sud, 2007.

Le Goff, Jacques, prés. *Hérésies et sociétés dans l'Europe préindustrielle, 11^e-18^e siècles : Actes du colloque, Royaumont, 27-30 mai 1962*. Collection Civilisations et sociétés. Paris : Mouton & Co, 1968.

Méthode auteur-titre / Conférence ou communication tirée d'actes imprimés

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Prénom Nom de l'auteur de la conférence ou de la communication, « Titre de la conférence ou de la communication : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre], Lieu du colloque, dates du colloque*, édité par ou dirigé par ou présenté par ---, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation.



¹ Pierre Fortin, « La Révolution tranquille et le virage économique du Québec, » dans *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan : Actes du 12^e colloque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur les leaders du Québec contemporain, Montréal, 31 mars-1^{er} avril 2000*, dirigé par Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier, collection Études québécoises (Montréal : Éditions VLB, 2000), 172.

² György Székely, « Le mouvement des flagellants au 14^e siècle : Son caractère et ses causes, » dans *Hérésies et sociétés dans l'Europe préindustrielle, 11^e-18^e siècles : Actes du colloque, Royaumont, 27-30 mai 1962*, présenté par Jacques Le Goff, collection Civilisations et sociétés (Paris : Mouton & Co, 1968), 239.

(Référence bibliographique à la page suivante.)

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom de l'auteur de la conférence ou de la communication.
« Titre de la conférence ou de la communication : Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre], Lieu du colloque, dates du colloque*, édité par ou dirigé par ou présenté par ---. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, pages de la conférence ou de la communication.

Exemples



Fortin, Pierre. « La Révolution tranquille et le virage économique du Québec. » Dans *La Révolution tranquille 40 ans plus tard : Un bilan : Actes du 12^e colloque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur les leaders du Québec contemporain, Montréal, 31 mars-1^{er} avril 2000*, dirigé par Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier. Collection Études québécoises. Montréal : Éditions VLB, 2000, 165-176.

Székely, György. « Le mouvement des flagellants au 14^e siècle : Son caractère et ses causes. » Dans *Hérésies et sociétés dans l'Europe préindustrielle, 11^e-18^e siècles : Actes du colloque, Royaumont, 27-30 mai 1962*, présenté par Jacques Le Goff. Collection Civilisations et sociétés. Paris : Mouton & Co, 1968, 229-241.

Méthode auteur-titre / Actes trouvés sur le WEB ou dans une base de données

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom du directeur, du présentateur ou de l'éditeur, *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre], Lieu du colloque, dates du colloque, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).*

Exemples



¹ Jean-Luis Klein et Benoît Lévesque, dir., *Contre l'exclusion : Repenser l'économie : Actes du 13^e colloque de l'Association d'économie politique, Montréal, 14-15 octobre 1994*, collection Études d'économie politique (Québec : Presses de l'Université du Québec, 1995), 35, <http://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2100/lib/laurendeau/docDetail.action?docID=10225747&p00=actes%20colloque> (consulté le 19 décembre 2011).

² Groupement national de coopération handicaps rares, *Situations de handicaps rares et complexes : De l'entrée en relation à la communication : Actes du colloque, Poitiers, 12-13 décembre 2012* (Paris : GNCHR, 2012), 128, <http://www.gnchr.fr/sites/default/files/colloque/gnchr-actes-colloque-2012-handicaps-rares.pdf> (consulté le 14 août 2013).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom du directeur, du présentateur ou de l'éditeur. *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre], Lieu du colloque, dates du colloque. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année. Adresse URL (consulté le ---).*

Exemple



Dubreuil, Vincent, Olivier Planchon, Hervé Quenol et Valérie Bonnardot, éd. *Risques et changement climatique : Actes du XXIII^e colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Rennes, 1^{er} - 4 septembre 2010*. Rennes : Éditions Costel, 2010. http://www.climato.be/aic/colloques/actes/rennes2010_actes.pdf (consulté le 2 novembre 2014).

Méthode auteur-titre / Conférence ou communication tirée d'actes trouvés sur le WEB ou dans une base de données

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom de l'auteur de la conférence, « Titre de la conférence : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre]*, *Lieu du colloque, dates du colloque*, édité par ou dirigé par ou présenté par ---, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).

Exemples



¹ Richard Legris, Guylaine Baril et Catherine Ouellet, « Les jeunes Québécois et le marché du travail, » dans *Perspectives internationales sur le travail des jeunes : Actes du colloque Les jeunes et le travail : Perspectives internationales, Montréal, 8-9 octobre 2009*, dirigé par Mircea Vultur et Daniel Mercure, collection Sociologie contemporaine (Québec : Presses de l'Université Laval, 2011), 76, <http://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2100/lib/laurendeau/docDetail.action?docID=10496471> (consulté le 11 novembre 2013).

² Nathalie Lewi-Dumont, « Prise en compte des potentialités de représentation chez les enfants gravement déficients, » dans *Situations de handicaps rares et complexes : De l'entrée en relation à la communication : Actes du colloque, Poitiers, 12-13 décembre 2012*, dirigé par Groupement national de coopération handicaps rares (Paris : GNCHR, 2012), 49, <http://www.gnchr.fr/default/files/colloque/gnchr-actes-colloque-2012-handicaps-rares.pdf> (consulté le 7 mai 2013).

(Référence bibliographique à la page suivante.)

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom de l'auteur de la conférence. « Titre de la conférence : Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu : Actes du colloque [Titre du colloque si différent du titre du livre]*, *Lieu du colloque, dates du colloque*, édité par ou dirigé par ou présenté par ---. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, pages de la conférence. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples



Lewi-Dumont, Nathalie. « Prise en compte des potentialités de représentation chez les enfants gravement déficients visuels. » Dans *Situations de handicaps rares et complexes : De l'entrée en relation à la communication : Actes du colloque, Poitiers, 12-13 décembre 2012*, dirigé par Groupement national de coopération handicaps rares. Paris : GNCHR, 2012, 47-53. <http://www.gnchr.fr/sites/default/files/colloque/gnchr-actes-colloque-2012-handicaps-rares.pdf> (consulté le 14 janvier 2013).

Quenault, B. et F. Bertrand. « Vulnérabilité et résilience au changement climatique en milieu urbain. » Dans *Risques et changement climatique : Actes du XXIII^e colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Rennes, 1^{er}-4 septembre 2010*, édité par Vincent Dubreuil, Olivier Planchon, Hervé Quenol et Valérie Bonnardot. Rennes : Éditions Costel, 2010, 493-498. http://www.climato.be/aic/colloques/actes/rennes2010_actes.pdf (consulté le 20 octobre 2013).

4.4.3. Article de périodique (journal ou revue)

Définition :

Un périodique est un ouvrage qui paraît selon une période déterminée. Un quotidien (ou un journal) paraît tous les jours; un hebdomadaire est publié à chaque semaine; un mensuel, une fois par mois; un trimestriel, à tous les 3 mois; un semestriel, à tous les 6 mois et un annuel est publié une fois l'an.

Comment les reconnaître :

Observez le titre ou le sous-titre du document. Un journal s'appelle généralement « journal » ou « quotidien ». Le titre ou sous-titre d'une revue comporte habituellement l'un des mots suivants : revue, annales, bulletin, cahier, gazette, magazine ou digest. Attention toutefois : en anglais, « a journal » est une revue, et non un quotidien.

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Article d'un journal imprimé, p. 24• Article d'un journal trouvé sur le WEB ou dans une banque de données ou article tiré d'un journal numérique, p. 25• Article d'une revue imprimée, p. 26• Article d'une revue trouvée dans un site WEB ou une banque de données ou article tiré d'une revue numérique, p. 27
--	---

Méthode auteur-titre / Article d'un journal imprimé

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom, « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre du journal*, jour / mois / année : page exacte de la citation, cahier s'il y a lieu.

Exemples



¹ Jean-François Codère, « Le web a déjà 20 ans, » *La Presse*, 1^{er} mai 2013 : 9, cahier Affaires.

² Isabelle Hachey, « Pensionnats autochtones : Les parents sans repères, » *La Presse*, 23 avril 2013 : A14.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom. « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre du journal*, jour / mois / année : page(s) de l'article, cahier s'il y a lieu.

Exemples



Codère, Jean-François. « Le web a déjà 20 ans. » *La Presse*, 1^{er} mai 2013 : 9, cahier Affaires.

Hachey, Isabelle. « Pensionnats autochtones : Les parents sans repères. » *La Presse*, 23 avril 2013 : 14, cahier A.

Méthode auteur-titre / Article d'un journal trouvé sur le WEB ou dans une banque de données ou article tiré d'un journal numérique

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom, « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre du journal*, jour / mois / année : page exacte de la citation si disponible, cahier s'il y a lieu, adresse URL (consulté le ---).

Exemples

¹ Pascale Breton, « Inquiétudes concernant la qualité des médicaments, » *La Presse*, 17 février 2014 : 3, cahier A, <http://ezproxy.claurendeau.qc.ca:2088/WebPages/Kiosque/SearchResult.aspx> (consulté le 18 février 2014).

² Marie-Ève Fournier, « Régimes de retraite : La santé financière du Québec en péril, » *Les Affaires*, 13 avril 2013 : 12, <http://ezproxy.claurendeau.qc.ca:2088/WebPages/Kiosque/SearchResult.aspx?Date=2013-04-13> (consulté le 23 avril 2015).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom. « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre du journal*, jour / mois / année : page(s) de l'article si disponible(s), cahier s'il y a lieu. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples

Breton, Pascale. « Inquiétudes concernant la qualité des médicaments. » *La Presse*, 17 février 2014 : 3, cahier A. <http://ezproxy.claurendeau.qc.ca:2088/WebPages/Kiosque/SearchResult.aspx> (consulté le 18 février 2014).

Fournier, Marie-Ève. « Régimes de retraite : La santé financière du Québec en péril. » *Les Affaires*, 13 avril 2013 : 12. <http://ezproxy.claurendeau.qc.ca:2088/WebPages/Kiosque/SearchResult.aspx?Date=2013-04-13> (consulté le 23 avril 2015).

Méthode auteur-titre / Article d'une revue imprimée

À noter : si vous ne savez pas en quoi consistent le volume et le numéro d'une revue, rendez-vous à la section [Pour les revues, que sont le volume et le numéro, et comment les trouver?](#) (p. 125).

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom, « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre de la revue* numéro du volume si disponible, no --- (jour si disponible / mois ou saison si disponible / année) : page exacte de la citation.

Exemples



¹ Sandro Briosi, « Le Signifié et le Sens : Le problème du langage et de la littérature dans l'œuvre critique de Jean-Paul Sartre, » *Europa : Revue d'Études Interdisciplinaires* 5, no 1 (printemps 1982) : 64.

² Isabelle Grégoire, « Mon prof sur YouTube !, » *L'actualité* 37, no 18 (15 novembre 2012) : 24.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom. « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre de la revue* numéro du volume si disponible, no --- (jour si disponible / mois ou saison si disponible / année) : pages de l'article.

Exemples



Briosi, Sandro. « Le Signifié et le Sens : Le problème du langage et de la littérature dans l'œuvre critique de Jean-Paul Sartre. » *Europa : Revue d'Études Interdisciplinaires* 5, no 1 (printemps 1982) : 59-74.

Grégoire, Isabelle. « Mon prof sur YouTube ! » *L'actualité* 37, no 18 (15 novembre 2012) : 23-26.

Méthode auteur-titre / Article d'une revue trouvée dans un site WEB ou une banque de données ou tiré d'une revue numérique

Pour savoir en quoi consistent le volume et le numéro d'une revue, rendez-vous à [Pour les revues, que sont le volume et le numéro, et comment les trouver?](#) (p. 125).

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode → Prénom Nom, « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre de la revue* numéro de volume si disponible, no --- (jour si disponible / mois ou saison si disponible / année) : page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).

Exemples → ¹ Isabelle L'Italien-Savard, « Pourquoi enseigner le discours journalistique au collégial? : Entrevue avec François Marcotte, » *Québec français*, no 166 (été 2012) : 31, <http://id.erudit.org/iderudit/67261ac> (consulté le 12 octobre 2012).

² Jean Tourangeau, « La vidéo au Québec, » *Vie des arts* 33, no 134 (1989) : 28, <http://id.erudit.org/iderudit/53865ac> (consulté le 14 mai 2015).

³ Louis Andrieu, « Le cinéma des frères Coen, » *Esprit* 10, no 428 (octobre 2016) : 68-69, <https://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2354/revue-esprit-2016-10-page-68.htm> (consulté le 12 décembre 2017).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthod → Nom, Prénom. « Titre de l'article : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre de la revue* numéro de volume si disponible, no --- (jour si disponible / mois ou saison si disponible / année) : pages de l'article. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples → Andrieu, Louis. « Le cinéma des frères Coen. » *Esprit* 10, no 428 (octobre 2016) : 68-69. <https://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2354/revue-esprit-2016-10-page-68.htm> (consulté le 12 décembre 2017).

L'Italien-Savard, Isabelle. « Pourquoi enseigner le discours journalistique au collégial? : Entrevue avec François Marcotte. » *Québec français*, no 166 (été 2012) : 31. <http://id.erudit.org/iderudit/67261ac> (consulté le 12 octobre 2012).

Tourangeau, Jean. « La vidéo au Québec. » *Vie des arts* 33, no 134 (1989) : 27-29. <http://id.erudit.org/iderudit/53865ac> (consulté le 14 mai 2015).

4.4.4. Carte géographique (ou document cartographique)

Définition :

Une carte géographique ou document cartographique est un document représentant un espace géographique (monde, continent, pays, région, etc.).

Attention : une carte historique, pour sa part, présente des événements historiques ou la cartographie d'une région donnée à une période antérieure. On traite la carte historique dans la section [Illustration \(carte historique, schéma, graphique ou tableau\)](#), à la p. 62.

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

**Format dans lequel
le document a été consulté :**

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail, p. 29• Carte monographique (sur support papier), p. 30• Carte trouvée dans un livre ou un atlas imprimé, p. 31• Carte trouvée dans un article de revue (imprimée, numérique ou trouvée dans un site WEB ou dans une banque de données), p. 32• Carte numérique statique (trouvée sur le WEB), p. 33• Carte numérique interactive (carte générée à partir d'un site WEB ou d'une base de données), p. 34• Référence abrégée de la source des données cartographiques ayant servi à générer une carte, p. 35
---	---

Méthode auteur-titre / Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :



Si vous photocopiez, numérisez, copiez-collez ou téléchargez un document cartographique (en tout ou en partie) et que vous insérez ce document dans votre travail (dans le corps du texte ou en annexe), indiquez alors la référence abrégée directement sous la carte selon la méthode qui suit.

À noter : la référence complète de la carte devra figurer dans la médiagraphie.



Carte [numéro] : Prénom Nom de l'auteur ou organisation ou gouvernement, *Titre de la carte*, échelle, année de création de la carte.

Si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire : échelle non déterminée.



Carte 1 : Éric Gaba, *Carte du Québec, Canada*, 1 : 4 000 000, 2009.

Cette carte est utilisée avec l'autorisation de l'auteur.

Référence complète : Éric Gaba, *Carte en français du Québec, Canada, avec routes et voies ferrées principales et agglomérations suivant le recensement de 2000* [document cartographique], 2009, 1 : 4 000 000, dans *Wikimedia Commons*, 10 juillet 2010, http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/d/d9/Quebec_province_transportation_and_cities_map-fr.jpg (consulté le 10 janvier 2014).

Méthode auteur-titre / Carte monographique (sur support papier)

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :

Pour la référence à indiquer directement sous la carte, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail](#), (p. 29).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom de l'auteur ou organisation ou gouvernement. *Titre de la carte : Sous-titre s'il y a lieu* [document cartographique].
Échelle. Lieu : Maison d'édition, année.

Si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire : Échelle non déterminée.

Exemples



Association touristique régionale de la Gaspésie. *Gaspésie : Carte routière* [document cartographique]. 1 : 400 000. Mont-Joli : Tourisme Gaspésie, 2012.

Québec. Ministère des Transports. *Le Québec : La carte routière d'hier à aujourd'hui* [document cartographique]. 1 : 505 000. Québec : Publications du Québec, 2012.

Méthode auteur-titre / Carte trouvée dans un livre ou un atlas imprimé

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :

Pour la référence à indiquer directement sous la carte, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail](#), (p. 29).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom de l'auteur de la carte ou organisation ou gouvernement si différent de l'auteur du livre. *Titre de la carte : Sous-titre s'il y a lieu* [document cartographique]. Échelle. Dans Prénom Nom. *Titre de l'atlas ou du livre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, page.

Si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire : Échelle non déterminée.

Exemples →

Kenya [document cartographique]. 1,5 cm = 100 km. Dans Hans Hoefler et Mohammed Amin. *Le Grand guide du Kenya*. 2^e éd. Collection Bibliothèque du voyageur. Paris : Gallimard, 1988, 96.

Société CART. *Le monde politique* [document cartographique]. 1,2 cm = 2000 km. Dans Pierre Varod, dir. *L'atlas géopolitique et culturel du Petit Robert des noms propres*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1999, 8-9.

En l'absence du nom de l'auteur de la carte ou de l'organisation ou du gouvernement, la référence commence par le titre de la carte.

Méthode auteur-titre / Carte trouvée dans un article de revue (revue imprimée ou numérique ou trouvée dans un site WEB ou dans une banque de données)

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :

Pour la référence à indiquer directement sous la carte, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail](#), (p. 29).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom de l'auteur de la carte ou organisation ou gouvernement si différent de l'auteur de l'article. *Titre de la carte* : *Sous-titre s'il y a lieu* [document cartographique]. Échelle. Dans Prénom Nom de l'auteur de l'article. « Titre de l'article : *Sous-titre s'il y a lieu*. » *Titre de la revue* : *Sous-titre s'il y a lieu* numéro de volume si disponible, no --- (jour si disponible / mois ou saison si disponible / année) : page. Adresse URL s'il y a lieu (consulté le --- s'il y a lieu).

Si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire : Échelle non déterminée.

Exemples

Bonner, John A. *Des voisins de toujours qu'un monde sépare : Pays de Galles* [document cartographique]. 1,2 cm = 20 km. Dans Simon Worrall. « Les Gallois sortent de leur réserve. » *National Geographic France* 4.6, no 21 (juin 2001) : 73.

INRS - Urbanisation, Culture et Société. *Population non immigrée par secteur de recensement, 2001* [document cartographique]. 2,7 cm = 10 km. Dans Annick Germain et Cécile Poirier. « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états. » *Globe : Revue internationale d'études québécoises* 10, no 1 (2007) : 117. <http://id.erudit.org/iderudit/1000081ar> (consulté le 20 mai 2012).

Les territoires de gestion de l'eau au Québec, 2002 et 2009 [document cartographique]. 0,7 cm = 100 km. Dans Alexandre Brun et Frédéric Lasserre. « Politique nationale de l'eau au Québec : Constat et perspectives. » *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement* Hors-série, no 7 (juin 2010) : 3, <http://id.erudit.org/iderudit/044524ar> (consulté le 22 mai 2013).

En l'absence du nom de l'auteur de la carte ou de l'organisation ou du gouvernement, la référence commence par le titre de la carte.

Méthode auteur-titre / Carte numérique statique (trouvée sur le WEB)

Une carte numérique statique ne peut être altérée. Si vous avez vous-même modifié ou généré une carte à partir d'un site WEB ou d'une base de données, voir [Carte numérique interactive](#) (p. 113).

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :

Pour la référence à indiquer directement sous la carte, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail](#), (p. 29).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

→ Prénom Nom de l'auteur de la carte ou organisation ou gouvernement si différent de l'auteur du site. *Titre de la carte* : *Sous-titre s'il y a lieu* [document cartographique]. Date de création de la carte si connue. Échelle. Dans Prénom Nom de l'auteur du site. *Titre du site* : *Sous-titre s'il y a lieu*. Date de mise en ligne si connue. Adresse URL (consulté le ---).

Si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire : Échelle non déterminée.

Exemples

→ Canada. Environnement Canada. *Régions climatiques du Canada* [document cartographique]. 1998. 1 : 32 000 000. Dans *Statistique Canada - L'activité humaine et l'environnement : Statistiques annuelles*. 2012. <http://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/2007000/10542-fra.htm> (consulté le 25 avril 2013).

Désertification : Mappemonde [document cartographique]. [S.d.] Échelle non déterminée. Dans *Encyclo Écolo*. 1^{er} juillet 2013. <http://www.encyclo-ecolo.com/D%C3%A9sertification> (consulté le 1^{er} février 2014).

Rekacewicz, Philippe. *Disponibilité en eau douce en mètres cubes par personne et par an au début des années 2000* [document cartographique]. 2008. Échelle non déterminée. Dans Serge Halimi. *Le Monde diplomatique*. 19 mars 2008. <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/disponibiliteeau> (consulté le 20 janvier 2014).

À noter :

- en l'absence du nom de l'auteur ou de l'organisation ou du gouvernement, la référence commence par le titre de la carte;
- si l'année de la création de la carte est inconnue, inscrire [S.d.] (ce qui signifie « sans date »).

Méthode auteur-titre / Carte numérique interactive (carte générée à partir d'un site WEB ou d'une base de données)

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :

Pour la référence à indiquer directement sous la carte, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une carte insérée dans un travail](#), (p. 29).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom de l'auteur de la carte ou organisation ou gouvernement si différent de la personne ayant généré la carte. *Titre de la carte* : *Sous-titre s'il y a lieu* [document cartographique]. Année des données. Échelle. Généré par --- [nom de la personne ayant généré la carte]. Utilisation de --- [nom de la base de données ou du logiciel utilisé ou *Titre du site utilisé*]. Adresse URL (généré le ---).

Si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire : Échelle non déterminée.

Exemples →

Cégep André-Laurendeau [document cartographique]. 2013. 3,8 cm = 200 m. Généré par Geneviève Brisson-Faubert. Utilisation de *MapQuest Open*. <http://mapq.st/1aGzLED> (généré le 15 janvier 2014).

Nombre de médecins par 100 000 habitants [document cartographique]. [S.d.]. Échelle non déterminée. Généré par Éric Bonnier-Allard. Utilisation de Géo-Base. <http://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2220/geobase/htmlbase.asp?page=results&All=TRUE&selectfield=medecine&TextMid=ignore&textvalue=&OrderBy=c&selectfield=cancel&TextMid=ignore&textvalue=&OrderBy=name&top=200&forreport=medecine&Research=Effectuer+la+recherche> (généré le 15 octobre 2013).

À noter :

- en l'absence du nom de l'auteur ou de l'organisation ou du gouvernement, la référence commence par le titre de la carte;
- si l'année des données est inconnue, inscrire [S.d.] (ce qui signifie « sans date »).

Méthode auteur-titre / Référence abrégée de la source des données ayant servi à générer une carte

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE :

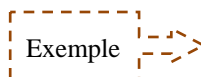


Si vous avez généré une carte que vous insérez dans votre travail, indiquez alors, directement sous la carte, la référence abrégée de la source des données ayant servi à générer la carte. Utilisez la méthode qui suit.

À noter : la référence complète de la source des données devra figurer dans la médiagraphie.



Source des données : Prénom Nom de l'auteur (ou organisation ou gouvernement), *Titre du document ou du site d'où proviennent les données*, année.



Source des données : Québec. Institut de la statistique du Québec, *Banque de données des statistiques officielles sur le Québec*, 2011.

4.4.5. Contenu personnel (courriel, conversation, notes personnelles)

Définition :

On parle de contenu personnel quand on se réfère à des informations qui ne peuvent pas être retracées, relues ou réécoutées par le lecteur de votre travail.

On y inclut les courriels et messages (que vous avez envoyés ou reçus), les conversations ou les entrevues informelles que vous avez eues avec certains individus et les notes personnelles qu'un étudiant a prises lors d'un cours ou lors d'une conférence.

Il est à noter que les notes de cours préparées par vos professeurs (imprimées et distribuées en classe, consultées en ligne ou achetées à la COOP) ne sont pas traitées comme du contenu personnel ; utilisez plutôt la section [Livre / monographie](#) (p. 68).

Le contenu personnel n'apparaît habituellement pas dans la bibliographie ou la médiagraphie du travail. Cependant, quand on utilise ces informations dans le cadre du travail, on les signale dans une note en bas de page (dans la méthode auteur-titre) ou dans le texte même, entre parenthèses (dans la méthode auteur-date).

Cliquez maintenant sur le [format](#) dans lequel vous avez consulté ce document :

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	{	<ul style="list-style-type: none">• Conversation ou entrevue informelle (en personne, téléphonique ou par conférence électronique), p. 37• Courriel (et autres messages), p. 38• Notes de cours personnelles (prises en classe), p. 39• Notes personnelles de conférence, p. 40
--	---	--

Méthode auteur-titre / Conversation ou entrevue informelle (en personne, téléphonique ou par conférence électronique)

RÉFÉRENCE EN BAS DE PAGE :



Quand vous faites référence à des informations obtenues de façon informelle dans le texte de votre travail, signalez-les dans une note en bas de page.



Prénom Nom de la personne contactée ou interviewée (fonction de cette personne, si pertinente), en conversation avec/entrevue par Prénom Nom de l'auteur du travail, lieu de la conversation ou de l'entrevue, date de la conversation ou de l'entrevue.



¹ Alexandre Forget, en conversation avec Julie Valois, Montréal, 15 février 2014.

² André Pratte (éditorialiste au journal *La Presse*), entrevue par Julie Valois, Montréal, 20 septembre 2013.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

Comme ces informations ne peuvent être retracées, relues ou réécoutées par le lecteur de votre travail, on n'en met pas la référence dans la bibliographie ou la médiagraphie.

Méthode auteur-titre / Courriel

RÉFÉRENCE EN BAS DE PAGE :



Quand vous faites référence à des informations obtenues de façon informelle dans le texte de votre travail, signalez-les dans une note en bas de page.



Prénom Nom de l'auteur du courriel, « Sujet du courriel », courriel envoyé à Prénom Nom du destinataire, date de réception.



¹ Nathalie Vermette, « En réponse à votre demande d'information sur les normes du travail », courriel envoyé à Luc Gariépy-Drolet, 14 mars 2013.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

Comme ces informations ne peuvent être retracées, relues ou réécoutées par le lecteur de votre travail, on n'en met pas la référence dans la bibliographie ou la médiagraphie.

Méthode auteur-titre / Notes de cours personnelles (prises en classe)

La méthode fournie ici est pour les notes que vous avez vous-mêmes prises (à la main ou en format numérique) en classe. Les notes de cours préparées par vos professeurs (distribuées en classe, consultées en ligne ou achetées à la COOP) doivent être traitées comme un livre (voir la section [Livre / monographie](#), p. 68).


RÉFÉRENCE EN BAS DE PAGE :



Quand vous faites référence à des informations obtenues de façon informelle dans le texte de votre travail, signalez-les dans une note en bas de page.

Méthode 

Prénom Nom du professeur, « Titre du cours » [notes de cours de Prénom Nom de l'étudiant], Lieu : Nom de l'établissement, session ---.

Exemple 

¹ Frédéric Côté-Picard, « Applications WEB I » [notes de cours de Lucie Bordeleau-Cournoyer], Montréal : Cégep André-Laurendeau, session Automne 2014.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

Comme ces informations ne peuvent être retracées, relues ou réécoutes par le lecteur de votre travail, on n'en met pas la référence dans la bibliographie ou la médiagraphie.

Méthode auteur-titre / Notes personnelles de conférence

La méthode fournie ici est pour les notes que vous avez vous-mêmes prises (à la main ou en format numérique) lors d'une conférence. Si le texte de la conférence a par la suite été publié (dans un livre, un périodique ou en ligne), indiquez alors la référence de la conférence en fonction du type de document.

RÉFÉRENCE EN BAS DE PAGE :



Quand vous faites référence à des informations obtenues de façon informelle dans le texte de votre travail, signalez-les dans une note en bas de page.

Méthode →

Prénom Nom du conférencier, « Titre de la conférence : sous-titre s'il y a lieu » [notes de conférence de Prénom Nom de l'étudiant], Ville où a eu lieu la conférence : institution où s'est tenue la conférence, date de la conférence.

Exemple →

¹ Véronique Borboën, « Les hauts et les bas d'une jeune vénitienne en 1760 : costume et société au temps de Goldoni » [notes de conférence de Philippe Valiquette-Breton], Montréal : Musée des beaux-arts de Montréal, 23 octobre 2013.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

Comme ces informations ne peuvent être retracées, relues ou réécoutées par le lecteur de votre travail, on n'en met pas la référence dans la bibliographie ou la médiagraphie.

4.4.6. Document sonore

Définition :

Document qui n'existe que sous format audio (pour lequel aucune image n'a été filmée). Il peut s'agir de pièces musicales, d'entrevues ou de discours, enregistrés (sur disque, sur CD, sur baladeur, sur le WEB), diffusés à la radio ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (comme iTunes Stores ou Google Play Musique).

À noter : si une prestation musicale, une entrevue ou un discours a été filmé, il faut se référer à la section [Film, vidéo ou émission](#) (p. 52).

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Enregistrement musical ou d'un discours sur disque vinyle ou sur CD, p. 42• Enregistrement musical ou d'un discours sur le WEB, p. 43• Enregistrement musical téléchargé à partir d'une boutique en ligne (comme iTunes Store ou Google Play Musique), p. 45• Enregistrement d'une entrevue radiophonique ou en ligne, trouvée sur le WEB, p. 46
--	---

Méthode auteur-titre / Enregistrement musical ou d'un discours, sur disque vinyle ou sur CD

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom du compositeur ou de l'interprète ou de l'orateur, « Titre de la pièce ou du discours : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre du disque ou du CD : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], vol. --- s'il y a lieu, Nom de l'orchestre s'il y a lieu, interprété par --- si l'interprète n'a pas été indiqué comme auteur, enregistré le/en --- s'il y a lieu, compagnie de disque ou de CD, numéro d'identification du disque ou du CD s'il y a lieu, date du disque ou du CD.

Exemples

¹ Georges Bizet, « Habanera : L'amour est un oiseau rebelle, » *Carmen* [disque vinyle], Orchestre National de la Radiodiffusion Française, interprété par Victoria de Los Angeles, enregistré en 1959, HMV, ASD 590, 1960.

² Mes aïeux, « Dégénération, » *En Famille* [disque compact], Disques Victoire, VIC2-1871, 2004.

³ Charles de Gaulle, « Appel à la résistance, » *Les grands discours du général de Gaulle : Juin 1940 - avril 1969* [disque compact], enregistré le 22 juin 1940, INA, 1998.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom du compositeur ou de l'interprète ou de l'orateur. « Titre de la pièce ou du discours : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre du disque ou du CD : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Vol. --- s'il y a lieu. Nom de l'orchestre s'il y a lieu. Interprété par --- si l'interprète n'a pas été indiqué comme auteur. Enregistré le/en --- s'il y a lieu. Compagnie de disque ou de CD, numéro d'identification du disque ou du CD s'il y a lieu, date du disque ou du CD.

Exemples

Bizet, Georges. « Habanera : L'amour est un oiseau rebelle. » *Carmen* [disque vinyle]. Orchestre National de la Radiodiffusion Française. Interprété par Victoria de Los Angeles. Enregistré en 1959. HMV, ASD 590, 1960.

Gaulle, Charles de. « Appel à la résistance. » *Les grands discours du général de Gaulle : juin 1940-avril 1969* [disque compact]. Enregistré le 22 juin 1940. INA, 1998.

Mes aïeux. « Dégénération. » *En Famille* [disque compact]. Disques Victoire, VIC2-1871, 2004.

Méthode auteur-titre / Enregistrement musical ou d'un discours sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom du compositeur ou de l'interprète ou de l'orateur, « Titre de la pièce ou du discours : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre de l'album: Sous-titre s'il y a lieu* [format si disponible], Nom de l'orchestre s'il y a lieu, interprété par --- (si l'interprète n'a pas été indiqué comme auteur), enregistré le/en --- s'il y a lieu, compagnie de disque ou de CD si disponible, numéro d'identification du disque ou du CD s'il y a lieu, année de production du disque ou du CD si disponible, dans *Titre du site internet : Sous-titre s'il y a lieu*, adresse URL (consulté le ---).

Exemples

¹ Georges Bizet, « L'amour est un oiseau rebelle (Habanera) de l'opéra Carmen, » *Gala de España : Great Spanish Voices* [disque vinyle], Orchestre National de la Radiodiffusion Française, interprété par Victoria de Los Angeles, enregistré en 1960, EMI Classics, CDM 764359, 1993, dans *Radio Suisse Classique*, <http://www.radiosuisseclassique.ch/fr/songinfo/sid/273754105495a0b2265be41563cbe587e40f> (consulté le 10 décembre 2013).

² Charles de Gaulle, « Appel à la résistance, » enregistré le 22 juin 1940, dans *Charles de Gaulle : Paroles publiques*, <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00300/appel-du-22-juin-1940.html> (consulté le 15 novembre 2013).

³ Mes aïeux, « Dégénération, » *En Famille* [CD], enregistré en 2004, Disques Victoire, VIC2-1871, 2004, dans *Mes Aïeux*, <http://mesaieux.qc.ca/?menu=Discographie&langue=français> (consulté le 8 décembre 2013).

(Référence bibliographique à la page suivante.)

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Nom, Prénom du compositeur ou de l'interprète ou de l'orateur.
« Titre de la pièce ou du discours : Sous-titre s'il y a lieu. »
Titre de l'album: Sous-titre s'il y a lieu [format si disponible].
Nom de l'orchestre s'il y a lieu. Interprété par --- (si l'interprète n'a pas été indiqué comme auteur). Enregistré le/en --- s'il y a lieu. Compagnie de disque ou de CD si disponible, numéro d'identification du disque ou du CD s'il y a lieu, année de production si disponible. Dans *Titre du site internet : Sous-titre s'il y a lieu*, adresse URL (consulté le ---).



Bizet, Georges. « L'amour est un oiseau rebelle (Habanera) de l'opéra Carmen. » *Gala de España : Great Spanish Voices* [disque vinyle]. Orchestre National de la Radiodiffusion Française. Interprété par Victoria de Los Angeles. Enregistré en 1960. EMI Classics, CDM 764359, 1993. Dans *Radio Suisse Classique*, <http://www.radiosuisseclassique.ch/fr/songinfo/sid/273754105495a0b2265be41563cbe587e40f> (consulté le 10 décembre 2013).

Gaulle, Charles de. « Appel à la résistance. » Enregistré le 22 juin 1940. Dans *Charles de Gaulle : Paroles publiques*, <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00300/appele-du-22-juin-1940.html> (consulté le 15 novembre 2013).

Mes aïeux. « Dégénération. » *En Famille* [disque compact]. Enregistré en 2004. Disques Victoire, VIC2-1871, 2004. Dans *Mes Aïeux*, <http://mesaieux.qc.ca/?menu=Discographie&langue=français> (consulté le 8 décembre 2013).

Méthode auteur-titre / Enregistrement musical téléchargé à partir d'une boutique en ligne

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom du compositeur ou de l'interprète, « Titre de la pièce : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre du CD : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne], vol. --- s'il y a lieu, Nom de l'orchestre s'il y a lieu, interprété par --- si l'interprète n'a pas été indiqué comme auteur, enregistré le/en --- s'il y a lieu, compagnie de CD, numéro d'identification du CD s'il y a lieu, date du CD.

Exemples



¹ Les Colocs, « La rue principale, » *Les Colocs Live : 1993-1998* [iTunes Store], enregistré en 1993, Solodarmo, 2003.

² Georges Bizet, « Habanera : L'amour est un oiseau rebelle, » *Carmen* [Google Play Musique], Orchestra Sinfonica Nazionale della RAI, interprété par Elīna Garanča, enregistré en 2010, Deutsche Grammophon, 2010.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom du compositeur ou de l'interprète. « Titre de la pièce : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre du CD : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne]. Vol. --- s'il y a lieu. Nom de l'orchestre s'il y a lieu. Interprété par --- si l'interprète n'a pas été indiqué comme auteur. Enregistré le/en --- s'il y a lieu. Compagnie de CD, numéro d'identification du CD s'il y a lieu, date du CD.

Exemples



Bizet, Georges. « Habanera : L'amour est un oiseau rebelle. » *Carmen* [Google Play Musique]. Orchestra Sinfonica Nazionale della RAI. Interprété par Elīna Garanča. Enregistré en 2010. Deutsche Grammophon, 2010.

Les Colocs. « La rue principale. » *Les Colocs Live : 1993-1998* [iTunes Store]. Enregistré en 1993. Solodarmo, 2003.

Méthode auteur-titre / Enregistrement d'une entrevue radiophonique ou en ligne, trouvée sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode →

Prénom Nom de la personne interviewée, « Titre de l'entrevue : Sous-titre s'il y a lieu, » entrevue par ---, *Titre de l'émission : Sous-titre s'il y a lieu*, date de l'entrevue, dans *Titre du site internet : Sous-titre s'il y a lieu*, adresse URL (consulté le ---).

Exemple →

¹ Michel Serres, « Michel Serres : Le mathématicien philosophe, » entrevue par Yannick Villedieu, *Les Années lumière*, 6 janvier 2002, dans *Ici Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/radio/lumiere/archives/archives2002/arc2002.html#4-06> (consulté le 13 décembre 2010).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom de la personne interviewée. « Titre de l'entrevue : Sous-titre s'il y a lieu. » Entrevue par ---. *Titre de l'émission : Sous-titre s'il y a lieu*. Date de l'entrevue. Dans *Titre du site internet : Sous-titre s'il y a lieu*, adresse URL (consulté le ---).

Exemple →

Serres, Michel. « Michel Serres : Le mathématicien philosophe. » Entrevue par Yannick Villedieu. *Les Années lumière*. 6 janvier 2002. Dans *Ici Radio-Canada*, <http://www.radio-canada.ca/radio/lumiere/archives/archives2002/arc2002.html#4-06> (consulté le 13 décembre 2010).

4.4.7. Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de référence ou de consultation)

Définition :

Ouvrages habituellement constitués de listes d'éléments, classés alphabétiquement ou thématiquement.

Comment les reconnaître :

Les ouvrages de référence ou de consultation les plus courants sont les dictionnaires (généraux ou spécialisés, y compris les lexiques), les encyclopédies (comprenant aussi les annuaires) et les atlas.

À noter : cette section traite des dictionnaires, des lexiques, des encyclopédies et des annuaires. Pour la référence d'un atlas utilisé au complet, se reporter à la section [Livre / monographie](#), à la p. 68; pour une carte trouvée dans un atlas géographique, voir la section [Carte géographique \(ou document cartographique\)](#), à la p. 28; pour une carte tirée d'un atlas historique, aller plutôt à la section [Illustration, carte historique, graphique ou tableau](#), à la p. 62.

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Définition d'un mot trouvé dans un dictionnaire imprimé, p. 48• Définition d'un mot trouvé dans un dictionnaire consulté sur le WEB, p. 49• Article d'une encyclopédie ou d'un dictionnaire imprimé, p. 50• Article d'une encyclopédie ou d'un dictionnaire consulté sur le WEB, p. 51
--	---

Méthode auteur-titre / Définition d'un mot trouvé dans un dictionnaire imprimé

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom, « Mot cherché, » dans *Titre du dictionnaire : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), numéro du volume ou tome s'il y a lieu : page du mot cherché.

Exemples



¹ Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterand, « Ellipse, » dans *Dictionnaire étymologique et historique du français*, 2^e éd., collection Trésors du français (Paris : Larousse, 1993), 248.

² Claude Dubois, dir., « Écoumène, » dans *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse* (Paris : Larousse, 1983), 5 : 3543.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Dans la bibliographie, on n'indique pas le ou les mots qui ont été consultés dans le dictionnaire; on ne fait qu'une référence pour présenter le dictionnaire lui-même.

Méthode



Nom, Prénom. *Titre du dictionnaire : Sous-titre s'il y a lieu*.
Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu.
Vol. ou T. --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année.

Exemples



Dauzat, Albert, Jean Dubois et Henri Mitterand. *Dictionnaire étymologique et historique du français*. 2^e éd. Collection Trésors du français. Paris : Larousse, 1993.

Dubois, Claude, dir. *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*. Vol. 5. Paris : Larousse, 1983.

À noter :

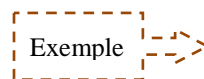
- l'expression « Vol. » est l'abréviation du mot « Volume »;
- l'expression « T. » est l'abréviation du mot « Tome ».

Méthode auteur-titre / Définition d'un mot trouvé dans un dictionnaire consulté sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Prénom Nom, « Mot cherché, » dans *Titre du dictionnaire : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition s'il y a lieu, année s'il y a lieu), adresse URL (consulté le ---).



¹ Académie Française, « Électrotechnique, » dans *Dictionnaire de l'Académie*, 9^e éd. (Paris : Imprimerie Nationale, 1992-2001), <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/generic/cherche.exe?22;s=4111085010> (consulté le 8 octobre 2012).

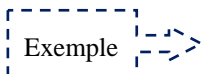
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Dans la bibliographie, on n'indique pas le ou les mots qui ont été consultés dans le dictionnaire; on ne fait qu'une référence pour présenter le dictionnaire lui-même.



Nom, Prénom. *Titre du dictionnaire: Sous-titre s'il y a lieu*.
Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu.
Lieu : maison d'édition s'il y a lieu, date s'il y a lieu. Adresse URL (consulté le ---).



Académie Française. *Dictionnaire de l'Académie*. 9^e éd. Paris : Imprimerie Nationale, 1992-2001. <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/generic/cherche.exe?22;s=4111085010> (consulté le 8 octobre 2010).

Méthode auteur-titre / Article d'une encyclopédie ou d'un dictionnaire imprimé

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom, « Titre de l'article consulté : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre de l'ouvrage : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), numéro du volume ou du tome s'il y a lieu : page exacte de la citation.

Exemples



¹ Lionel Salem et François Volatron, « Chimie théorique, » dans *Encyclopaedia Universalis*, 5^e éd. (Paris : Encyclopaedia Universalis, 2002), 5 : 457.

² Jean-François Sirinelli, dir., « Mai 68, » dans *Dictionnaire de l'histoire de France*, 2^e éd. (Paris : Larousse, 2006), 698.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom. « Titre de l'article consulté : Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre de l'ouvrage: Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, numéro du volume ou du tome s'il y a lieu : pages de l'article.

Exemples



Salem, Lionel et François Volatron. « Chimie théorique. » Dans *Encyclopaedia Universalis*. 5^e éd. Paris : Encyclopaedia Universalis, 2002, 5 : 456-459.

Sirinelli, Jean-François, dir. « Mai 68. » Dans *Dictionnaire de l'histoire de France*. 2^e éd. Paris : Larousse, 2006, 696-699.

Méthode auteur-titre / Article d'une encyclopédie ou d'un dictionnaire consulté sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom de l'auteur de l'article, « Titre de l'article consulté : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre de l'ouvrage: Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : maison d'édition s'il y a lieu, année de publication s'il y a lieu), adresse URL (consulté le ---).



Exemples

¹ Bernard Nantet, « L'Afrique du Sud au XX^e siècle, » dans *Encyclopédie de l'État du Monde* (Paris : La Découverte, 2007), <http://edm.etatdumonde.com/EDMWeb/navigation/pays/AFRAF AUSADS.html> (consulté le 20 septembre 2015).

² Jean-François Bourg, « Sport (histoire et société) : Le dopage, » dans *Encyclopædia Universalis*, <http://ez-proxy.claurendeau.qc.ca:2055/encyclopedie/sport-histoire-et-societe-le-dopage> (consulté le 13 décembre 2015).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom de l'auteur de l'article. « Titre de l'article consulté : Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre de l'ouvrage: Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : maison d'édition s'il y a lieu, date de publication s'il y a lieu. Adresse URL (consulté le ---).



Exemples

Bourg, Jean-François. « Sport (histoire et société) : Le dopage. » Dans *Encyclopædia Universalis*. <http://ez-proxy.claurendeau.qc.ca:2055/encyclopedie/sport-histoire-et-societe-le-dopage> (consulté le 13 décembre 2015).

Nantet, Bernard. « L'Afrique du Sud au XX^e siècle. » Dans *Encyclopédie de l'État du Monde*. Paris : La Découverte, 2007. <http://edm.etatdumonde.com/EDMWeb/navigation/pays/AFRAFAUSADS.html> (consulté le 20 septembre 2015).

4.4.8. Film, vidéo ou émission (DVD, VHS, télévision, WEB)

Définition :

Il s'agit de documents audio-visuels disponibles sur divers supports (vidéocassette VHS, DVD, sur le WEB ou téléchargés à partir de boutiques en ligne comme iTunes Store).

Comment les reconnaître :

Ils comprennent les œuvres de fiction (film, émission ou série télévisée), les entrevues filmées, les documentaires (qui présentent des faits réels, concernant des événements historiques, des manifestations culturelles, des données scientifiques, des peuples, des pays, etc.), les vidéos sur le WEB (webémission, balado vidéo ou « podcast » en anglais).

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Film ou vidéo (fiction ou documentaire) sur DVD ou VHS, p. 53• Film ou vidéo (fiction ou documentaire) diffusé à la télévision, p. 54• Film ou vidéo (fiction ou documentaire) diffusé sur le WEB, p. 55• Film ou vidéo (fiction ou documentaire) téléchargé à partir d'une boutique en ligne (iTunes Store, Google Play Films, etc.), p. 56• Émission (série ou épisode) sur DVD ou vidéocassette VHS, p. 57• Émission (série ou épisode) diffusée à la télévision, p. 58• Émission (série ou épisode) diffusée sur le WEB, p. 59• Émission (série ou épisode) téléchargée à partir d'une boutique en ligne (iTunes Store, Google Play Films, etc.), p. 60• Entrevue diffusée à la télévision ou sur le WEB, p. 61
--	---

Méthode auteur-titre / Film ou vidéo (fiction ou documentaire) sur DVD ou vidéocassette VHS

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], durée facultative, réalisé par ---, année originale de production (Lieu de production : Maison de production, date du DVD ou du VHS).

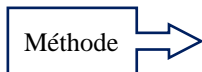
Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.



¹ Richard Desjardins, *L'erreur boréale* [DVD], 68 min 37 s, réalisé par Richard Desjardins et Robert Monderie, 1999 (Montréal : ACPAV; ONF, 2005).

² *Citizen Kane* [vidéocassette VHS], réalisé par Orson Wells, 1941 (Toronto: Turner Home Entertainment, 1991).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Durée facultative. Réalisé par ---. Année originale de production. Lieu de production : Maison de production, année du DVD ou du VHS.

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.



Citizen Kane [vidéocassette VHS]. Réalisé par Orson Wells. 1941. Toronto: Turner Home Entertainment, 1991.

Desjardins, Richard. *L'erreur boréale* [DVD]. 68 min 37 s. Réalisé par Richard Desjardins et Robert Monderie. 1999. Montréal : ACPAV; ONF, 2005.

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (avec le format du document entre crochets).

Méthode auteur-titre / Film ou vidéo (fiction ou documentaire) diffusé à la télévision

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], durée facultative, réalisé par ---, année originale de production (Nom du télédiffuseur, date de diffusion).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemple



¹ Michael Crichton, *Le Parc Jurassique* [film télédiffusé], 127 min, réalisé par Steven Spielberg, 1993 (TVA, 7 juin 2015).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (en italique).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Durée facultative. Réalisé par ---. Année originale de production. Nom du télédiffuseur, date de diffusion.

Demandez à votre professeur si la durée du document est exigée.

Exemple



Crichton, Michael. *Le Parc Jurassique* [film télédiffusé]. 127 min. Réalisé par Steven Spielberg. 1993. TVA, 7 juin 2015.

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (en italique).

Méthode auteur-titre / Film ou vidéo (fiction ou documentaire) diffusé sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], durée facultative, réalisé par --- si disponible, date originale de production ou de diffusion (Lieu si disponible : Maison de production si disponible), adresse URL (consulté le ---).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples



¹ *Obama's Complete Victory Speech: Obama Wins the 2012 Election* [balado vidéo], 23 min 22 s, 7 novembre 2012 (New York : The New York Times You Tube Edition), <http://www.youtube.com/watch?v=nv9NwKAjmt0> (consulté le 15 mai 2015).

² Jules Verne, *20 000 lieues sous les mers* [DVD en ligne], 108 min, réalisé par Richard Fleischer, 1954 (Burbank: Walt Disney), <http://www.t411.me/torrents/20000-lieues-sous-les-mers-1954-dvdrip-french> (consulté le 13 mai 2014).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (en italique).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Durée facultative. Réalisé par --- si disponible. Date originale de production ou de diffusion. Lieu de production si disponible : Maison de production si disponible. Adresse URL (consulté le ---).

Demandez à votre professeur si la durée du document est exigée.

Exemples



Obama's Complete Victory Speech: Obama Wins the 2012 Election [balado vidéo]. 23 min 22 s. 7 novembre 2012. New York : The New York Times You Tube Edition. <http://www.youtube.com/watch?v=nv9NwKAjmt0> (consulté le 15 novembre 2012).

Verne, Jules. *20 000 lieues sous les mers* [DVD en ligne]. 108 min. Réalisé par Richard Fleischer. 1954. Burbank: Walt Disney. <http://www.t411.me/torrents/20000-lieues-sous-les-mers-1954-dvdrip-french> (consulté le 6 novembre 2014).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (en italique).

Méthode auteur-titre / Film ou vidéo (fiction ou documentaire) téléchargé à partir d'une boutique en ligne

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne], durée facultative, réalisé par ---, année originale de production (Lieu de production si disponible : Maison de production si disponible).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples

¹ *Mommy* [iTunes Store], 138 min, réalisé par Xavier Dolan, 2014 (Montréal : Films Séville).

² Kate Novack et Andrew Rossi, *À la une du New York Times* [Google Play Films], 91 min, réalisé par Andrew Rossi, 2011 (New-York : Magnolia Pictures).

³ Richard Desjardins, *L'erreur boréale* [Boutique ONF], 68 min, réalisé par Richard Desjardins et Robert Monderie, 1999 (Montréal: ACPAV; ONF).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (en italique).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne]. Durée facultative. Réalisé par ---. Année originale de production. Lieu de production si disponible : Maison de production si disponible.

Demandez à votre professeur si la durée du document est exigée.

Exemples

Desjardins, Richard. *L'erreur boréale* [Boutique ONF]. 68 min. Réalisé par Richard Desjardins et Robert Monderie. 1999. Montréal: ACPAV; ONF.

Mommy [iTunes Store]. 138 min. Réalisé par Xavier Dolan. 2014. Montréal : Films Séville.

Novack, Kate et Andrew Rossi. *À la une du New York Times* [Google Play Films]. 91 min. Réalisé par Andrew Rossi. 2011. New-York : Magnolia Pictures.

Méthode auteur-titre / Émission (série ou épisode) sur DVD ou vidéocassette VHS

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, « Titre de l'épisode s'il y a lieu, » *Titre de la série : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu, durée facultative, réalisé par ---, année originale de production (Lieu de production : Maison de production, année du DVD ou du VHS).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples

¹ Claude Meunier, « Pogo love story, » *La Petite Vie* [DVD], saison 3, épisode 2, 23 min, réalisé par Pierre Séguin, 1995 (Montréal : Avanti; Imavision, 2005).

² Luc Dionne, *Omertà : L'intégrale* [DVD], réalisé par Pierre Houle, 1996-1999 (Montréal : TVA Films, 2006).

³ Andrew Davies, *Pride and Prejudice* [vidéocassettes VHS], réalisé par Simon Langton, 1995 (Londres : BBC One; New-York : A & E Home Video, 1995).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. « Titre de l'épisode s'il y a lieu. » *Titre de la série: Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu. Durée facultative. Réalisé par ---. Année originale de production. Lieu de production : Maison de production, année du DVD ou du VHS.

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples

Davies, Andrew. *Pride and Prejudice* [vidéocassettes VHS]. Réalisé par Simon Langton. 1995. Londres : BBC One; New-York : A & E Home Video, 1995.

Dionne, Luc. *Omertà : l'intégrale* [DVD]. Réalisé par Pierre Houle. 1996-1999. Montréal : TVA Films, 2006.

Meunier, Claude. « Pogo love story. » *La Petite Vie* [DVD]. Saison 3, épisode 2. 23 min. Réalisé par Pierre Séguin. 1995. Montréal : Avanti; Imavision, 2005.

Méthode auteur-titre / Émission (série ou épisode) diffusée à la télévision

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

→ Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, « Titre de l'épisode s'il y a lieu, » *Titre de la série : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu, durée facultative, réalisé par ---, année originale de production (Nom du télédiffuseur, date de diffusion).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples

→ ¹ Guy A. Lepage, *Tout le monde en parle* [émission télédiffusée], réalisé par Manon Brisebois, 2013 (Radio-Canada, 15 décembre 2013).
² Olivier Roberge et Simon Trépanier, « Fondateur : 1604-1609, » *Le rêve de Champlain* [émission télédiffusée], épisode 3, 30 min, réalisé par Martin Cadotte, 2014-2015 (Télé-Québec, 15 juin 2015).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre du film ou de la vidéo (en italique).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

→ Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. « Titre de l'épisode s'il y a lieu. » *Titre de la série : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu. Durée facultative. Réalisé par ---. Année originale de production. Nom du télédiffuseur, date de diffusion.

Demandez à votre professeur si la durée du document est exigée.

Exemples

→ Lepage, Guy A. *Tout le monde en parle* [émission télédiffusée]. Réalisé par Manon Brisebois. 2013. Radio-Canada, 15 décembre 2013.

Roberge, Olivier et Simon Trépanier. « Fondateur : 1604-1609. » *Le rêve de Champlain* [émission télédiffusée]. Épisode 3. 30 min. Réalisé par Martin Cadotte. 2014-2015. Télé-Québec, 15 juin 2015.

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de l'épisode (entre guillemets) ou de la série (en italique).

Méthode auteur-titre / Émission (série ou épisode) diffusée sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

➔ Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, « Titre de l'épisode s'il y a lieu, » *Titre de l'émission : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document], numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu, durée facultative, réalisé par ---, date originale de production ou de diffusion (Lieu de production si disponible : Maison de production si disponible), adresse URL (consulté le ---).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemple

➔ ¹ Caroline Allard, « Mère indigne va trop loin, » *Les Chroniques d'une mère indigne* [webémission], épisode 23, réalisé par Myriam Bouchard, 10 mai 2010 (Montréal : Radio-Canada), http://www.radio-canada.ca/emissions/mere_indigne/serie1/episode.asp?idDoc=110362.xml (consulté le 3 mai 2015).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de l'épisode (entre guillemets) ou de la série (en italique).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

➔ Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. « Titre de l'épisode s'il y a lieu ». *Titre de l'émission : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Numéro de la saison s'il y a lieu. Numéro de l'épisode s'il y a lieu. Durée facultative. Réalisé par ---. Date originale de production ou de diffusion. Lieu de production si disponible : Maison de production si disponible. Adresse URL (consulté le ---).

Demandez à votre professeur si la durée du document est exigée.

Exemple

➔ Allard, Caroline. « Mère indigne va trop loin. » *Les Chroniques d'une mère indigne* [webémission]. Épisode 23. Réalisé par Myriam Bouchard. 10 mai 2010. Montréal : Radio-Canada. http://www.radio-canada.ca/emissions/mere_indigne/serie1/episode.asp?idDoc=110362.xml (consulté le 3 mai 2015).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de l'épisode (entre guillemets) ou de la série (en italique).

Méthode auteur-titre / Émission (série ou épisode) téléchargée à partir d'une boutique en ligne



RÉFÉRENCE DE CITATIONS :

Méthode

Prénom Nom du créateur si différent du réalisateur, « Titre de l'épisode s'il y a lieu, » *Titre de la série : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne], numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu, durée facultative, réalisé par ---, année originale de production (Lieu de production : Maison de production).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemple

¹ George R.R. Martin, « De feu et de sang, » *Le trône de fer* [iTunes Store], saison 1, épisode 10, 52 min, réalisé par David Benioff et D. B. Weiss, 2011 (New York : HBO).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom du créateur si différent du réalisateur. « Titre de l'épisode s'il y a lieu. » *Titre de la série: Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne]. Numéro de la saison s'il y a lieu, numéro de l'épisode s'il y a lieu. Durée facultative. Réalisé par ---. Année originale de production. Lieu de production : Maison de production.

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemple

Martin, George R. R. « De feu et de sang. » *Le trône de fer* [iTunes Store]. Saison 1, épisode 10. 52 min. Réalisé par David Benioff et D. B. Weiss. 2011. New York : HBO.

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de l'épisode (entre guillemets) ou de la série (en italique).

Méthode auteur-titre / Entrevue diffusée à la télévision ou sur le WEB

Si l'entrevue a été trouvée sur le WEB, l'adresse URL doit figurer dans la référence; ce qui n'est pas le cas si l'entrevue est visionnée en direct à la télévision.

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Prénom Nom de la personne interviewée, « Titre de l'entrevue : Sous-titre s'il y a lieu, » entrevue par ---, *Titre de l'émission : Sous-titre s'il y a lieu*, durée facultative, réalisé par --- si disponible, date de diffusion (Lieu de production : Maison de production), adresse URL s'il y a lieu (consulté le --- s'il y a lieu).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples

¹ Dany Laferrière, « Dany Laferrière entre à l'Académie française, » entrevue par Pierre Bruneau, *TVA Nouvelles*, 2 min 55 s, 12 décembre 2013 (Montréal : Canoë).

² Hubert Reeves, « Entrevue avec Hubert Reeves, » entrevue par Alain Crevier, *Second regard*, réalisé par Michel Sylvestre, 22 janvier 2012 (Montréal : Radio-Canada), http://www.ici-rdi.com/emissions/second_regard/2011-2012/Entrevue.asp?idDoc=196313#leplayer (consulté le 10 janvier 2014).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom de la personne interviewée. « Titre de l'entrevue : Sous-titre s'il y a lieu. » Entrevue par ---. *Titre de l'émission : Sous-titre s'il y a lieu*. Durée facultative. Réalisé par --- si disponible. Date de diffusion. Lieu de production : Maison de production. Adresse URL s'il y a lieu (consulté le --- s'il y a lieu).

Demandez à vos professeurs si la durée du document est exigée.

Exemples

Laferrière, Dany. « Dany Laferrière entre à l'Académie française. » Entrevue par Pierre Bruneau. *TVA Nouvelles*. 2 min 55 s. 12 décembre 2013. Montréal : Canoë.

Reeves, Hubert. « Entrevue avec Hubert Reeves. » Entrevue par Alain Crevier. *Second regard*. Réalisé par Michel Sylvestre. 22 janvier 2012. Montréal : Radio-Canada. http://www.icirdi.com/emissions/second_regard/2011-2012/Entrevue.asp?idDoc=196313#leplayer (consulté le 10 janvier 2014).

4.4.9. Illustration (carte historique, schéma, graphique ou tableau)

Définitions :

Tous ces documents sont des illustrations (ou des « figures ») qui peuvent apparaître dans un document :

- Une **carte historique** est un document présentant des événements historiques ou la cartographie d'une région donnée à une période antérieure. Cette carte peut être trouvée sur le WEB, dans une revue, un atlas, un livre, etc.
- Un **schéma** est un dessin ou une figuration d'un objet, d'un phénomène, d'un processus, visant à en expliquer le fonctionnement (par ex. : schéma d'un moteur, de la structure administrative d'un cégep, de la photosynthèse d'une plante, etc.).
- Un **graphique** est une représentation de données par des moyens visuels (ex. : histogrammes, diagrammes, courbes, etc.)
- Un **tableau** est une organisation graphique de données, en colonnes et en rangées.

Cliquez maintenant sur le **format** dans lequel vous avez consulté ce document :

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Référence abrégée à indiquer sous une illustration (carte historique, schéma, graphique ou tableau) insérée dans un travail, p. 63• Carte historique, schéma, graphique ou tableau trouvé dans un livre imprimé, p. 65• Carte historique, schéma, graphique ou tableau trouvé dans un article de revue (revue imprimée, numérique, trouvée dans un site WEB ou une banque de données), p. 66• Carte historique, schéma, graphique ou tableau trouvé sur le WEB, p.67
--	---

Méthode auteur-titre / Référence abrégée à indiquer sous une illustration (carte historique, schéma, graphique ou tableau) insérée dans un travail

RÉFÉRENCE SOUS LE DOCUMENT :



Si vous photocopiez, numérisez, copiez-collez ou téléchargez une illustration (carte historique, schéma, graphique ou tableau) en tout ou en partie et que vous insérez cette illustration dans votre travail (dans le corps du texte ou en annexe), indiquez alors sa référence abrégée directement sous le document selon la méthode qui suit :

À noter : la référence complète de l'illustration devra figurer dans la médiagraphie.

Méthode

Carte/Schéma/Graphique/Tableau --- [numéro] : Prénom Nom de l'auteur, *Titre de la carte historique, du schéma, du graphique ou du tableau*, dans *Titre du livre, de la revue ou du site d'où provient l'illustration*, année, numéro de volume ou tome s'il y a lieu : page s'il y a lieu.

Exemples



Carte 1 : Constant Callewaert, *Palestine ancienne*, dans *Atlas complet de géographie physique et politique*, 1860, 32.

(Autres exemples à la page suivante.)

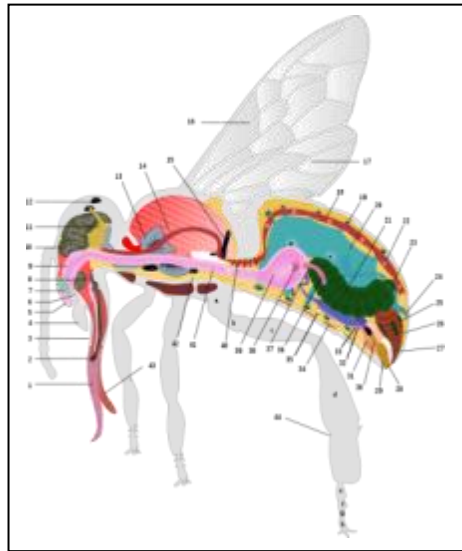
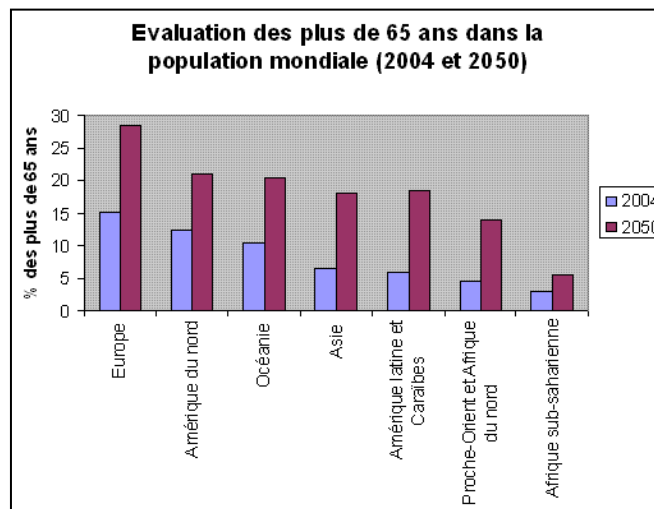


Schéma 1 : Walké, *Anatomie d'une abeille*, dans *Wikimedia Commons*, 2007.



Graphique 1 : Magnus Manske, *Évaluation des plus de 65 ans dans la population mondiale (2004 et 2050)*, dans *Wikimedia Commons*, 2005.

Ces documents sont sous licence libre. Références complètes :

Callewaert, Constant. *Palestine ancienne* [carte historique]. Dans *Atlas complet de géographie physique et politique*. Bruxelles : Callewaert et frères éditeurs, 1860, 32.

Manske, Magnus. *Évaluation des plus de 65 ans dans la population mondiale (2004 et 2050)* [graphique]. Dans *Wikimedia Commons*. 2005. http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a8/Plus_de_65_ans.GIF (consulté le 11 janvier 2014).

Walké. *Anatomie d'une abeille* [schéma]. Dans *Wikimedia Commons*. 2007. http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/27/Sch%C3%A9ma_abeille-tag.svg?uselang=fr (consulté le 22 novembre 2014).

Méthode auteur-titre / Carte historique, schéma, graphique ou tableau trouvé dans un livre imprimé

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE HISTORIQUE, LE SCHÉMA, LE GRAPHIQUE OU LE TABLEAU :

Pour la référence à indiquer directement sous l'illustration, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une illustration](#) (p. 63).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom de l'auteur de la carte, du schéma, du graphique ou du tableau si différent de l'auteur du livre. *Titre de la carte, du schéma, du graphique ou du tableau : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Dans Prénom Nom de l'auteur du livre. *Titre: Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, numéro de volume ou de tome s'il y a lieu : page.

Exemples



Allred, Louis A. et Eugene G. Rochow. *Électronégativité des éléments les plus importants en géologie* [tableau]. Dans Bruno Landry et Michel Mercier. *Notions de géologie*. 2^e éd. Mont-Royal : Modulo, 1984, 71.

Bourgeois-Pichat, Jean. *Taux de reproduction féminine et de mortalité infantile* [graphique]. Dans Jean-Louis Flandrin. *Le sexe et l'Occident : Évolution des attitudes et des comportements*. 2^e éd. Collection Points. Paris : Seuil, 1981, 207.

Les offensives éclair de Hitler en Europe (1939-1942) [carte historique]. Dans Marc Nouschi. *Le XX^e siècle : Temps, tournants, tendances*. 3^e éd. Collection U - Histoire contemporaine. Paris : Armand Colin, 2007, 229.

À noter :

- **En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de la carte, de la figure, du graphique ou du tableau.**
- **L'ordre alphabétique ne tient pas compte des déterminants « le », « la », « l' » et « les ».**

Méthode auteur-titre / Carte historique, schéma, graphique ou tableau trouvé dans un article de revue (revue imprimée, numérique, trouvée dans un site WEB ou dans une banque de données)

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE HISTORIQUE, LE SCHÉMA, LE GRAPHIQUE OU LE TABLEAU :

Pour la référence à indiquer directement sous l'illustration, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une illustration](#) (p. 63).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom de l'auteur de la carte, du schéma, du graphique ou du tableau si différent de l'auteur du livre. *Titre de la carte, du schéma, du graphique ou du tableau : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Dans Prénom Nom de l'auteur de l'article. « Titre de l'article: Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre de la revue: Sous-titre s'il y a lieu* numéro de volume si disponible, no --- (jour si disponible /mois ou saison si disponible / année) : page. Adresse URL s'il y a lieu (consulté le --- s'il y a lieu).

Exemples

Éruption explosive en trois étapes [schéma]. Dans Andrew S. Woods. « La fièvre destructrice des éruptions explosives. » *La Recherche* 26, no 274 (mars 1995) : 292-293.

Hobbs, Amanda et Lawson Parker. *Caractéristiques communes des jumeaux* [graphique]. Dans Peter Miller. « Ce que le jumeaux révèlent sur nous. » *National Geographic : Sciences hors-série*, no 2 : 30.

Nombre d'esclaves transportés d'Afrique aux Amériques espagnoles (1501-1641) [tableau]. Dans António de Almeida Mendes. « Les réseaux de la traite ibérique dans l'Atlantique nord (1440-1640). » *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 63, no 4 (2008), 761.
<http://www.cairn.info/revue-annales-2008-4-page-739.htm> (consulté le 2 mai 2014).

En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de la carte, de la figure, du graphique ou du tableau.

Méthode auteur-titre / Carte historique, schéma, graphique ou tableau trouvé sur le WEB

RÉFÉRENCE SOUS LA CARTE HISTORIQUE, LE SCHÉMA, LE GRAPHIQUE OU LE TABLEAU :

Pour la référence à indiquer directement sous l'illustration, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une illustration](#) (p. 63).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom de l'auteur de la carte, du schéma, du graphique ou du tableau si différent de l'auteur du site. *Titre de la carte, du schéma, du graphique ou du tableau : Sous-titre s'il y a lieu* [format du document]. Année de création. Dans Prénom Nom de l'auteur du site si disponible. *Titre du site : Sous-titre s'il y a lieu*. Date de mise en ligne si connue. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples →

Huot, Alain. *La crise de Cuba* [carte historique]. [S.d.] Dans Jean-Pierre Meyniac. *Histoire-géo au LMC : La guerre et les régimes totalitaires au XX^e siècle*. 21 août 2013. http://www.ac-grenoble.fr/webcurie/pedagogie/histgeo/jpm_1s/Carte%201962%20Cuba%20Houot.gif (consulté le 10 janvier 2014).

Manske, Magnus. *Évaluation des plus de 65 ans dans la population mondiale (2004 et 2050)* [tableau]. 2005. Dans *Wikimedia Commons*. 2005. http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a8/Plus_de_65_ans.GIF (consulté le 27 août 2014).

Plan du variateur SADIVAR [schéma]. [S.d.] Dans Jean-Marie Virely et Cédric Lusseau. *Sciences de l'ingénieur*. 2009. http://www.si.ens-cachan.fr/ressource/r63/images/plan_sadivar_vierge.png (consulté le 15 juillet 2011).

À noter :

- **En l'absence du nom du créateur, la référence commence par le titre de la carte, de la figure, du graphique ou du tableau.**
- **Si l'année de création n'est pas identifiée, inscrire [S.d.] (ce qui signifie « sans date »).**

4.4.10. Livre / monographie

Définitions :

Les livres ou monographies comprennent les documents suivants :

- les **anthologies**, qui réunissent des extraits d'œuvres d'un domaine donné;
- les **atlas**, qui comprennent des cartes géographiques ou historiques; toutefois, si vous n'utilisez qu'une seule carte géographique trouvée dans un atlas, allez à la section [Carte géographique \(document cartographique\)](#), à la p. 28; de même, si vous ne faites référence qu'à une seule carte historique tirée d'un atlas, reportez-vous à la section [Illustration \(carte historique, schéma, graphique, tableau\)](#), à la p. 62;
- les **biographies**, qui racontent la vie d'une personnalité, et les **autobiographies** où la personnalité raconte elle-même sa vie (on parle aussi de **mémoires**);
- les **essais**, qui proposent les réflexions d'un auteur sur un sujet;
- les **monographies** ou les **manuels**, des livres spécialisés dans un domaine;
- les **notes de cours préparées par vos professeurs** (imprimées et distribuées en classe, consultées en ligne ou achetées à la COOP);
- les **pièces de théâtre**, dont le texte est destiné à une représentation théâtrale;
- les **précis**, qui présentent les connaissances de base d'une discipline;
- les **recueils**, qui regroupent des écrits de même type;
- les **reprints**, qui sont des réimpressions d'un livre épuisé;
- les **romans**, qui constituent des ouvrages de fiction;

Cliquez maintenant sur le **format** dans lequel vous avez consulté ce document :

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (comme iTunes Store, Google Play Livres, etc.), p. 69• Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne, en plusieurs volumes (ou tomes), p. 70• Chapitre ou section d'un livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (le livre et le chapitre ont le même auteur), p. 72• Chapitre ou section d'un livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (le livre et le chapitre ont des auteurs différents), p. 73• Livre numérique ou consulté sur le WEB, p. 75• Livre numérique ou consulté sur le WEB, en plusieurs volumes ou tomes, p. 76• Chapitre ou section d'un livre numérique ou consulté sur le WEB (le livre et le chapitre ont le même auteur), p. 77• Chapitre ou section d'un livre numérique ou consulté sur le WEB (le livre et le chapitre ont des auteurs différents), p. 78
--	--

Méthode auteur-titre / Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (iTunes Store, Google Play Livres...)

Si vous avez téléchargé un livre (payant ou gratuit) à partir d'une boutique en ligne (aussi appelée « librairie numérique »), vous devez le préciser dans la référence.

Attention : pour un livre consulté sur un site (qui possède alors une adresse URL), voir la section [Livre numérique ou consulté sur le WEB](#), p. 75.

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode →

Prénom Nom, *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu], numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation.

Exemples →

¹ Jean Laberge, *Apprendre à philosopher : Guide méthodologique*, collection Penser (St-Laurent : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 2011), 44.

² Michel Onfray, *Le Crépuscule d'une idole : L'affabulation freudienne* [iTunes Store], 2^e éd. (Paris : Grasset, 2014), 102.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu]. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année.

Exemples →

Laberge, Jean. *Apprendre à philosopher : Guide méthodologique*. Collection Penser. St-Laurent : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 2011.

Onfray, Michel. *Le Crépuscule d'une idole : L'affabulation freudienne* [iTunes Store]. 2^e éd. Paris : Grasset, 2014.

Méthode auteur-titre / Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne, en plusieurs volumes (ou tomes)

Si vous avez téléchargé un livre (payant ou gratuit) à partir d'une boutique en ligne (aussi appelée « librairie numérique »), vous devez le préciser dans la référence.

Attention : pour un livre consulté sur un site (qui a alors une adresse URL), voir [Livre numérique ou consulté sur le WEB, en plusieurs volumes ou tomes](#), p. 76.

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Si le volume (ou tome) consulté n'a pas de titre spécifique :

Méthode

➔ Prénom Nom de l'auteur du volume ou tome consulté, *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu], édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume ou tome, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), numéro du volume ou tome : page exacte de la citation.

Exemples

¹ Patricia A. Potter et Anne G. Perry, *Soins infirmiers : Fondements généraux*, 3^e éd. (Montréal : Chenelière, 2010), 2 : 54.

² Claire Allard-Dansereau, *L'agression sexuelle envers les enfants* [Google Play Livres], dirigé par Martine Hébert, Mireille Cyr et Marc Tourigny, collection Santé et société (Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012), 2 : 344.

Si le volume (ou tome) consulté a son propre titre :

Méthode

➔ Prénom Nom de l'auteur du volume ou tome consulté, *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu], édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume consulté, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu, vol. --- ou t. ---, *Titre du volume consulté : Sous-titre s'il y a lieu* (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation.

Exemples

¹ François L. Ganshof, *Histoire des relations internationales*, dirigé par Pierre Renouvin, 4^e éd., vol. 1, *Le Moyen âge* (Paris : Hachette, 1968), 42.

² André Kaspi et Jean-Baptiste Duroselle, *Histoire des relations internationales* [iTunes Store], 15^e éd., t. 2, *De 1945 à nos jours* (Paris : Armand Colin, 2015), 101.

À noter : l'expression « vol. » est l'abréviation du mot « volume » et l'expression « t. » est l'abréviation du mot « tome ».

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Si vous n'avez consulté qu'un volume (ou tome) sans titre spécifique :

Méthode → Nom, Prénom de l'auteur du volume ou tome consulté. *Titre du livre* : *Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu]. Édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume consulté. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Vol.--- ou T. ---. Lieu : Maison d'édition, année du volume ou tome.

Exemple → Allard-Dansereau, Claire. *L'agression sexuelle envers les enfants* [Google Play Livres]. Dirigé par Martine Hébert, Mireille Cyr et Marc Tourigny. Collection Santé et société. T. 2. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012.

Si vous n'avez consulté qu'un volume (ou tome) ayant son propre titre :

Méthode → Nom, Prénom de l'auteur du volume ou tome consulté. *Titre du livre* : *Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu]. Édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume consulté. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Vol.--- ou T. ---, *Titre du volume consulté* : *Sous-titre s'il y a lieu*. Lieu : Maison d'édition, année du volume ou tome.

Exemples → Ganshof, François L. *Histoire des relations internationales*. Dirigé par Pierre Renouvin. 4^e éd. Vol. 1, *Le Moyen âge*. Paris : Hachette, 1968.

Kaspi, André et Jean-Baptiste Duroselle. *Histoire des relations internationales* [iTunes Store]. 15^e éd. T. 2, *De 1945 à nos jours*. Paris : Armand Colin, 2015.

Si vous avez consulté tous les volumes (ou tomes) :

Méthode → Nom, Prénom de l'auteur ou du directeur de tous les volumes ou tomes. *Titre du livre* : *Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu]. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Nombre total de volumes ou tomes. Lieu : Maison d'édition, année(s).

Exemple → Renouvin, Pierre, dir. *Histoire des relations internationales*. 4^e éd. 8 vol. Paris : Hachette, 1968-1972.

À noter : l'expression « Vol. » est l'abréviation du mot « Volume » et l'expression « T. » est l'abréviation du mot « Tome ».

Méthode auteur-titre / Chapitre ou section d'un livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (le livre et le chapitre ont le même auteur)

Si vous avez téléchargé un livre (payant ou gratuit) à partir d'une boutique en ligne (aussi appelée « librairie numérique »), vous devez le préciser dans la référence.

Attention : pour un livre consulté sur un site (qui a alors une adresse URL), voir la section [Chapitre ou section d'un livre numérique ou consulté sur le WEB \(le livre et le chapitre ont le même auteur\)](#), p. 78.



RÉFÉRENCE DANS UNE NOTE :

Si vous résumez les idées d'un auteur tirées d'une section ou d'un chapitre de son livre, indiquez-le dans une note en bas de page ou en fin de document:

Méthode → Prénom Nom, « Titre du chapitre ou de la section : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu], numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), pages du chapitre ou de la section.

Exemples → ¹ Charles Taylor, « Les imaginaires sociaux modernes, » dans *L'âge séculier*, collection Essais et documents (Montréal : Boréal, 2011), 289-380.
² Michel Onfray, « Freud n'a pas inventé la psychanalyse, » dans *Le Crépuscule d'une idole : L'affabulation freudienne* [iTunes Store], 2^e éd. (Paris : Grasset, 2014), 445-460.



RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

Si vous avez consulté plusieurs chapitres ou sections d'un livre, ne faites pas des références séparées pour chaque chapitre; indiquez la référence du livre complet (voir [Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne](#), p. 69).

Si vous avez consulté un seul chapitre, utilisez la méthode suivante :

Méthode → Nom, Prénom. « Titre du chapitre ou de la section: Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu]. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, pages de la section ou du chapitre.

Exemple → Onfray, Michel. « Freud n'a pas inventé la psychanalyse. » Dans *Le Crépuscule d'une idole : L'affabulation freudienne* [iTunes Store]. 2^e éd. Paris : Grasset, 2014, 445-460.

Méthode auteur-titre / Chapitre ou section d'un livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne (le livre et le chapitre ont des auteurs différents)

Si vous avez téléchargé un livre (payant ou gratuit) à partir d'une boutique en ligne (aussi appelée « librairie numérique »), vous devez le préciser dans la référence.

Attention : pour un livre consulté sur un site (qui a alors une adresse URL), voir la section [Chapitre ou section d'un livre numérique ou consulté sur le WEB \(le livre et le chapitre ont des auteurs différents\)](#), p. 79.

RÉFÉRENCE DANS UNE NOTE :



Si vous résumez les idées d'un auteur tirées d'une section ou d'un chapitre d'un livre, indiquez-le dans une note en bas de page ou en fin de document:

Méthode



Prénom Nom de l'auteur du chapitre ou de la section, « Titre du chapitre ou de la section : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu], édité par ou dirigé par ou présenté par ---, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), pages du chapitre ou de la section.

Exemples



¹ Hanspeter Plocher, « La littérature moderne au Québec: Son orientation vers le fantastique, » dans *Le Québec, société et cultures: Les enjeux identitaires d'une Francophonie lointaine*, édité par Ingo Kolboom, Maria Lieber et Edward Reichel (Munich : Dresden University Press, 1998), 129-137.

² Élise Marienstras, « Nation et religion aux États-Unis, » dans *Religion et démocratie* [iTunes Store], dirigé par Patrick Michel (Paris : Albin Michel, 1997), 275-295.

(Référence bibliographique à la page suivante.)

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Si vous avez utilisé plusieurs chapitres ou sections d'un même livre, ne faites pas des références séparées pour chaque chapitre; indiquez plutôt la référence du livre complet (voir [Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne](#), p.69).

Si vous avez consulté un seul chapitre, utilisez la méthode suivante :

Méthode →

Nom, Prénom de l'auteur du chapitre ou de la section. « Titre du chapitre ou de la section : Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu* [Nom de la boutique en ligne s'il y a lieu]. Édité par ou dirigé par ou présenté par ---. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection ---s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, pages du chapitre ou de la section.

Exemples →

Bourgeois, Brigitte. « Marbre blanc, taches de couleur : Polychromie et restauration de la sculpture grecque. » Dans *La Restauration des peintures et des sculptures : Connaissance et reconnaissance de l'œuvre*. Dirigé par Pierre-Yves Kairis, Béatrice Sarrazin et François Thémolières. Paris : Armand Colin, 2012, 25-42.

Marienstras, Élise. « Nation et religion aux États-Unis. » Dans *Religion et démocratie* [iTunes Store]. Dirigé par Patrick Michel. Paris : Albin Michel, 1997, 275-295.

Méthode auteur-titre / Livre numérique ou consulté sur le WEB

Attention : pour un livre téléchargé à partir d'une boutique en ligne (qui n'a donc pas d'adresse URL), voir la section [Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne](#), p. 69.

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode →

Prénom Nom, *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).

Exemple →

¹ Norbert Alter, *La bureautique dans l'entreprise : Les acteurs de l'innovation*, 2^e éd., collection Logiques sociales (Paris : L'Harmattan, 2005), 117, http://books.google.ca/books?id=pcB92r_D_1wC&printsec=frontcover&dq=bureautique&hl=fr&sa=X&ei=TrJ6UcPeAcW90AHEIYGYDA&ved=0CD4Q6AEwAA (consulté le 31 mai 2011).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples →

Alter, Norbert. *La bureautique dans l'entreprise : Les acteurs de l'innovation*. 2^e éd. Collection Logiques sociales. Paris : L'Harmattan, 2005. http://books.google.ca/books?id=pcB92r_D_1wC&printsec=frontcover&dq=bureautique&hl=fr&sa=X&ei=TrJ6UcPeAcW90AHEIYGYDA&ved=0CD4Q6AEwAA (consulté le 31 mai 2011).

Proulx, Denis, dir. *Management des organisations publiques*. 2^e éd. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2010. <http://ez-proxy.claurendeau.qc.ca:2100/lib/laurendeau/docDetail.action?docID=10225735&p00=management> (consulté le 14 octobre 2013).

Méthode auteur-titre / Livre numérique ou consulté sur le WEB, en plusieurs volumes (ou tomes)

Attention : pour un livre téléchargé à partir d'une boutique en ligne (qui n'a donc pas d'adresse URL), voir la section [Livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne, en plusieurs volumes \(ou tomes\)](#), p. 70.

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Si le volume (ou tome) consulté n'a pas de titre spécifique :

Méthode → Prénom Nom de l'auteur du volume ou tome consulté, *Titre du livre* : *Sous-titre s'il y a lieu*, édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume ou tome consulté, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), numéro du volume ou du tome : page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).

Exemple → ¹ Alain Héril et Dominique Mégrier, *60 exercices d'entraînements au théâtre* (Paris : Retz, 2011), 2 : 33, http://gallica.bnf.fr/VisuSNE?id=oai_editis.com_9782725661520&r=th%C3%A9%C3%A2tre+tome&lang=FR (consulté le 12 septembre 2013).

Si le volume (ou tome) consulté a son propre titre :

Méthode → Prénom Nom de l'auteur du volume ou tome consulté, *Titre du livre* : *Sous-titre s'il y a lieu*, édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume ou tome consulté, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu, vol. --- ou t. ---, *Titre du volume ou tome consulté*: *Sous-titre s'il y a lieu* (Lieu : Maison d'édition, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---)

Exemple → ¹ Grégoire Biyogo, *Histoire de la philosophie africaine*, 2^e éd., collection Recherche et pédagogie, vol. 1, *Le berceau égyptien de la philosophie* (Paris : L'Harmattan, 2007), 54, <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=22871&razSqlClone=1> (consulté le 7 mai 2011).

À noter : l'expression « Vol. » est l'abréviation du mot « Volume » et l'expression « T. » est l'abréviation du mot « Tome ».

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

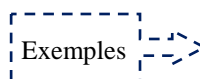


À noter : faites une référence différente pour chaque volume, avec sa propre adresse URL.

Si le volume (ou tome) consulté n'a pas de titre spécifique :



Nom, Prénom de l'auteur du volume ou tome consulté. *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu.* Édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume consulté. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Vol. --- ou T. ---. Lieu : Maison d'édition, année du volume consulté. Adresse URL (consulté le ---).



Hébert, Martine, Mireille Cyr et Marc Tourigny. *L'agression sexuelle envers les enfants*. Tome 1. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011. <http://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2100/lib/laurendeau/docDetail.action?docID=10512818&p00=tome> (consulté le 2 juillet 2013).

Hébert, Martine, Mireille Cyr et Marc Tourigny. *L'agression sexuelle envers les enfants*. Tome 2. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012. <http://ez-proxy.clarendeau.qc.ca:2100/lib/laurendeau/docDetail.action?docID=10614389&p00=tome> (consulté le 2 juillet 2013).

Si le volume (ou tome) consulté a son propre titre :



Nom, Prénom de l'auteur du volume ou tome consulté. *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu.* Édité par ou dirigé par ou présenté par --- si différent de l'auteur du volume consulté. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Vol. --- ou T. ---, *Titre du volume consulté : Sous-titre s'il y a lieu.* Lieu : Maison d'édition, année du volume consulté. Adresse URL (consulté le ---).



Grégoire Biyogo. *Histoire de la philosophie africaine*. 2^e éd. collection Recherche et pédagogie. Vol.1, *Le berceau égyptien de la philosophie*. Paris : L'Harmattan, 2007. <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=22871&razSqlClone=1> (consulté le 7 mai 2011).

À noter : l'expression « Vol. » est l'abréviation du mot « Volume » et l'expression « T. » est l'abréviation du mot « Tome ».

Méthode auteur-titre / Chapitre ou section d'un livre numérique ou consulté sur le WEB (le livre et le chapitre ont le même auteur)

Attention : pour un livre téléchargé à partir d'une boutique en ligne (qui n'a donc pas d'adresse URL), voir [Chapitre ou section d'un livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne \(le livre et le chapitre ont le même auteur\)](#), p. 72.

RÉFÉRENCE EN BAS DE PAGE :



Méthode → Prénom Nom, « Titre du chapitre ou de la section : Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), pages du chapitre ou de la section, adresse URL (consulté le ---).

Exemple → ¹ Stefan Michel et Marianne Petitpierre, « Étude de marché, » dans *Marketing : Une introduction au marketing d'un point de vue pratique, agrémentée de nombreux exemples* (Zurich : Compendio Bidungsme dien AG, 2010), 51-74, <http://books.google.ca/books?id=3tmaVpL0TkC&printsec=frontcover&dq=marketing&hl=fr&sa=X&ei=3cx6Uc72DkLk4APjmYQGQAw&ved=0CEkQ6AEwAg> (consulté le 4 mars 2013).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Si vous avez utilisé plusieurs chapitres ou sections d'un même livre, ne faites pas des références séparées pour chaque chapitre. Indiquez plutôt la référence du livre complet (voir [Livre numérique ou consulté sur le WEB](#), p. 75).

Si vous avez consulté un seul chapitre, utilisez la méthode suivante :

Méthode → Nom, Prénom. « Titre du chapitre ou de la section : Sous-titre s'il y a lieu. » Dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, pages du chapitre ou de la section. Adresse URL (consulté le ---).

Exemple → Monière, Denis. « Vers le cybergouvernement? » Dans *Internet et la démocratie*. Montréal : Monière et Wollank, 2002, 46-63. http://www.erudit.org/livre/moniered/2002/livrel5_div4.pdf (consulté le 25 juillet 2009).

Méthode auteur-titre / Chapitre ou section d'un livre numérique ou consulté sur le WEB (le livre et le chapitre ont des auteurs différents)

Attention : pour un livre téléchargé à partir d'une boutique en ligne (qui n'a donc pas d'adresse URL), voir [Chapitre ou section d'un livre imprimé ou téléchargé à partir d'une boutique en ligne \(le livre et le chapitre ont des auteurs différents\)](#), p. 73.

RÉFÉRENCE DANS UNE NOTE :



Si vous résumez les idées d'un auteur tirées d'une section ou d'un chapitre d'un livre, indiquez-le dans une note en bas de page ou en fin de document:

Méthode

Prénom Nom de l'auteur du chapitre ou de la section, « Titre du chapitre ou de la section: Sous-titre s'il y a lieu, » dans *Titre du livre : Sous-titre s'il y a lieu*, édité par ou dirigé par ou présenté par ---, numéro d'édition s'il y a lieu, collection --- s'il y a lieu (Lieu : Maison d'édition, année), pages du chapitre ou de la section, adresse URL (consulté le ---).

Exemple

¹Éric Marquer, « Ce que sa polémique avec Descartes a modifié dans la pensée de Hobbes, » dans *Hobbes, Descartes et la métaphysique*, dirigé par Dominique Weber, collection Bibliothèque d'histoire de la philosophie (Paris : Vrin, 2005), 15-32, http://books.google.ca/books?id=0P_NrvfQerUC&printsec=frontcover&dq=colloque&hl=fr&sa=X&ei=bMd6Ub7jG8bC4APGp4DADw&ved=0CGUQ6AEwCTgU (consulté le 3 décembre 2011).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Si vous avez utilisé plusieurs chapitres ou sections d'un même livre, ne faites pas des références séparées pour chaque chapitre. Indiquez plutôt la référence du livre complet (voir [Livre numérique ou consulté sur le WEB](#), p. 75).

Si vous avez consulté un seul chapitre, utilisez la méthode suivante :

Méthode

Nom, Prénom de l'auteur du chapitre ou de la section. « Titre du chapitre ou de la section. » Dans *Titre du livre : sous-titre s'il y a lieu*. Édité par ou dirigé par ou présenté par ---. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection -- - s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, pages du chapitre ou de la section. Adresse URL (consulté le ---).

Exemple

McCallum, Ron. « La citoyenneté au travail. » Dans *Travail et citoyenneté : quel avenir?* Édité par Michel Coutu et Gregor Murray. Collection Travail et emploi à l'ère de la mondialisation. Québec : Presses de l'Université Laval, 2010, 71-107. <http://ez-proxy.claurendeau.qc.ca:2100/lib/laurendeau/docDetail.action?docID=10424252&p00=droit%20dirig%C3%A9> (consulté le 2 juin 2013).

4.4.11. Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation

Définitions :

Une publication officielle (ou document officiel) est un écrit rédigé par une instance gouvernementale (qu'elle soit nationale, provinciale ou municipale).

Une publication d'une organisation (ou organisme) provient d'une organisation soit internationale, nationale ou régionale, qui n'est pas rattachée à un gouvernement.

On parlera également d'un « mémoire », quand il s'agit d'un document déposé par un organisme devant une commission pour faire valoir son point de vue (à ne pas confondre avec un [mémoire de maîtrise](#), p. 95).

Comment les reconnaître :

Vérifiez à la page où apparaît le copyright (©) qui est responsable de la publication :

- s'il s'agit d'un organe gouvernemental qui exerce une autorité reconnue (comme un ministère, un comité ministériel, une commission d'enquête, un service municipal, une agence ou bureau gouvernemental, etc.), il s'agit d'une publication officielle;
- s'il s'agit d'un groupe qui n'exerce pas d'autorité reconnue (comme Greenpeace ou l'Organisation Mondiale de la Santé, au niveau international; comme la Fédération canadienne de la faune ou l'Association des femmes autochtones du Canada, au niveau national; comme le Barreau du Québec ou Centraide Québec au niveau régional), il s'agit d'une publication d'une organisation.

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Publication d'un gouvernement : document imprimé, p. 81• Publication d'un gouvernement, trouvée sur le WEB, p. 82• Publication d'une organisation : document imprimé, p. 83• Publication d'une organisation, trouvée sur le WEB, p. 84
--	---

Méthode auteur-titre / Publication d'un gouvernement : document imprimé

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode



Nom de l'État. Sous-division de cet État ayant rédigé le document, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu (Lieu : ministère, section ou organisme responsable de la publication, année), page exacte de la citation.

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'État et de la sous-division, sous la forme Prénom Nom.

Exemples



¹ Evelyn Kolish, *Guide des archives judiciaires* (Québec : Archives nationales du Québec, 2000), 46.

² Canada. Banque de développement du Canada, *Médias sociaux : Guide pour les entrepreneurs* (Ottawa : Banque de développement du Canada, 2012), 22.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom de l'État. Sous-division de cet État ayant rédigé le document. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Lieu : ministère, section ou organisme responsable de la publication, année.

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'État et de la sous-division, sous la forme Nom, Prénom.

Exemples



Bouchard, Gérard et Charles Taylor. *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*. Québec : Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008.

Québec. Ministère des Finances; Ministère des Régions. *Le Nord-du-Québec : Un maillon essentiel de notre économie*. Québec : Secrétariat - Ministère des Finances, de l'économie et de la recherche, 2001.

Méthode auteur-titre / Publication d'un gouvernement, trouvée sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Nom de l'État. Sous-division de cet État ayant rédigé le document, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu (Lieu : ministère, section ou organisme responsable de la publication, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'État et de la sous-division, sous la forme Prénom Nom.

Exemples

¹ Evelyn Kolish, *Guide des archives judiciaires* (Québec : Archives nationales du Québec, 2000), 46, http://www.banq.qc.ca/documents/ressources_en_ligne/instr_rech_archivistique/garchjud.pdf (consulté le 26 juin 2012).

² Canada. Agence canadienne de développement international, *Rapport au parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2011-2012* (Gatineau : ACDI, 2012), 37, [http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Reports/\\$file/odaaa-2011-2012-fra.pdf](http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Reports/$file/odaaa-2011-2012-fra.pdf) (consulté le 4 mai 2013).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom de l'État. Sous-division de cet État ayant rédigé le document. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Lieu : ministère, section ou organisme responsable de la publication, année.

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'État et de la sous-division, sous la forme Nom, Prénom.

Exemples

Brisson, Geneviève. *État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique*. Québec : Institut national de santé publique du Québec, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, 2010. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1177_RelGazSchisteSantePubRapPreliminaire.pdf (consulté le 4 juin 2013).

Québec. Ministère des affaires municipales et des régions. *Environnement sonore d'un parc éolien : Développement durable de l'énergie éolienne*. Québec : Secrétariat - Ministère des affaires municipales et des régions, 2007. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/eoliennes_f05_environnement_sonore.pdf (consulté le 28 novembre 2008)

Méthode auteur-titre / Publication d'une organisation : document imprimé

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Nom de l'organisation ayant rédigé le document, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu (Lieu : organisme responsable de la publication, année), page exacte de la citation.

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'organisation, sous la forme Prénom Nom.

Exemples

¹ Organisation Mondiale de la Santé. Département Prévention de la violence et du traumatisme et handicap, *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2013 : Soutenir une décennie d'actions* (Genève : OMS, 2013), 10.

² Kevin I. Grégoire, *Vieux-Montréal, du neuf avec le vieux : Mémoire déposé par l'ADUQ - Association du design urbain du Québec; Consultation publique sur l'avenir du Vieux-Montréal* (Montréal : ADUQ, 2013), 14.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom de l'organisation ayant rédigé le document. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Lieu : organisation responsable de la publication, année.

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'organisation, sous la forme Nom, Prénom.

Exemples

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. *Vers un monde digne des enfants : Rapport sur le suivi de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants dans les pays de l'Organisation internationale de la Francophonie*. New York : UNICEF, 2004.

Grégoire, Kevin I. *Vieux-Montréal, du neuf avec le vieux : Mémoire déposé par l'ADUQ - Association du design urbain du Québec; Consultation publique sur l'avenir du Vieux-Montréal*. Montréal : ADUQ, 2013.

Méthode auteur-titre / Publication d'une organisation, trouvée sur le WEB

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Méthode

Nom de l'organisation ayant rédigé le document, *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*, numéro d'édition s'il y a lieu (Lieu : organisme responsable de la publication, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'organisation, sous la forme Prénom Nom.

Exemples

¹ Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Commission des universités sur les programmes, *Les programmes en éducation physique et en sciences de l'activité physique dans les universités du Québec* (Montréal : CRÉPUQ, 2000), 12, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs187140> (consulté le 27 mai 2008).

² Kevin I. Grégoire, *Vieux-Montréal, du neuf avec le vieux : Mémoire déposé par l'ADUQ - Association du design urbain du Québec; Consultation publique sur l'avenir du Vieux-Montréal* (Montréal : ADUQ, 2013), 14, <http://adug.ca/wp-content/uploads/2013/04/Memoire-Vieux-Montreal.pdf> (consulté le 22 novembre 2013).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom de l'organisation ayant rédigé le document. *Titre : Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Lieu : organisation responsable de la publication, année. Adresse URL (consulté le ---).

Si le document est signé par un ou des auteurs individuels, on indique leur nom à la place de celui de l'organisation, sous la forme Nom, Prénom.

Exemples

Association des architectes paysagistes du Québec. *Pont Champlain à Montréal: Mémoire déposé par l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)*. Montréal : AAPQ, 2013. http://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/memoireaapq_pontchamplain.pdf (consulté le 20 août 2013).

Grégoire, Kevin I. *Vieux-Montréal, du neuf avec le vieux : Mémoire déposé par l'ADUQ - Association du design urbain du Québec; Consultation publique sur l'avenir du Vieux-Montréal*. Montréal : ADUQ, 2013. <http://adug.ca/wp-content/uploads/2013/04/Memoire-Vieux-Montreal.pdf> (consulté le 22 novembre 2013).

4.4.12. Reproduction d'œuvre d'art

Définition :

Copie d'une image représentant une œuvre d'art.

Comment les reconnaître :

Il s'agit d'une duplication d'une image d'une œuvre d'art, quelle que soit sa provenance (un livre, une revue, sur le WEB, un musée, une galerie, etc.) et quel que soit le procédé utilisé pour la dupliquer (photographie, photocopie, numérisation).

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	<ul style="list-style-type: none">• Référence abrégée à indiquer sous une reproduction d'œuvre d'art insérée dans un travail, p. 86• Reproduction d'œuvre d'art trouvée dans un livre imprimé, p.87• Reproduction d'œuvre d'art trouvée dans un article de revue (revue imprimée, numérique, trouvée dans un site WEB ou une banque de données), p. 88• Reproduction d'œuvre d'art trouvée sur le WEB, p. 89
---	---

Méthode auteur-titre / Référence abrégée à indiquer sous une reproduction d'œuvre d'art insérée dans un travail

RÉFÉRENCE SOUS LE DOCUMENT :



Si vous photocopiez, numérisez, copiez-collez ou téléchargez une reproduction d'œuvre d'art et que vous l'insérez dans votre travail (dans le corps du texte ou en annexe), indiquez alors sa référence abrégée directement sous le document selon la méthode qui suit :

À noter : la référence complète de la reproduction devra figurer dans la médiagraphie.

Méthode



Figure --- [numéro] : Prénom Nom de l'auteur, *Titre de l'œuvre*, date de création de l'œuvre, médium, dimensions s'il y a lieu, dans Prénom Nom de l'auteur du livre, de la revue ou du site où figure la reproduction, *Titre du livre, de la revue ou du site* : *Sous-titre s'il y a lieu*, année, numéro de volume ou tome s'il y a lieu : page s'il y a lieu.

Exemples



Figure 1 : Henri Nodet, *La logique enseignant Aristote*, 1890, dessin au crayon, 4,5 x 7 cm, dans Xavier Berbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*, 1890, 1 : 304.

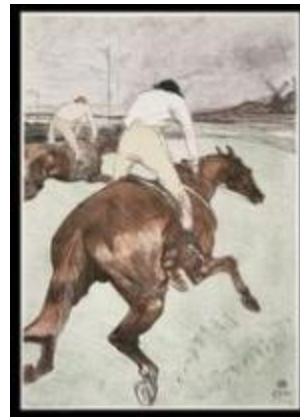


Figure 2 : Henri de Toulouse-Lautrec, *Le Jockey*, 1899, lithographie, 37 x 53 cm, dans *The British Museum*.

Ces documents sont libres de droit ou sous licence libre. Références complètes :

Nodet, Henri. *La logique enseignant Aristote*. 1890. Dessin au crayon. 4,5 x 7 cm. Dans Xavier Berbier de Montault. *Traité d'iconographie chrétienne*. Paris : Louis Vivès libraire-éditeur, 1890, 1 : 304.

Toulouse-Lautrec, Henri de. *Le Jockey*. 1899. Lithographie. 37 x 53 cm. British Museum, Londres. Dans *The British Museum*. http://www.britishmuseum.org/explore/highlights/highlight_objects/pd/h/henri_de_toulouse-lautrec,_le.aspx (consulté le 24 novembre 2014).

Méthode auteur-titre / Reproduction d'œuvre d'art trouvée dans un livre imprimé

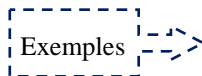
RÉFÉRENCE SOUS LA REPRODUCTION D'ŒUVRE D'ART :

Pour la référence à indiquer directement sous la reproduction, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une reproduction d'œuvre d'art](#), p. 86.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Nom, Prénom de l'artiste si connu. *Titre de l'œuvre* : *Sous-titre s'il y a lieu*. Date de création de l'œuvre. Médium. Dimensions s'il y a lieu. Musée ou institution, ville. Dans Prénom Nom de l'auteur du livre. *Titre du livre* : *Sous-titre s'il y a lieu*. Numéro d'édition s'il y a lieu. Collection --- s'il y a lieu. Lieu : Maison d'édition, année, numéro du volume ou tome s'il y a lieu : page.



Louve romaine du Capitole. V^e ou début IV^e siècle avant J.-C. Bronze. Musée du Capitole, Rome. Dans Georges Duby et Jean-Luc Daval, dir. *La sculpture de l'Antiquité au Moyen âge : Du VIII^e siècle avant J.-C. au XV^e siècle*. Cologne : Taschen, 1999, 1 : 148.

Matisse, Henri. *Luxe, calme et volupté*. 1907. Huile sur toile. 210 x 138 cm. Statens Museum for Kunst, Copenhague. Dans Christophe Wetzel. *Histoire de la peinture : Des origines à nos jours*. Paris: Belfond, 1990, 514.

À noter :

- En l'absence du nom de l'artiste, la référence commence par le titre de l'œuvre.
- Quand l'œuvre est la propriété d'un particulier, on remplace le nom du musée et de la ville par la mention : Collection de --- [en indiquant le nom complet du collectionneur]. Attention : ne pas confondre avec la « Collection » qui suit le numéro d'édition du livre, qui désigne ici la collection dans laquelle le livre a été publié par la maison d'édition.
- Il est préférable de fournir les dimensions en système métrique.

Méthode auteur-titre / Reproduction d'œuvre d'art trouvée dans un article de revue (revue imprimée, numérique, trouvée dans un site WEB ou dans une banque de données)

RÉFÉRENCE SOUS LA REPRODUCTION D'ŒUVRE D'ART :

Pour la référence à indiquer directement sous la reproduction, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une reproduction d'œuvre d'art](#), p. 86.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom de l'artiste si connu. *Titre de l'œuvre* : *Sous-titre s'il y a lieu*. Date de création de l'œuvre. Médium. Dimensions s'il y a lieu. Musée ou institution, ville. Dans Prénom Nom de l'auteur de l'article. « Titre de l'article : *Sous-titre s'il y a lieu*. » *Titre de la revue*: *Sous-titre s'il y a lieu* volume si disponible, no --- (jour si disponible /mois ou saison si disponible /année) : page. Adresse URL s'il y a lieu (consulté le --- s'il y a lieu).

Exemples

Le Festin. 1510-1515. Tapisserie de laine et de soie. Musée des Arts décoratifs, Paris. Dans Juliette Rigondet. « Le Festin de Blois. » *L'Histoire*, no 380 (octobre 2012) : 24.

Vaillancourt, Armand. *Arbre de la rue Durocher*. 1953. Bois. 5,5m x 1,8m x 2,4m. Musée national des beaux-arts du Québec, Québec. Dans Marie-Ève Beaulé. « L'appropriation de l'espace collectif comme relation avec le spectateur chez Armand Vaillancourt. » *Inter : Art actuel*, no 111 (2012) : 87. <http://id.erudit.org/iderudit/66657ac> (consulté le 24 janvier 2014).

À noter :

- En l'absence du nom de l'artiste, la référence commence par le titre de l'œuvre, suivi par la date de création.
- Quand l'œuvre est la propriété d'un particulier, on remplace le nom du musée et de la ville par la mention : Collection de --- [en indiquant le nom complet du collectionneur].
- Il est préférable de fournir les dimensions en système métrique.

Méthode auteur-titre / Reproduction d'œuvre d'art trouvée sur le WEB

RÉFÉRENCE SOUS LA REPRODUCTION D'ŒUVRE D'ART :

Pour la référence à indiquer directement sous la reproduction, voir la section [Référence abrégée à indiquer sous une reproduction d'œuvre d'art](#), p. 86.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode →

Nom, Prénom de l'artiste si connu. *Titre de l'œuvre: Sous-titre s'il y a lieu.* Date de création de l'œuvre. Médium. Dimensions s'il y a lieu. Musée ou institution, ville. Dans Prénom Nom de l'auteur du site si disponible. *Titre du site : Sous-titre s'il y a lieu.* Date de mise en ligne si connue. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples →

Cartier-Bresson, Henri. *Derrière la gare Saint-Lazare, Paris.* 1932. Tirage argentique de 1946. 35 x 23 cm. Fondation Henri Cartier-Bresson, Paris. Dans *Christie's*. 11 novembre 2011. <http://www.christies.com/lotfinder/photographs/henri-cartier-bresson-derriegravere-la-gare-saint-lazare-paris-5494194-details.aspx?intObjectID=5494194> (consulté le 23 novembre 2014).

De Vinci, Léonard. *Portrait de Cecilia Gallerani ou la Dame à l'hermine.* 1488-1490. Huile sur bois. 55 x 40 cm. Musée Czartoryski, Cracovie. Dans Alain Korkos. *Arrêt sur Images.* 20 mai 2011. <http://www.arretsurimages.net/vite.php?id=11197> (consulté le 20 mars 2009).

À noter :

- En l'absence du nom de l'artiste, la référence commence par le titre de l'œuvre.
- Quand l'œuvre est la propriété d'un particulier, on remplace le nom du musée et de la ville par la mention : **Collection de --- [en indiquant le nom complet du collectionneur]**.
- Il est préférable de fournir les dimensions en système métrique.

4.4.13. Textes religieux (Bible et Coran)

Définition :

Un texte religieux désigne un écrit considéré comme sacré par une religion. Pour le judaïsme et le christianisme, il s'agit de la Bible; pour l'Islam, c'est le Coran.

Comment les reconnaître :

La Bible se compose d'un ensemble d'écrits de diverses époques, appelés chacun un « livre ». Ces livres sont regroupés en deux sections : l'Ancien Testament (contenant les écrits datant d'avant Jésus de Nazareth) et le Nouveau Testament (présentant les écrits relatifs à Jésus de Nazareth). Puisque chaque religion a déterminé son « canon » (la liste des livres qu'elle reconnaît comme sacrés), il existe différentes versions de la Bible :

- la Bible hébraïque ou « TaNakh » se fonde sur l'Ancien Testament et comporte trois parties : la Torah (la loi), les Nevi'im (écrits des prophètes) et les Ketouvim (autres);
- la Bible catholique s'appuie sur la « Vulgate », la traduction en latin de l'Ancien et du Nouveau Testament, effectuée par Jérôme de Stridon (Saint Jérôme) aux 4^e-5^e siècles;
- la Bible orthodoxe découle de la « Septante » (traduction en grec de l'Ancien Testament, effectuée à partir du 3^e av. J.C.); le Nouveau Testament fut ensuite ajouté;
- la Bible protestante : les diverses religions protestantes, apparues au 16^e siècle, ne reconnaissaient pas le canon catholique et proposèrent leur propre version;
- les apocryphes sont les livres qui ne sont pas reconnus par une Église.

Le Coran (Qur'an en arabe) est le livre sacré des musulmans qu'ils considèrent comme la retranscription des paroles d'Allah (Dieu), transmises à Mahomet au 7^e siècle. Le Coran contient 114 sourates (ou chapitres). D'abord transmis oralement, le Coran fut mis par écrit sous le premier calife, Abû Bakr, entre 632 et 634. C'est toujours cette version qui fait autorité aujourd'hui.

Cliquez maintenant sur le [format](#) dans lequel vous avez consulté ce document :

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	{	<ul style="list-style-type: none">• Bible (sur papier ou en version numérique), p. 91• Coran (sur papier ou en version numérique), p. 94
---	---	---

Méthode auteur-titre / Bible (sur papier ou en version numérique)

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



La Bible est composée de plusieurs livres. La référence d'un passage biblique utilise le titre abrégé du livre dont il provient. Vous trouverez la liste des titres abrégés aux pages suivantes.

Chaque livre est divisé en chapitres et chacun des chapitres contient plusieurs versets, c'est-à-dire de courts paragraphes numérotés. La référence doit préciser à la fois le numéro du chapitre et celui des versets cités.

La numérotation des chapitres et des versets de la Bible peut différer d'une version à l'autre; voilà pourquoi il est fortement recommandé d'indiquer la version qui a été consultée.

Méthode → Titre abrégé du livre numéro du chapitre : numéro du ou des versets cités (Version utilisée si disponible)

Exemples → ¹ Genèse 12 : 1-3 (Bible de Jérusalem)
² 2 Corinthiens 13 : 4 (Nouvelle Bible Segond)

À noter :

- Si plusieurs versets ont été cités, on indique le numéro du premier verset et le numéro du dernier verset, en les séparant par un tiret.
- Certains livres de la Bible sont en plusieurs parties et leur titre est, pour cette raison, précédé d'un numéro; il est important d'indiquer ce numéro dans votre référence (exemple : « 2 Chroniques » désigne le deuxième livre des Chroniques).
- Il existe aussi des abréviations des noms des différents livres bibliques (par ex. : Genèse = Gn. et 2 Corinthiens = 2 Co.); cependant, comme ces abréviations ne sont pas uniformisées, il a été jugé préférable ici d'utiliser les titres abrégés proposés aux pages suivantes. Toutefois, demandez à votre professeur s'il exige de recourir aux abréviations.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

On ne met pas la référence de la Bible dans la bibliographie ou médiagraphie.

Liste des livres de la Bible : titres complets et abrégés

- cette liste présente, en ordre alphabétique, les livres de l’Ancien ou du Nouveau Testament, de toutes les versions de la Bible (juive, catholique, orthodoxe ou protestante) ainsi que les livres considérés comme apocryphes (non officiellement reconnus) ;
- la liste indique aussi le titre abrégé sous lequel le livre doit être cité.

Titre complet du livre	Titre abrégé	Titre complet du livre	Titre abrégé
Abdias	Abdias	Épître de Paul à Philémon	Philémon
Actes des Apôtres	Actes	Épître de Paul aux Philippiens	Philippiens
Aggée	Aggée	Épître de Paul aux Romains	Romains
Amos	Amos	Épître de Paul aux Thessaloniens (Première)	1 Thessaloniens
Annexes	Annexes	Épître de Paul aux Thessaloniens (Deuxième)	2 Thessaloniens
Apocalypse	Apocalypse	Épître de Paul à Timothée (Première)	1 Timothée
Baruch	Baruch	Épître de Paul à Timothée (Deuxième)	2 Timothée
Cantique des cantiques	Cantique	Épître de Paul à Tite	Tite
Chroniques (1 ^{er} livre)	1 Chroniques	Épître de Pierre (Première)	1 Pierre
Chroniques (2 ^e livre)	2 Chroniques	Épître de Pierre (Deuxième)	2 Pierre
Daniel	Daniel	Ésaïe	Ésaïe
Deutéronome	Deutéronome	Esdras	Esdras
Douze (Les)	Douze	Esdras (1 ^{er} livre)	1 Esdras
Ecclésiaste (ou Qohélet)	Ecclésiaste	Esdras (2 ^e livre)	2 Esdras
Ecclésiastique	Ecclésiastique	Esdras (3 ^e livre)	3 Esdras
Épître de Jacques	Jacques	Esdras (4 ^e livre) ou Apocalypse d’Esdras	4 Esdras
Épître de Jean (Première)	1 Jean	Esther	Esther
Épître de Jean (Deuxième)	2 Jean	Évangile selon Jean	Jean
Épître de Jean (Troisième)	3 Jean	Évangile selon Luc	Luc
Épître de Jude	Jude	Évangile selon Marc	Marc
Épître de Paul aux Colossiens	Colossiens	Évangile selon Matthieu	Matthieu
Épître de Paul aux Corinthiens (Première)	1 Corinthiens	Exode	Exode
Épître de Paul aux Corinthiens (Deuxième)	2 Corinthiens	Ézéchiel	Ézéchiel
Épître de Paul aux Éphésiens	Éphésiens	Genèse	Genèse
Épître de Paul aux Galates	Galates		
Épître de Paul aux Hébreux	Hébreux		

Titre complet du livre	Titre abrégé	Titre complet du livre	Titre abrégé
Habaquq	Habaquq	Prière de Manassé	Manassé
Hénoch	Hénoch	Proverbes	Proverbes
Isaïe	Isaïe	Proverbes de Salomon	Proverbes Sal.
Jérémie	Jérémie	Psaumes	Psaumes
Job	Job	Psaumes de Salomon	Psaumes Sal.
Joël	Joël	Qohéleth (voir Ecclésiaste)	
Jonas	Jonas	Règles (1 ^{er} livre)	1 Règles
Josué	Josué	Règles (2 ^e livre)	2 Règles
Jubilés	Jubilés	Règles (3 ^e livre)	3 Règles
Judith	Judith	Règles (4 ^e livre)	4 Règles
Juges	Juges	Révélation	Révélation
Lamentations ou Lamentations de Jérémie	Lamentations	Rois	Rois
Lettre de Jérémie	Lettre Jér.	Rois (1 ^{er} livre)	1 Rois
Lévitique	Lévitique	Rois (2 ^e livre)	2 Rois
Macchabées (1 ^{er} livre)	1 Macchabées	Rois (3 ^e livre)	3 Rois
Macchabées (2 ^e livre)	2 Macchabées	Rois (4 ^e livre)	4 Rois
Macchabées (3 ^e livre)	3 Macchabées	Ruth	Ruth
Macchabées (4 ^e livre)	4 Macchabées	Sagesse	Sagesse
Malachie	Malachie	Sagesse de Jésus, fils de Siracide	Sagesse Jésus
Messale	Messale	Sagesse de Salomon	Sagesse Sal.
Michée	Michée	Sagesse de Sirach	Sagesse Sirach
Nahoum (ou Nahum)	Nahoum	Samuel (1 ^{er} livre)	1 Samuel
Néhémie	Néhémie	Samuel (2 ^e livre)	2 Samuel
Nombres	Nombres	Siracide (voir Ecclésiastique)	
Osée	Osée	Sophonie	Sophonie
Paralipomènes (1 ^{er} livre)	1 Paralipomènes	Suzanne	Suzanne
Paralipomènes (2 ^e livre)	2 Paralipomènes	Tägsas	Tägsas
		Tobie	Tobie
		Zacharie	Zacharie

Méthode auteur-titre / Coran (sur papier ou en version numérique)

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Le Coran est divisé en chapitres appelés des « sourates ». Chaque sourate est composée de plusieurs versets, c'est-à-dire de courts paragraphes numérotés. La référence doit préciser le numéro de la sourate et celui des versets cités.

Méthode → Coran numéro de la sourate : numéro du ou des versets cités

Exemples → ¹ Coran 19 : 17-31
² Coran 65 : 21

À noter :

- **Si plusieurs versets ont été cités, on indique le numéro du premier verset et le numéro du dernier verset, en les séparant par un tiret.**

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :

On ne met pas la référence du Coran dans la bibliographie ou médiagraphie.

4.4.14. Thèse ou mémoire

Définitions :

Une thèse et un mémoire sont tous deux des exposés rédigés sur une question en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire : le mémoire mène à l'obtention de la maîtrise (2^e cycle universitaire), alors que la thèse vise l'obtention d'un doctorat (3^e cycle universitaire).

À noter :

Il ne faut pas confondre un mémoire de maîtrise et un « mémoire » déposé par un groupe, un organisme ou une organisation devant une commission ou lors d'une consultation publique, pour faire valoir son point de vue. Pour un tel mémoire, se référer à [Publication d'une organisation](#) (p. 80).

Également, faites la distinction avec les « mémoires » (toujours au pluriel) qui désignent le récit de souvenirs personnels par une personnalité (on parle aussi d'autobiographie). Pour des mémoires, rendez-vous à la section [Livre / monographie](#) (p. 68).

Comment les reconnaître :

Vérifiez sur la page titre : il est toujours indiqué qu'il s'agit d'un mémoire ou d'une thèse, déposé auprès de tel département de telle université pour l'obtention du grade de...

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	{	<ul style="list-style-type: none">• Thèse ou mémoire imprimé, p. 96• Thèse ou mémoire trouvé sur le WEB ou dans une banque de données, p. 97
--	---	---

Méthode auteur-titre / Thèse ou mémoire imprimé

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Prénom Nom, « Titre de la thèse de doctorat ou du mémoire de maîtrise : Sous-titre s'il y a lieu » (thèse ou mémoire, nom de l'institution, année), page exacte de la citation.



¹ Caroline Simard, « La responsabilité civile pour la faute de la sage-femme : Des projets-pilotes à la légalisation » (mémoire, Université de Sherbrooke, 2000), 76.

² Julie St-Pierre, « Le conte en contexte : Ethnographie de la pratique du conte en famille dans le Québec contemporain » (thèse, Université du Québec à Montréal, 2011), 102.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Nom, Prénom. « Titre la thèse de doctorat ou du mémoire de maîtrise: Sous-titre s'il y a lieu. » Thèse ou Mémoire, nom de l'institution, année.



Simard, Caroline. « La responsabilité civile pour la faute de la sage-femme : Des projets-pilotes à la légalisation. » Mémoire, Université de Sherbrooke, 2000.

St-Pierre, Julie. « Le conte en contexte : Ethnographie de la pratique du conte en famille dans le Québec contemporain. » Thèse, Université du Québec à Montréal, 2011.

Méthode auteur-titre / Thèse ou mémoire trouvé sur le WEB ou dans une banque de données

RÉFÉRENCE DE CITATIONS :



Prénom Nom, « Titre de la thèse de doctorat ou du mémoire de maîtrise: Sous-titre s'il y a lieu » (thèse ou mémoire, nom de l'institution, année), page exacte de la citation, adresse URL (consulté le ---).



¹ Fatemeh Rafiei, « L'intégration de l'agriculture urbaine à l'architecture pour la réalisation d'une ville viable » (mémoire, Université du Québec à Montréal, 2012), 87, <http://www.archipel.uqam.ca/5410/1/M12722.pdf> (consulté le 13 mai 2013).

² Karine Bertrand, « Le cinéma des Premières Nations du Québec et des Inuit du Nunavut : Réappropriation culturelle et esthétique du sacré » (thèse, Université de Montréal, 2013), <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/10125> (consulté le 14 décembre 2013).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Nom, Prénom. « Titre la thèse de doctorat ou du mémoire de maîtrise: Sous-titre s'il y a lieu. » Thèse ou Mémoire, nom de l'institution, année. Adresse URL (consulté le ---).



Bertrand, Karine. « Le cinéma des Premières Nations du Québec et des Inuit du Nunavut : Réappropriation culturelle et esthétique du sacré. » Thèse, Université de Montréal, 2013. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/10125> (consulté le 14 décembre 2013).

Rafiei, Fatemeh. « L'intégration de l'agriculture urbaine à l'architecture pour la réalisation d'une ville viable. » Mémoire, Université du Québec à Montréal, 2012. <http://www.archipel.uqam.ca/5410/1/M12722.pdf> (consulté le 13 mai 2013).

4.4.15. WEB (page ou site)

Définitions :

Une page WEB est une section d'un site WEB, constituée de diverses ressources (textes, images, vidéos, etc.). Un site WEB est donc, logiquement, un ensemble de pages WEB, reliées entre elles et accessibles par un même nom de domaine.

Certains sites contiennent des publications électroniques créées à partir de logiciels comme Word (.doc ou .docx), Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou Acrobat de la compagnie Adobe Systems (PDF ou « Portable Document Format »).

À noter : on trouve également sur l'internet ou dans des bases de données, des documents numériques, comme des livres, des revues, des magazines, des journaux, etc. Pour faire la référence de tels documents, reportez-vous au type de document que vous avez trouvé. Par exemple :

- si c'est un livre numérique, rendez-vous à la section [Livre / monographie](#) (p. 68);
- si c'est une revue numérique, utilisez la méthode concernant un [Article de périodique](#) (p. 23);
- etc.

Cliquez maintenant sur le **format dans lequel vous avez consulté ce document :**

Format dans lequel le document a été consulté :

Méthode auteur-titre (ou traditionnelle)	{	<ul style="list-style-type: none">• Site WEB au complet, p. 99• Page spécifique d'un site WEB ou publication électronique (en Word, PDF, Powerpoint, etc.), p. 100
--	---	---

Méthode auteur-titre / Site WEB au complet

RÉFÉRENCE DE CITATION :



Méthode



Prénom Nom si disponible, *Titre du site : Sous-titre s'il y a lieu*, année, adresse URL (consulté le ---).

Exemples



¹ Éric Ranguin, *Le site-portail des cyber-profs d'histoire - géographie - éducation civique*, 2014, <http://erra.perso.neuf.fr/> (consulté le 17 janvier 2014).

² Marc Ghislain, *BDcouvertes*, 2014, <http://www.bdcouvertes.com/bdcouvertes/bd.htm> (consulté le 1^{er} mars 2014).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode



Nom, Prénom si disponible. *Titre du site : Sous-titre s'il y a lieu*. Année. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples



Ghislain, Marc. *BDcouvertes*. 2014. <http://www.bdcouvertes.com/bdcouvertes/bd.htm> (consulté le 1^{er} avril 2013).

Maison de la poésie de Montréal. 2013. <http://www.maisondela poesie.qc.ca/> (consulté le 23 février 2014).

Ranguin, Éric. *Le site-portail des cyber-profs d'histoire - géographie - éducation civique*. 2014. <http://erra.perso.neuf.fr/> (consulté le 17 janvier 2013).

En l'absence du nom de l'auteur du site, la référence commence par le titre du site, suivi de l'année.

Méthode auteur-titre / Page spécifique d'un site WEB ou publication électronique (en Word, PDF, Powerpoint, etc.)

RÉFÉRENCE DE CITATION :



Méthode

Prénom Nom si disponible, « Titre de la page consultée : Sous-titre s'il y a lieu, » *Titre du site : Sous-titre s'il y a lieu*, année, page exacte de la citation s'il y a lieu, adresse URL (consulté le ---).

Exemples

¹ Patrice Delpin, « La Première Guerre mondiale : Propagandes et rumeurs (1914-1918), » *Clivotexte*, 2014, <http://icp.ge.ch/po/clivotexte/la-premiere-guerre-mondiale/1ere.gm.propagande.html> (consulté le 20 juillet 2013).

² Michel-Pierre Chélini, « Histoire de la presse et des médias britanniques de 1815 à 1931, » *Académie de Lille : Histoire-géographie et éducation civique*, 2011, 26, <http://histgeo.discipline.ac-lille.fr/fichiers-joomla/medias-brit1815-1931.pdf/view> (consulté le 12 janvier 2014).

³ Emmanuel Martin, « La mondialisation, ennemie de l'Afrique?, » *Institut Audace Afrique*, 2009, 2, http://www.audace-afrique.net/attachments/442_La%20mondialisation-est-elle-ennemie%20de%20l%E2%80%99Afrique.docx (consulté le 15 janvier 2014).

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE :



Méthode

Nom, Prénom si disponible. « Titre de la page consultée : Sous-titre s'il y a lieu. » *Titre du site : Sous-titre s'il y a lieu*. Année. Adresse URL (consulté le ---).

Exemples

Delpin, Patrice. « La Première Guerre mondiale : Propagandes et rumeurs (1914-1918). » *Clivotexte*. 2014. <http://icp.ge.ch/po/clivotexte/la-premiere-guerre-mondiale/1ere.gm.propagande.html> (consulté le 20 juillet 2013).

Martin, Emmanuel. « La mondialisation, ennemie de l'Afrique? » *Institut Audace Afrique*. 2009. http://www.audace-afrique.net/attachments/442_La%20mondialisation-est-elle-ennemie%20de%20l%E2%80%99Afrique.docx (consulté le 15 janvier 2014).

4.5. Des difficultés avec...

4.5.1. L'auteur

- [Où trouver le nom de l'auteur?](#): p. 102
- [Il y a plusieurs auteurs](#) : p. 104
- [Il n'y a pas d'auteur](#) (document anonyme) : p. 106
- [L'auteur est une organisation \(institution ou association\)](#) : p. 107
- [L'auteur est un gouvernement](#) : p. 108
- [Il est écrit « édité par », « présenté par » ou « dirigé par » \(ou « sous la direction de »\)](#) : p. 110
- [Il y a un traducteur](#) : p. 112
- [Le nom de l'auteur comporte une particule](#) : p. 113
- [L'auteur n'est connu que par son prénom](#) : p. 114

4.5.2. Le titre

- [Il y a aussi un sous-titre](#) : p. 115
- [Le titre commence par un nombre](#) : p. 117
- [Le titre est en anglais](#) : p. 118

4.5.3. Le numéro d'édition

- [Qu'est-ce que le numéro d'édition, où le trouve-t-on et quand l'écrit-on?](#): p. 119
- [Comment indiquer le numéro d'édition dans les références?](#): p. 120

4.5.4. Les volumes (ou tomes)

- [Qu'est-ce qu'un volume \(ou tome\) et où en trouver le numéro?](#): p. 121
- [Tous les volumes \(ou tomes\) d'un ouvrage en plusieurs volumes \(ou tomes\) ont été utilisés](#) : p. 122
- [Un seul volume d'un ouvrage en plusieurs volumes a été utilisé](#) : p. 123
- [Pour les revues, que sont le volume et le numéro, et comment les trouver?](#) : p. 125

4.5.5. La collection

- [Qu'est-ce qu'une collection, où en trouver le nom et quand doit-on l'indiquer?](#): p. 126
- [Comment insérer le nom de la collection dans la référence?](#): p. 127

4.5.6. Le lieu et la maison d'édition ou de production

- [Qu'est-ce qu'une maison d'édition \(ou de production\) et où trouver son nom?](#): p. 128
- [Qu'est-ce que le lieu d'édition \(ou de production\) et où peut-on le trouver?](#): p. 129
- [Le lieu d'édition est manquant](#) : p. 130
- [Il y a plusieurs lieux et plusieurs maisons d'édition ou de production](#) : p. 131
- [Le lieu d'édition est peu connu](#) : p. 133

4.5.7. La date de publication

- [Qu'est-ce que la date de publication et où peut-on la trouver?](#): p. 134
- [La date de publication est manquante](#) : p. 136
- [Il y a plusieurs dates pour un même ouvrage](#) : p. 137
- [Les divers volumes \(ou tomes\) d'un même ouvrage n'ont pas la même date](#) : p. 138

4.5.8. Les pages

- [Faut-il mettre la page précise ou le total des pages?](#): p. 140

- [Les pages sont en chiffres romains \(I, II, III, etc.\)](#) : p. 142

4.5.1. Des difficultés avec l’auteur

- [Où trouver le nom de l’auteur?](#): p. 102
- [Il y a plusieurs auteurs](#) : p. 104
- [Il n’y a pas d’auteur](#) (document anonyme) : p. 106
- [L’auteur est une organisation \(institution ou association\)](#) : p. 107
- [L’auteur est un gouvernement](#) : p. 108
- [Il est écrit « édité par », « présenté par » ou « dirigé par » \(ou « sous la direction de »\)](#) : p. 110
- [Il y a un traducteur](#) : p. 112
- [Le nom de l’auteur comporte une particule](#) : p. 113
- [L’auteur n’est connu que par son prénom](#) : p. 114

Des difficultés avec l’auteur : où trouver le nom de l’auteur?

Vérifiez dans le tableau qui suit où peut se trouver le nom de l’auteur dans chacun des **types de documents** (qui sont ici classés en ordre alphabétique).

Type de document	Où trouver l’auteur?
Actes ou compte-rendu	Voir les instructions pour un livre , à la page suivante.
Article de périodique (journal ou revue)	En général, le nom de l’auteur est dans l’en-tête de l’article , mais il peut parfois être écrit à la fin de l’article. Dans une revue , vous pouvez aussi vérifier dans la table des matières ou le sommaire (au début de la revue). Pour un article de revue ou de journal obtenu en ligne , la référence fournie par la banque de données ou le site indique habituellement l’auteur.
Carte géographique (ou document cartographique)	Pour un atlas , on prend le nom de l’auteur de l’atlas, à moins que le nom du créateur de la carte soit spécifié (souvent au bas de la carte). Pour une carte monographique , l’auteur sera parfois spécifié avec le copyright. Pour une carte en ligne , vérifiez si le site précise le nom du créateur. Sinon, utilisez le nom de l’auteur du site.
Document sonore	Pour un enregistrement , vérifiez sur la pochette du CD ou du disque. Pour une diffusion en ligne , vérifiez si le site précise l’identité de l’auteur, du créateur et/ou de l’interprète.

(Suite à la page suivante.)

Type de document	Où trouver l'auteur?
<p>Encyclopédie ou dictionnaire (ouvrage de consultation)</p>	<p>Dans un dictionnaire ou un lexique, regardez sur la couverture ou la page titre. Dans une encyclopédie ou un annuaire, le nom de l'auteur, s'il est fourni, figure en général à la fin de l'article. Mais certaines encyclopédies n'indiquent que les initiales de l'auteur; il faut alors chercher la liste des auteurs (dans le premier ou le dernier volume de l'encyclopédie) et retracer les initiales de l'auteur concerné pour identifier son nom complet. Pour un article d'encyclopédie ou de dictionnaire en ligne, cherchez le nom de l'auteur du site (voir WEB ci-bas).</p>
<p>Film, vidéo ou émission (VHS, DVD, WEB)</p>	<p>Pour un DVD ou une vidéocassette VHS, le créateur et/ou le réalisateur sont habituellement identifiés sur la pochette. Pour un film, une émission télévisée ou une entrevue visionnée en ligne, le site fournit le nom du créateur et/ou du réalisateur.</p>
<p>Illustration, carte historique, graphique ou tableau</p>	<p>Pour les cartes historiques, les graphiques et les tableaux, il est rare que le nom du créateur soit spécifié, mais vérifiez quand même au bas de la figure. Sinon, prenez le nom de l'auteur de l'ouvrage ou du site dans lequel vous l'avez trouvée.</p>
<p>Livre (manuel, monographie, actes de congrès, etc.)</p>	<p>Le nom de l'auteur figure généralement sur la couverture du livre et/ou sur la page titre. Attention de ne pas confondre le nom de l'auteur et le nom de la maison d'édition. En effet, certaines maisons d'édition portent le nom de leur fondateur. Les noms suivants, entre autres, sont donc des maisons d'édition et non des auteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adam Biro • Albin Michel • André Versaille • Anne Sigier • Armand Colin • Arthème Fayard • Fernand Nathan • Jean Claude Lattès • Marcel Broquet • Michel Brûlé • Michel Quintin • Odile Jacob • Robert Laffont • Vivianne Hamy • Yvon Blais <p>Si vous ne savez pas s'il s'agit du nom de l'auteur ou de la maison d'édition, allez vérifier sur Internet.</p>
<p>Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation</p>	<p>Le nom de l'auteur figure généralement sur la couverture du livre et/ou sur la page titre. Ça peut parfois être un auteur individuel, mais souvent, il s'agira plutôt de l'instance gouvernementale ou du nom de l'organisation qui est responsable de la rédaction du contenu.</p>
<p>Reproduction d'œuvre d'art</p>	<p>Pour une reproduction d'une œuvre d'art (tableau, photo, sculpture, gravure, caricature, etc.), utilisez le nom de l'artiste.</p>
<p>Thèse ou mémoire</p>	<p>Le nom de l'auteur figure généralement sur la couverture du livre et/ou sur la page titre.</p>
<p>WEB (site ou page)</p>	<p>Le nom de l'auteur apparaît parfois sur la page d'accueil du site WEB consulté. Sinon, visitez diverses sections du site pour le découvrir, comme : « Qui sommes-nous? », « Contact », « ? », « Aide », « À propos de », « Crédits ». Ces onglets figurent</p>

Des difficultés avec l'auteur : il y a plusieurs auteurs

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

S'il y a jusqu'à trois auteurs :

Méthode

- On écrit les noms de **tous les auteurs**.
- On les présente **dans l'ordre** où ils apparaissent dans le document (ne pas les remettre en ordre alphabétique).
- Pour la **méthode auteur-titre**, tous les noms sont écrits sous la forme Prénom Nom (sans virgule entre le prénom et le nom).
- S'il y a **deux auteurs**, on insère la conjonction « et » entre les deux.
- S'il y a **trois auteurs**, on met une virgule entre les noms des deux premiers; les deuxième et troisième auteurs sont séparés par la conjonction « et ».

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Michel Coulombe et Marcel Jean, *Dictionnaire du cinéma québécois* (Montréal : Boréal, 2006), 34.

² Martine Hébert, Mireille Cyr et Marc Tourigny, *L'agression sexuelle envers les enfants* (Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011), 1 : 36.

S'il y a quatre auteurs et plus :

Méthode

- On écrit seulement le nom du **premier auteur**, suivi de l'expression *et al.* en italique (qui vient du latin *et alii*, qui signifie « et les autres »).

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Catherine Leblanc *et al.* « La chimie, entre le vert et le bleu, » *Pour la science* 73 (octobre-décembre 2011) : 48.

(Suite à la page suivante, pour les références bibliographiques.)

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Quel que soit le nombre d'auteurs :

Méthode



- On indique les noms de **tous les auteurs**, même s'il y en a plus que trois.
- On présente les auteurs **dans l'ordre** où ils apparaissent dans le document (ne pas les remettre en ordre alphabétique).
- **Le nom et le prénom du premier auteur seulement sont inversés** et séparés par une virgule (sous la forme Nom, Prénom) pour permettre de faire l'ordre alphabétique; les noms des autres auteurs demeurent dans l'ordre normal (Prénom Nom) sans virgule entre le prénom et le nom.
- S'il y a **deux auteurs**, on inscrit la conjonction « et » entre les noms des deux auteurs.
- Pour **trois auteurs et plus**, on insère une virgule entre les noms des auteurs, sauf pour les deux derniers qui sont séparés par la conjonction « et ».

Exemples



Méthode auteur-titre :

Coulombe, Michel et Marcel Jean. *Dictionnaire du cinéma québécois*. Montréal : Boréal, 2006.

Leblanc, Catherine, Michel Gurvan, Philippe Potin et Bernard Kloareg. « La chimie, entre le vert et le bleu. » *Pour la science* 73 (octobre-décembre 2011) : 46-51.

Des difficultés avec l'auteur : il n'y a pas d'auteurs (document anonyme)

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS :

Méthode

- Quand l'auteur est inconnu, il n'est pas recommandé d'utiliser les expressions « anonyme » ou « collectif ». La référence commence plutôt avec le **titre du document**.
- Le titre est présenté selon la méthode propre à chaque type de document :
 - il est en **italique** pour un titre de livre, de film, de site WEB ou d'enregistrement sonore;
 - il est **entre guillemets** s'il s'agit d'un titre d'article (d'encyclopédie, de journal ou de revue), d'une définition de dictionnaire, d'un épisode d'une série télévisée ou d'un document tiré d'un site WEB.
- Dans la méthode auteur-date, il est possible d'abrégier le titre en ne conservant que les 3 à 5 premiers mots et en supprimant, s'il y a lieu, le déterminant.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ « Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU souligne la nécessité de protéger les enfants à Haïti, » *Journal Métro*, 29 janvier 2010, 9.

² *Citizen Kane* [vidéocassette VHS], réalisé par Orson Wells, 1941 (Toronto: Turner Home Entertainment, 1991).

³ *Maison de la poésie de Montréal*, 2013, <http://www.maisondela poesie.qc.ca/> (consulté le 28 février 2014).

⁴ « Poète dans la classe et à la bibliothèque, » *Maison de la poésie de Montréal*, 2011, http://www.maisondelapoesie.qc.ca/nouvelles/2011/12-07-poete_classe_biblio.html (consulté le 28 mai 2014).

(Suite à la page suivante, pour les références bibliographiques.)

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Quand l'auteur est inconnu, il n'est pas recommandé d'utiliser les expressions « anonyme » ou « collectif ». La référence commence plutôt avec le **titre du document**.
- Dans la **méthode auteur-date**, la date est alors placée immédiatement après le titre, au lieu d'être après l'auteur.
- Le titre est présenté selon la méthode propre à chaque type de document :
 - il est en **italique** pour un titre de livre, de film, de site WEB ou d'enregistrement sonore;
 - il est **entre guillemets** s'il s'agit d'un titre d'article (de revue, de journal ou d'encyclopédie), d'une définition de dictionnaire, d'un épisode d'une série télévisée ou d'un document tiré d'un site WEB.
- Le classement des références dans la bibliographie /médiagraphie se fait en ordre alphabétique des titres, mais sans tenir compte des déterminants « le », « la », « les », « l' ».

Exemples

Méthode auteur-titre :

Citizen Kane [vidéocassette VHS]. Réalisé par Orson Wells. 1941.
Toronto: Turner Home Entertainment, 1991.

« Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU souligne la nécessité de protéger les enfants à Haïti. » *Journal Métro*, 29 janvier 2010 : 9.

Maison de la poésie de Montréal. 2013. <http://www.maisondela-poesie.qc.ca/> (consulté le 28 février 2014).

« Poète dans la classe et à la bibliothèque. » *Maison de la poésie de Montréal*. 2011. http://www.maisondelapoesie.qc.ca/nouvelles/2011/12-07-poete_classe_biblio.html (consulté le 28 mai 2014).

Des difficultés avec l'auteur : l'auteur est une organisation (institution ou association)

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- On écrit le nom de l'organisation, de l'institution ou de l'association, tel qu'il figure dans le document consulté.
- Dans la méthode auteur-date, il est possible d'utiliser l'acronyme de l'organisation, si cet acronyme est connu (par exemple : ONU = Organisation des Nations Unies).

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Organisation Mondiale de la Santé, *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2013 : Soutenir une décennie d'actions* (Genève : OMS, 2013), 10.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- On écrit le nom de l'organisation, de l'institution ou de l'association, tel qu'il figure dans le document consulté, sans utiliser d'acronyme.

Exemple

Méthode auteur-titre :

Association des architectes paysagistes du Québec. *Pont Champlain à Montréal: Mémoire déposé par l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)*. Montréal : AAPQ, 2013.
http://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/memoireaapq_pont_champlain.pdf (consulté le 20 août 2013).

Des difficultés avec l'auteur : l'auteur est un gouvernement

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Si une instance gouvernementale est l'auteur (comme un ministère, un comité gouvernemental, un organisme public, une commission d'enquête, etc.), **on commence par écrire l'entité** (pays, province, ville) qui est à l'origine de la publication, suivi d'un point et de **l'instance gouvernementale responsable** de la rédaction du document.
- Dans la méthode auteur-titre, il est possible d'utiliser l'acronyme de l'instance gouvernementale concernée, si cet acronyme est connu.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Montréal. Service des finances. *Rapport financier annuel 2012*. Montréal : Direction de la comptabilité et du contrôle financier, 2013, 4.

² Québec. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Grille d'analyse : Projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'élimination de matières résiduelles*. Québec : BAPE, 2001, 6.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Si une instance gouvernementale est l'auteur (comme un ministère, un comité gouvernemental, un organisme public, une commission d'enquête, etc.), **on commence par écrire l'entité** (pays, province, ville) qui est à l'origine de la publication, suivi d'un point et de **l'instance gouvernementale responsable** de la rédaction du document.
- On n'utilise pas d'acronyme dans les références bibliographiques.

Exemples

Méthode auteur-titre :

Montréal. Service des finances. *Rapport financier annuel 2012*. Montréal : Direction de la comptabilité et du contrôle financier, 2013.

Québec. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Grille d'analyse : Projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'élimination de matières résiduelles*. Québec : BAPE, 2001.

Des difficultés avec l'auteur : il est écrit « édité par », « présenté par » ou « dirigé par » (ou « sous la direction de »)

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre**, quand on cite une personne qui n'est pas à proprement parler l'auteur du document, il faut indiquer, tout de suite après son nom, le type de contribution qu'elle a apportée. On met alors une virgule après son nom, puis on insère l'abréviation correspondant à son rôle. Par exemple :
 - **éd.** = éditeur (personne qui publie le document)
 - **prés.** = présentateur (personne qui réunit les textes composant un document et en fait la présentation)
 - **dir.** = directeur (personne responsable du contenu qui recrute les auteurs qui écriront les textes)
 - **comp.** = compilateur (personne qui crée un document à partir d'extraits d'autres documents)

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Jean-Paul Aron, prés., *Misérable et glorieuse : La femme du XIX^e siècle*, collection Historiques (Paris : Fayard, 1980), 76.

² Serge Cordellier, dir., *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*, 3^e éd. (Paris : La Découverte, 2007), 134.

(Suite à la page suivante, pour les références bibliographiques.)

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Quand on cite une personne qui n'est pas à proprement parler l'auteur du document, il faut indiquer, tout de suite après son nom, le type de contribution qu'elle a apportée. On met alors une virgule après son nom, puis on insère l'abréviation correspondant à son rôle. Par exemple :
 - **éd.** = éditeur (personne qui publie le document)
 - **prés.** = présentateur (personne qui réunit les textes composant un document et en fait la présentation)
 - **dir.** = directeur (personne responsable du contenu qui recrute les auteurs qui composeront les textes)
 - **comp.** = compilateur (personne qui crée un document à partir d'autres documents)

Exemples

Méthode auteur-titre :

Aron, Jean-Paul, prés. *Misérable et glorieuse : La femme du XIX^e siècle*. Collection Historiques. Paris : Fayard, 1980.

Cordellier, Serge, dir. *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*. 3^e éd. Paris : La Découverte, 2007.

Des difficultés avec l'auteur : il y a un traducteur

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Le traducteur n'est pas l'auteur de l'ouvrage et il n'est pas obligatoire de l'indiquer.
- Toutefois, si vos professeurs l'exigent dans la **méthode auteur-titre**, insérez l'expression « traduit par » puis le nom du traducteur, après le titre (avant le numéro d'édition et la collection, s'il y a lieu).

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Martin V. Covington et Karen M. Teel, *Vaincre l'échec scolaire : Changer les raisons d'apprendre*, traduit par Marianne Aussanaire-Garcia, collection Animer sa classe (Bruxelles : De Boeck, 2000), 67.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Le traducteur n'est pas l'auteur de l'ouvrage et il n'est pas obligatoire de l'indiquer.
- Toutefois, si vos professeurs l'exigent, insérez l'expression « Traduit par » puis le nom du traducteur, après le titre (avant le numéro d'édition et la collection, s'il y a lieu).

Exemple

Méthode auteur-titre :

Covington, Martin V. et Karen M. Teel. *Vaincre l'échec scolaire : Changer les raisons d'apprendre*. Traduit par Marianne Aussanaire-Garcia. Collection Animer sa classe. Bruxelles : De Boeck, 2000.

Des difficultés avec l'auteur : le nom de l'auteur comporte une particule

Méthode

- Il n'existe pas de règle absolue pour savoir si la particule (ben, dal, de, di, du, des, van, von, etc.) fait partie du nom de famille de l'auteur ou non.
- En général, cependant, on se fie à la graphie utilisée dans le document consulté :
 - si la particule est présentée avec une majuscule, elle est intégrée au nom de famille (par exemple : Van Gogh, Vincent);
 - si la particule est présentée avec une minuscule, elle demeure avec le prénom (par exemple : Gaulle, Charles de).
- Vous pouvez également vérifier dans un dictionnaire de noms propres si l'auteur en question est classé à sa particule ou non.

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre* (Paris : Plon, 1954), 2 : 67.

² Vincent Van Gogh, *Lettres à son frère Théo*, 2^e éd. (Paris : Gallimard, 2002), 114.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Exemples

Méthode auteur-titre :

Gaulle, Charles de. *Mémoires de guerre*. 3 vol. Paris : Plon, 1954.

Van Gogh, Vincent. *Lettres à son frère Théo*. 2^e éd. Paris : Gallimard, 2002.

Des difficultés avec l'auteur : l'auteur n'est connu que par son prénom

Méthode

- Les dignitaires (roi ou reine, empereur ou impératrice, pape, tsar, pharaon, etc.), les saints et certains auteurs antiques ou médiévaux ne sont connus que par leur prénom. Dans ce cas, **on inscrit le prénom comme nom d'auteur** et le classement dans la bibliographie ou médiagraphie se fait à partir de la première lettre du prénom.
- Le prénom des dignitaires est habituellement suivi d'un chiffre, qui indique combien de dignitaires occupant ce même poste ont porté le même prénom; ce chiffre doit toujours être présenté en **chiffres romains**. Par exemple : « Louis XIV et Henri VIII » (et non « Louis 14 et Henri 8 »).

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Homère, *Odyssée* (Paris : Garnier-Flammarion, 1965), 102.

² Jean-Paul II, *Homme et femme il les créa : Une spiritualité du corps*, collection Documents d'Église (Paris : Cerf, 2004), 45.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Exemples

Méthode auteur-titre :

Homère. *Odyssée*. Paris : Garnier-Flammarion, 1965.

Jean-Paul II. *Homme et femme il les créa : Une spiritualité du corps*. Collection Documents d'Église. Paris : Cerf, 2004.

4.5.2. Des difficultés avec le titre

- [Il y a aussi un sous-titre](#), p. 115
- [Le titre commence par un nombre](#), p. 117
- [Le titre est en anglais](#), p.118

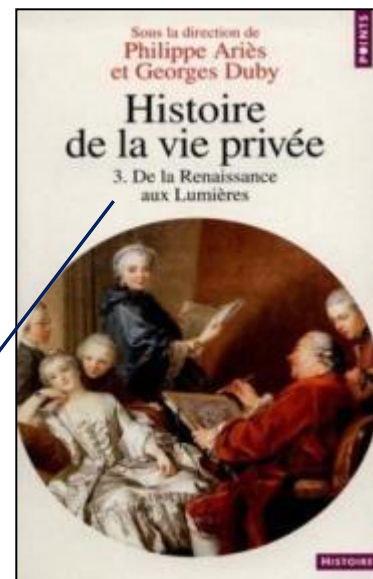
Des difficultés avec le titre : il y a aussi un sous-titre

Définition

- Un sous-titre est un titre secondaire, qui vient préciser et compléter le titre principal.
- Il est recommandé de **toujours indiquer le sous-titre** d'un document (livre, site internet, film, enregistrement, article d'encyclopédie, de revue, de journal, etc.).
- Évitez de confondre le sous-titre d'un livre avec le [titre spécifique d'un tome d'un ouvrage en plusieurs tomes](#) (voir p. 123). Par exemple :



SOUS-TITRE : « Créationnisme contre darwinisme ? » est le sous-titre du livre *L'évolution à l'école*.



TITRE D'UN TOME :
« De la Renaissance aux Lumières » est le titre du tome 3 d'un ouvrage intitulé *Histoire de la vie privée*.

(Suite à la page suivante.)

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre**, il faut insérer un deux-points (:) après le titre, suivi du sous-titre. Tout comme le titre, le sous-titre commence par une **majuscule**.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Corinne Fortin, *L'évolution à l'école : Créationnisme contre darwinisme ?*, collection Débats d'école (Paris : Armand Colin, 2010), 84.

² Isabelle Hachey, « Pensionnats autochtones : Les parents sans repères, » *La Presse*, 23 avril 2013 : A14.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Il faut insérer un deux-points (:) après le titre, suivi du sous-titre.
- Tout comme le titre, le sous-titre commence par une **majuscule**.

Exemples

Méthode auteur-titre :

Fortin, Corinne. *L'évolution à l'école : Créationnisme contre darwinisme ?* Collection Débats d'école. Paris : Armand Colin, 2010.

Hachey, Isabelle. « Pensionnats autochtones : Les parents sans repères. » *La Presse*, 23 avril 2013 : A14.

Des difficultés avec le titre : le titre commence par un nombre

Méthode

- **On reproduit le titre tel qu'il apparaît sur le document**, sans modifier la forme dans laquelle le nombre est présenté (en chiffres ou en lettres).
- Si le document n'a pas d'auteur, la référence commence avec le nombre. Pour le **classement** de la référence dans la bibliographie / médiagraphie, on procède alors comme suit :
 - les références commençant par un nombre sont classées **avant** les références commençant par des lettres;
 - s'il y a plusieurs références commençant par un nombre, elles sont placées en **ordre croissant**
 - si le nombre est inscrit en lettres, on classe alors la référence dans l'ordre alphabétique normal
- À noter : quand on classe plusieurs documents écrits par un même auteur, on utilise le titre pour constituer l'ordre alphabétique; mais, si un même auteur a écrit plusieurs documents dont le titre commence par un nombre, on utilise la procédure indiquée ci-avant pour classer les références de cet auteur dans la bibliographie / médiagraphie.

Exemples

› Méthode auteur-titre :

2 Weeks in Another Town [DVD]. Réalisé par Vincente Minelli. 1962.
Burbank : Warner Home Video, 2011.

2001: A Space Odyssey [vidéocassette VHS]. 2h. 19 min. Réalisé par Stanley Kubrick. 1968. Santa Monica : MGM / UA Home Video, 1993.

20 000 lieues sous les mers [DVD en ligne]. Réalisé par Richard Fleischer. 1954. Burbank: Walt Disney. <http://www.t411.me/torrents/20000-lieues-sous-les-mers-1954-dvdrip-french> (consulté le 6 mai 2014).

Des difficultés avec le titre : le titre est en anglais

Méthode

- **Il ne faut pas traduire le titre original anglais.**
- En anglais, les mots principaux d'un titre comportent une majuscule (sauf les déterminants); il faut donc conserver cet usage.
- Bien que le titre reste en anglais, les **autres informations sont traduites en français**. Pour la date, par exemple, on écrit « 14 décembre 2012 » et non « 2012, December 14th »; au besoin, on utilise aussi les guillemets français (« ») et non les guillemets anglais (“ ”).

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Catherine Craver-Lemley et Adam Reeves, « How Visual Imagery Interferes With Vision, » *Psychological Review* 99, no 4 (octobre 1992): 642.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Exemple

Méthode auteur-titre :

Craver-Lemley, Catherine et Adam Reeves. « How Visual Imagery Interferes With Vision. » *Psychological Review* 99, no 4 (octobre 1992): 633-649.

4.5.3. Des difficultés avec le numéro d'édition

- [Qu'est-ce que le numéro d'édition, où le trouve-t-on et quand l'écrit-on?](#): p. 119
- [Comment indiquer le numéro d'édition dans les références?](#): p. 120

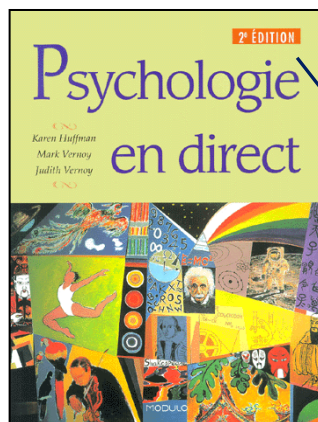
Des difficultés avec le numéro d'édition : qu'est-ce que le numéro d'édition, où le trouve-t-on et quand faut-il l'écrire ?

Définition

- Le numéro d'édition correspond au nombre de fois où le contenu d'un ouvrage a été republié par une même maison d'édition.

Où est-il?

- Le numéro d'édition est parfois indiqué sur la **couverture** ou sur la **page titre** du livre. Par exemple :



NUMÉRO D'ÉDITION :
il s'agit ici de la deuxième
édition de ce manuel.

- S'il n'est pas indiqué sur la couverture (ou s'il est inscrit « nouvelle édition » ou « édition revue et augmentée »), il faut aller voir à la page du copyright : le **nombre d'années** indiquées à côté du symbole de copyright (©) correspond au nombre d'éditions du livre. Par exemple :

© 2013, 2005, 1999

Dans cet exemple, l'ouvrage en est à sa troisième édition en 2013.

- Il ne faut pas confondre le numéro d'édition avec le numéro ISBN qui apparaît sur la jaquette arrière d'un livre (ou avec le copyright), ni avec le numéro d'impression qui est indiqué à la dernière page.

Quand
l'indiquer?

- S'il s'agit de la première édition d'un ouvrage (s'il n'y a qu'une seule date de copyright), on ne l'indique jamais.
- Si l'ouvrage en est à sa **deuxième édition ou plus**, la référence doit toujours spécifier le numéro d'édition de l'ouvrage.

Des difficultés avec le numéro d'édition : comment l'indiquer dans les références?

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre**, le numéro d'édition est inséré après le titre de l'ouvrage. On utilise un chiffre arabe, suivi d'un « e » en exposant. Le mot « édition » est abrégé en « éd. ». Par ex. : 3^e éd.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ *The Chicago Manual of Style*, 16^e éd. (Chicago: University of Chicago Press, 2010), 721.

² Jean-François Sirinelli, dir., « Mai 68, » dans *Dictionnaire de l'histoire de France*, 2^e éd. (Paris : Larousse, 2006), 697.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Le numéro d'édition est inséré immédiatement après le titre de l'ouvrage. On utilise toujours un chiffre arabe, suivi d'un « e » en exposant. Le mot « édition » est abrégé en « éd. ». Par ex. : 3^e éd.
- Toutefois, dans la **méthode auteur-date**, si le titre de l'ouvrage est mis à la place de l'auteur (quand l'ouvrage est anonyme), le numéro d'édition apparaît tout de suite après l'année (et non après le titre).

Exemples

Méthode auteur-titre :

The Chicago Manual of Style. 16^e éd. Chicago: University of Chicago Press, 2010.

Sirinelli, Jean-François, dir. « Mai 68. » Dans *Dictionnaire de l'histoire de France*. 2^e éd. Paris : Larousse, 2006, 696-699.

4.5.4. Des difficultés avec les volumes (ou tomes)

- [Qu'est-ce qu'un volume \(ou tome\) et où en trouver le numéro?](#): p. 121
- [Tous les volumes \(ou tomes\) d'un ouvrage en plusieurs volumes \(ou tomes\) ont été utilisés](#) : p. 122
- [Un seul volume \(tome\) d'un ouvrage en plusieurs volumes \(tomes\) a été utilisé](#) : p. 123

Des difficultés avec les volumes (ou tomes) : qu'est-ce qu'un volume (ou tome) et où en trouver le numéro?

Définition

- Quand un texte est trop volumineux pour être publié en un seul livre, la maison d'édition divise ce texte en plusieurs parties. Chacune de ces parties est appelée un « volume » ou un « tome ».

Où est-il?

- Le numéro du volume ou du tome est en général indiqué sur la **couverture avant** du volume ou tome. Par exemple :



NUMÉRO DE VOLUME (OU TOME) :

il s'agit ici du volume 1 du roman
La Guerre et la Paix de Tolstoï.

- Le numéro de volume ou de tome peut aussi apparaître sur le **dos du livre**. Par exemple :

NUMÉRO DE VOLUME (OU TOME) :

il s'agit ici du tome 2 du
Dictionnaire des grands peintres.



- Si le numéro du volume ou du tome n'apparaît ni sur la couverture avant, ni sur le dos, regardez sur la **couverture arrière** ou sur la **page titre** à l'intérieur.

Des difficultés avec les volumes (ou tomes) : tous les volumes (ou tomes) d'un ouvrage en plusieurs volumes (ou tomes) ont été utilisés

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Si vous avez consulté l'ensemble des volumes (ou tomes) d'un ouvrage, indiquez le **nombre total** de volumes (ou tomes) dans la référence de votre bibliographie ou médiagraphie.
- Ce nombre est indiqué après le numéro d'édition et la collection (s'il y a lieu).
- On insère d'abord le chiffre, qu'on fait suivre par l'expression « vol. » (abréviation de « volume ») ou « t. » (abréviation du mot « tome »).

ATTENTION : portez bien attention à l'ordre dans lequel vous disposez le chiffre et l'abréviation. Ainsi :

- **t. 3** veut dire **tome 3** (il s'agit donc du troisième tome de la série)
MAIS **3 t.** veut dire **3 tomes** (il y a donc un total de trois tomes dans la série)
- **vol. 5** veut dire **volume 5** (donc on parle du cinquième volume de la série)
MAIS **5 vol.** veut dire **5 volumes** (il y a donc au total cinq volumes dans la série)

Exemples

Méthode auteur-titre :

Ariès, Philippe et Georges Duby, dir. *Histoire de la vie privée*. 2^e éd. Collection Points. 5 vol. Paris : Seuil, 1999.

OU

Ariès, Philippe et Georges Duby, dir. *Histoire de la vie privée*. 2^e éd. Collection Points. 5 t. Paris : Seuil, 1999.

Des difficultés avec les volumes (ou tomes) : un seul volume (ou tome) d'un ouvrage en plusieurs volumes (ou tomes) a été utilisé

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Si le volume (ou tome) consulté n'a pas de titre spécifique :

Méthode

- Le numéro du volume ou tome est indiqué à la fin de la référence, suivi d'un deux-points (:) et de la page exacte de la citation.
- On n'écrit pas « volume », « vol. », « tome » ou « t. ».

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Patricia A. Potter et Anne G. Perry, *Soins infirmiers : Fondements généraux*, 3^e éd. (Montréal : Chenelière, 2010), 2 : 54.

Si le volume (ou tome) consulté a un titre spécifique :

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre**, le numéro du volume ou tome est inséré après le numéro d'édition et la collection (s'il y a lieu). On écrit « vol. » (pour volume) ou « t. » (pour tome) puis le numéro. On insère ensuite une virgule, suivie du titre du volume (ou tome) consulté en italique. Le numéro de page de la citation se place à la fin.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Philippe Ariès et Georges Duby, dir., *Histoire de la vie privée*, 2^e éd., collection Points, vol. 2, *De l'Europe féodale à la Renaissance* (Paris : Seuil, 1999), 201.

² François Bourgeon, *Les passagers du vent*, t. 3, *Le comptoir de Juda* (Grenoble : Glénat, 1981), 22.

(Suite à la page suivante, pour les références bibliographiques.)

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Si le volume (ou tome) consulté n'a pas de titre spécifique :

Méthode

- Le numéro du volume ou du tome est inséré après le numéro d'édition et la collection (s'il y a lieu). On écrit « Vol. » (pour Volume) ou « T. » (pour Tome) suivi du numéro.

Exemple

Méthode auteur-titre :

Potter, Patricia A. et Anne G. Perry. *Soins infirmiers : Fondements généraux*. 3^e éd. Vol. 2. Montréal : Chenelière, 2010.

Si le volume (ou tome) consulté a un titre spécifique :

Méthode

- Le numéro du volume ou du tome est inséré après le numéro d'édition et la collection (s'il y a lieu). On écrit « Vol. » (pour Volume) ou « T. » (pour Tome) puis le numéro, suivi d'une virgule et du titre du volume (ou tome) consulté en italique.

Exemples

Méthode auteur-titre :

Ariès, Philippe et Georges Duby, dir. *Histoire de la vie privée*. 2^e éd. Collection Points. Vol. 2, *De l'Europe féodale à la Renaissance*. Paris : Seuil, 1999.

Bourgeon, François. *Les passagers du vent*. T. 3, *Le comptoir de Juda*. Grenoble : Glénat, 1981.

Des difficultés avec les volumes : pour les revues, que sont le volume et le numéro, et comment les trouver?

Définitions

- Au besoin, voir la définition de [Revue](#) (p. 15).
- Le **volume d'une revue** (ou « vol. ») correspond, sauf exceptions, au nombre d'années de publication du périodique. Ainsi, une revue qui en est au volume 26 a été fondée 26 ans auparavant.
- Le **numéro d'une revue** (ou « no ») est le numéro attribué à chaque fascicule paru dans une année donnée, pour identifier son ordre de publication. Ainsi, une revue mensuelle (publiée au mois) compte 12 numéros par an et chaque fascicule affiche un numéro de 1 à 12.

Où les trouver?

Les revues ne spécifient pas toujours le volume de leur publication; dans ce cas, vous n'aurez pas à l'indiquer dans la référence. En revanche, le numéro est toujours indiqué; vous devrez donc le fournir.

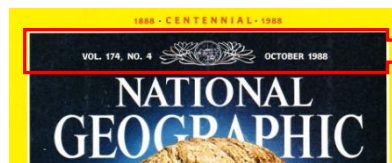
Pour les revues trouvées dans une banque de données :

- le volume (s'il y a lieu) et le numéro figurent dans la référence fournie par la banque de données;
- le volume est parfois indiqué sous forme d'année; transposez alors cette énième année en volume (par exemple : 62^e année = volume 62);
- le numéro est quelquefois présenté après l'année, dont il est séparé par une barre oblique. Par exemple : 2012/4 désigne le 4^e numéro de 2012.

Pour les revues imprimées :

- le volume (s'il est fourni) et le numéro sont inscrits en général sur la couverture avant ou, plus rarement, sur le dos (c'est-à-dire, la partie visible quand la revue est rangée sur une étagère) ;
- à l'intérieur, le volume et le numéro se retrouvent souvent sur la page du sommaire (table des matières) et/ou de l'éditorial du rédacteur en chef ; certaines revues les indiquent également au bas de chaque page.

Exemples



VOL. 174, NO. 4

SOMMAIRE
VOL. 21 N° 2, HIVER 2008

PÉDAGOGIE COLLÉGIALE
RECHERCHES ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉDITEUR DÉLÉGUÉ ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AQPC
Benoît Bolduc
RÉDACTRICE EN CHEF
Marielle Pratte
COMITÉ DE RÉDACTION

3 ÉDITORIAL
MARIELLE PRATTE

DOSSIER : La didactique au collégial

4.5.5. Des difficultés avec la collection

- [Qu'est-ce qu'une collection, où en trouver le nom et quand doit-on l'indiquer?](#): p. 126
- [Comment insérer le nom de la collection dans la référence?](#): p. 127

Qu'est-ce qu'une collection, où en trouver le nom et quand doit-on l'indiquer?

Définition

Une maison d'édition regroupe parfois des ouvrages ayant des caractéristiques communes (thème, format, etc.) pour constituer une « collection ». Par exemple, aux éditions 10/18, les polars font partie de la collection « Grands détectives » ; la « Collection Points » regroupent les formats poche des éditions du Seuil.

Où trouver son nom?

Le **nom de la collection** est indiqué sur la couverture avant ou arrière du livre et/ou sur la page titre. Pour éviter de confondre le nom de la collection et le nom de la maison d'édition, vérifiez le copyright : il indique toujours la maison d'édition qui détient les droits sur cet ouvrage. Par exemple :



La **collection** se nomme-t-elle « Bouquins » ou « Robert Laffont »?

La **page du copyright** indique que « Robert Laffont » est la maison d'édition et que « Bouquins » est la collection.

BOUQUINS
COLLECTION DIRIGÉE PAR
GUY SCHOELLER

© Éditions Robert Laffont, S.A., Paris, 1989

Petit truc : Si vous n'êtes toujours pas sûrs, vérifiez dans un catalogue de bibliothèque (comme *Regard* au Cégep André-Laurendeau, les catalogues des bibliothèques universitaires ou le catalogue *Iris* de la Grande Bibliothèque).

Quand l'indiquer?

Le but d'une référence est d'habiliter le lecteur à retracer facilement les ouvrages utilisés. De ce fait, **il est préférable de fournir le plus d'informations possible**, y compris le nom de la collection à laquelle appartient un livre.

- De plus, la collection permet de situer plus facilement le **contexte de publication de l'ouvrage**. Ainsi, par exemple, un lecteur averti saura qu'un livre publié dans la « Collection U » de la maison d'édition Armand Colin est un ouvrage de recherche universitaire.
- Ainsi, dès qu'une collection est indiquée, **insérez-la dans votre référence**.

Des difficultés avec la collection : comment insérer le nom de la collection dans la référence?

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- En **méthode auteur-titre**, le nom de la collection est indiqué après le titre et le numéro d'édition (s'il y a lieu). On écrit « collection » (avec un « c » minuscule), suivi du nom de la collection, dont la première lettre est en majuscule.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Gérard Herzhaft, *Le blues*, collection Que sais-je? (Paris : Presses Universitaires de France, 1981), 34.

² Jean-Pierre Verdet, *Astronomie et astrophysique*, collection Textes essentiels (Paris : Larousse, 1993), 97.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Le nom de la collection est indiqué après le titre et le numéro d'édition (s'il y a lieu), juste avant le lieu et la maison d'édition.
- On écrit le mot « Collection » (avec un « C » majuscule), suivi du nom de la collection, dont la première lettre est aussi en majuscule.

Exemples

Méthode auteur-titre :

Herzhaft, Gérard. *Le blues*. Collection Que sais-je? Paris : Presses Universitaires de France, 1981.

Verdet, Jean-Pierre. *Astronomie et astrophysique*. Collection Textes essentiels. Paris : Larousse, 1993.

4.5.6. Des difficultés avec le lieu et la maison d'édition (ou de production)

- [Qu'est-ce qu'une maison d'édition \(ou de production\) et où trouver son nom?](#): p. 128
 - [Qu'est-ce que le lieu d'édition \(ou de production\) et où peut-on le trouver?](#): p. 129
 - [Le lieu d'édition est manquant](#) : p. 130
 - [Il y a plusieurs lieux et plusieurs maisons d'édition ou de production](#) : p. 131
 - [Le lieu d'édition \(ou de production\) est peu connu](#) : p. 133
-

Des difficultés avec la maison d'édition : qu'est-ce qu'une maison d'édition (ou de production) et où trouver son nom?

Définitions

- Une **maison d'édition** est une entreprise qui publie et diffuse des livres (romans, manuels, dictionnaires, encyclopédies, etc.).
- Une **maison de production** est une entreprise qui conçoit, réalise et diffuse des documents audio-visuels (vidéocassette VHS, DVD, etc.).

Où est-il?

- Dans un livre, le nom de la **maison d'édition** peut figurer à plusieurs endroits : la **couverture** avant ou arrière, le **dos**, la **page titre** ou avec le **copyright** (©), au verso de la page titre.
- Pour un document audio-visuel ou sonore, le nom de la **maison de production** est indiqué sur la **pochette**. S'il s'agit d'un document en ligne, cherchez attentivement dans les informations fournies par le site WEB ou la boutique en ligne pour trouver le lieu de production.
- Attention : ne mélangez pas le nom de la maison d'édition et le nom de l'auteur. En effet, certaines maisons d'édition portent le nom de leur fondateur. C'est le cas des **MAISONS D'ÉDITION** suivantes :
 - Adam Biro
 - Albin Michel
 - André Versaille
 - Anne Sigier
 - Armand Colin
 - Arthème Fayard
 - Fernand Nathan
 - Jean Claude Lattès
 - Marcel Broquet
 - Michel Brûlé
 - Michel Quintin
 - Odile Jacob
 - Robert Laffont
 - Vivianne Hamy
 - Yvon Blais
- Si vous n'êtes toujours pas sûrs, vérifiez sur l'Internet ou dans une banque de données, comme le catalogue *Regard* de la bibliothèque du Cégep André-Laurendeau, les catalogues des bibliothèques universitaires ou le catalogue *Iris* de la Grande Bibliothèque.

Des difficultés avec le lieu d'édition : qu'est-ce que le lieu d'édition (ou de production) et où peut-on le trouver?

Définition

- Le lieu d'édition ou de production est la **VILLE**, et non le pays, où est situé le siège social de la maison d'édition ou de production.

Où est-il?

- Pour un **document sonore ou audio-visuel**, le lieu de production figure habituellement sur la pochette du document.
- S'il s'agit d'un **document en ligne**, cherchez attentivement dans les informations fournies par le site WEB ou la boutique en ligne pour trouver le lieu de production. Il se peut que vous ayez à faire une recherche sur internet (à partir du nom de la maison de production) pour retracer le lieu de production.
- Pour un **livre**, en général, le lieu d'édition est spécifié sur la page où figure le **copyright** (©), souvent au verso de la page titre.
- Parfois l'adresse complète de la maison d'édition ou de production (numéro, rue, code postal) est précisée : ne l'incluez pas dans votre référence. **Ne conservez que le nom de la ville.**
- Attention : pour les livres, **il ne faut jamais utiliser le lieu d'impression** qui, lui, apparaît habituellement à la dernière page du livre (où il est inscrit : « Imprimé à --- » ou « Imprimé en --- »). De fait, un livre publié par une maison d'édition située à Montréal peut très bien être imprimé en Chine, en Inde ou ailleurs... Le lieu d'impression n'a donc aucun lien avec la ville où l'ouvrage a été réellement publié par sa maison d'édition.
- On n'indique jamais de lieu d'édition pour les **articles de périodiques** (revues ou journaux).

Des difficultés avec le lieu d'édition : le lieu d'édition est manquant

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre**, si le lieu d'édition n'est pas indiqué, deux possibilités s'offrent à vous :
 - À la place du lieu, inscrivez la mention [s.l.] entre crochets (qui vient du latin « sine loco », ce qui signifie « sans lieu »).
 - Il est aussi possible de retracer vous-même le lieu d'édition, en cherchant sur Internet ou dans un catalogue de bibliothèque (du cégep, d'une université, etc.). Si vous retrouvez le lieu d'édition, mettez-le entre crochets dans votre référence, afin d'indiquer que cette information ne figurait pas dans l'ouvrage original.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Fernand Seguin, *La bombe et l'orchidée* ([s.l.] : Libre expression, 1987), 34.

OU

¹ Fernand Seguin, *La bombe et l'orchidée* ([Montréal] : Libre expression, 1987), 34.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Si le lieu d'édition n'est pas indiqué, deux possibilités s'offrent à vous :
 - À la place du lieu, inscrivez la mention [S.l.] entre crochets (qui vient du latin « sine loco », ce qui signifie « sans lieu »).
 - Il est aussi possible de retracer vous-même le lieu d'édition, en cherchant sur Internet ou dans un catalogue de bibliothèque (du cégep, d'une université, etc.). Si vous retrouvez le lieu d'édition, mettez-le entre crochets dans votre référence, afin d'indiquer que cette information ne figurait pas dans l'ouvrage original.

Exemples

Méthode auteur-titre :

Seguin, Fernand. *La bombe et l'orchidée*. [S.l.] : Libre expression, 1987.

OU

Seguin, Fernand. *La bombe et l'orchidée*. [Montréal] : Libre expression, 1987.

Des difficultés avec le lieu et la maison d'édition : il y a plusieurs lieux et maisons d'édition ou de production

Définitions

- Quand plusieurs maisons d'édition ont collaboré pour la publication d'un livre, on parle alors d'une **coédition**.
- S'il s'agit d'un film, on parle de **coproduction** si plusieurs maisons de production ont travaillé ensemble.

MAIS ATTENTION :

Il arrive que les droits d'un document, originalement détenus par une maison, aient été rachetés par une autre. Dans ce cas, le copyright indique, pour chaque date de publication, la maison responsable de cette publication. IL NE S'AGIT ALORS PAS DE COÉDITION OU DE COPRODUCTION. On prend alors la maison d'édition ou de production responsable de la **publication la plus récente**. Par exemple :

© 1999, Hachette
© 2012, Fleuve Noir

Le document a d'abord été publié chez Hachette en 1999. Mais, **dans la référence**, on indique la dernière maison d'édition (Fleuve Noir).

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre** :
 - La référence indique les diverses maisons d'édition ou de production, **dans l'ordre où elles sont présentées** (avec le copyright ©).
 - On indique le premier lieu, suivi d'un deux-points (:), puis du nom de la première maison. On met ensuite un point-virgule (;) et on répète l'opération pour la deuxième maison d'édition /production, etc.
 - Si toutes les maisons sont au même lieu, on ne répète pas le nom de la ville. On insère seulement un point-virgule (;) entre chaque maison.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page / fin de document) :

¹ J.-M. Albertini et A. Silem, *Comprendre l'économie mondiale : Initiation* (Paris : Éditions ouvrières; Seuil, 1980), 85.

Ici, les 2 maisons (Éd. ouvrières et Seuil) sont à Paris.

² Andrew Davies, *Pride and Prejudice* [VHS], réalisé par Simon Langton, 1995 (Londres : BBC One; New-York : A&E Home Video, 1995).

Ici, BBC One est à Londres, et A&E est à New York.

³ Nancy Huston, *Cantiques des plaines* (Paris : Actes Sud; Montréal : Leméac, 1993), 46.

Les maisons sont dans 2 villes : Paris et Montréal.

Références bibliographiques à la page suivante.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- La référence indique les diverses maisons d'édition ou de production, **dans l'ordre où elles sont présentées** sur la couverture, la pochette du film) ou avec le copyright (©). On indique le premier, suivi d'un deux-points (:), puis du nom de la première maison. On met ensuite un point-virgule (;) et on répète l'opération pour la deuxième maison, etc.
- Toutefois, si les maisons sont toutes situées au même lieu, on ne répète pas le nom de la ville. On insère seulement un point-virgule (;) entre chaque maison d'édition ou de production.

Exemples

Méthode auteur-titre :

Albertini, J.-M. et A. Silem. *Comprendre l'économie mondiale : Initiation*. Paris : Éditions ouvrières; Seuil, 1980.

Ici, les 2 maisons (Éd. ouvrières et Seuil) sont à Paris.

Davies, Andrew. *Pride and Prejudice* [vidéocassettes VHS]. Réalisé par Simon Langton. 1995. Londres : BBC One; New-York : A & E Home Video, 1995.

Ici, la maison de production BBC One est à Londres et A&E est à New York.

Huston, Nancy. *Cantiques des plaines*. Paris : Actes Sud; Montréal : Leméac, 1993.

Les maisons sont ici dans 2 villes : Actes Sud à Paris et Leméac à Montréal.

Des difficultés avec le lieu d'édition : le lieu d'édition (ou de production) est peu connu

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Dans la **méthode auteur-titre**, quand un lieu d'édition est peu connu, voire inconnu, on indique, après le nom de la ville, le pays dans lequel est située cette ville. On sépare les deux informations par une virgule.

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Jonathan Swift, *Gulliver's Travels* (Ware, Royaume-Uni : Wordsworth Editions, 1992), 102.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Quand un lieu d'édition est peu connu, voire inconnu, on indique, après le nom de la ville, le pays dans lequel est située cette ville. On sépare les deux informations par une virgule.

Exemple

Méthode auteur-titre :

Swift, Jonathan. *Gulliver's Travels*. Ware, Royaume-Uni : Wordsworth Editions, 1992.

4.5.7. Des difficultés avec la date de publication

- [Qu'est-ce que la date de publication et où peut-on la trouver?](#): p. 134
- [La date de publication est manquante](#) : p. 136
- [Il y a plusieurs dates pour un même ouvrage](#) : p. 137
- [Les divers volumes \(ou tomes\) d'un même ouvrage n'ont pas la même date](#) : p. 138

Des difficultés avec la date : qu'est-ce que la date de publication et où peut-on la trouver?

Définition → La date de publication désigne l'année où le document a été créé et/ou diffusé et/ou le **copyright** (ou les droits d'auteur) du document a été enregistré.

Attention de **ne pas confondre la date de publication et la date d'impression** (qui apparaît habituellement à la fin du document). De fait, un document peut avoir été publié une année, mais être réimprimé à plusieurs reprises dans les années suivantes si l'ouvrage a connu un grand succès. La date d'impression n'indique donc pas quand l'ouvrage a été créé, mais quand on en a fait d'autres copies.

Type de document	Où trouver la date de publication?
Actes ou compte-rendu (de colloque, de congrès, de séminaire)	La date de publication figure en général avec le copyright (©) de l'ouvrage , souvent au verso de la page titre.
Article de périodique (journal ou revue)	La date est en général précisée sur la couverture, parfois sur le dos de la revue . Il arrive souvent qu'elle figure aussi sur la page du sommaire ou de la table des matières. Pour un article obtenu en ligne , la banque de données ou le site indique habituellement la référence complète de l'article, y compris la date de publication originale.
Carte géographique (dans un atlas)	La date de publication figure en général avec le copyright (©) de l'ouvrage , souvent au verso de la page titre.
Document sonore	La date originale d'enregistrement est habituellement indiquée sur la pochette du disque (vinyle ou CD). Pour un enregistrement diffusé en ligne , la date de première diffusion est habituellement fournie par le site.

(Suite à la page suivante.)

Type de document	Où trouver la date de publication?
Encyclopédie ou de dictionnaire (ouvrage de référence)	<p>La date de publication d'un ouvrage de référence apparaît avec le copyright (©).</p> <p>Il peut arriver que la publication de l'ouvrage se soit étendue sur plusieurs années : c'est alors la fourchette chronologique qui est indiquée (par exemple : 2007-2012).</p> <p>Pour un article d'encyclopédie ou de dictionnaire obtenu en ligne, utilisez la date fournie par le site ou la banque de données.</p>
Film (fiction ou documentaire), vidéo, série ou émission télévisée, entrevue	<p>La date originale de production d'un film sur DVD ou vidéocassette VHS est habituellement indiquée sur la pochette. Mais attention : dans la référence, il faut aussi fournir la date de copyright du DVD ou de la VHS. Le copyright apparaît soit sur la pochette, soit sur le DVD ou la vidéocassette même.</p> <p>Pour un film visionné sur le WEB, on utilise la date originale de production du document et la date de mise en ligne.</p> <p>Pour une émission ou une entrevue visionnée en ligne, la date de première diffusion est habituellement fournie par le site consulté.</p>
Illustration, carte historique, graphique ou tableau	<p>Référez-vous au type de document dans lequel vous avez trouvé l'illustration, la carte historique, le graphique ou le tableau.</p>
Livre (manuel, monographie, etc.)	<p>La date de publication figure en général avec le copyright (©) de l'ouvrage, souvent au verso de la page titre.</p>
Publication officielle (d'un gouvernement) ou d'une organisation	<p>La date de publication figure en général avec le copyright (©) de l'ouvrage, souvent au verso de la page titre.</p>
Thèse ou mémoire	<p>La date de publication figure en général avec le copyright (©) de l'ouvrage, souvent au verso de la page titre.</p>
WEB (site ou page)	<p>Un site fournit parfois la date exacte où un document a été versé sur le site. Sinon, utilisez la date de dernière mise à jour d'un site, qui apparaît souvent au bas de la page d'accueil du site.</p> <p>Si la date n'apparaît pas sur la page d'accueil du site, visitez diverses sections du site pour la découvrir, comme : « Qui sommes-nous? », « Contact », « ? », « Aide », « À propos » ou « Crédits ».</p> <p>Ces onglets figurent souvent tout en haut et/ou tout en bas de la page d'accueil du site.</p>

Des difficultés avec la date : la date de publication est manquante

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Si la date de publication est absente, on la remplace par la mention [s.d.] (entre crochets), ce qui signifie « sans date ».

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Normand Guèvremont, *Palestiniens, dirigeants arabes et Israël*.
(Montréal : éditions Cartier, [s.d.]), 14.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Si la date de publication est absente, on la remplace par la mention [s.d.] (entre crochets), ce qui signifie « sans date ».
- Dans la méthode auteur-date, le « s » prend une majuscule puisqu'il suit un point : [S.d.].

Exemple

Méthode auteur-titre :

Guèvremont, Normand. *Palestiniens, dirigeants arabes et Israël*.
Montréal : éditions Cartier, [s.d.].

Des difficultés avec la date : il y a plusieurs dates pour un même ouvrage

Méthode

- Parfois, plusieurs dates de publication sont indiquées dans un ouvrage, là où figure le copyright (©). Elles sont la plupart du temps présentées en ordre décroissant.
- Ceci signifie que cet ouvrage a connu plusieurs éditions (c'est-à-dire que le contenu en a été retravaillé et republié à plusieurs reprises par la même maison d'édition). Dans ce contexte, il faut toujours **utiliser la date la plus récente**.

Exemple

© 2013, 2005, 1999

- Dans cet exemple, l'ouvrage a connu trois éditions : il a été publié pour la première fois en 1999, a été revu en 2005, puis a fait l'objet d'une nouvelle édition en 2013. La date à indiquer dans la référence est 2013.
- À noter : dans la référence, il faudra aussi préciser qu'il s'agit de la troisième édition (voir la section [Qu'est-ce que le numéro d'édition, où peut-on le trouver et quand faut-il l'écrire ?](#), p. 119).

MAIS ATTENTION :

Il arrive que les droits d'un document, originalement détenus par une maison d'édition ou de production, aient été rachetés par une autre. Dans ce cas, le copyright indique, séparément pour chaque date de publication, la maison responsable de cette publication. On prend alors **la date de publication la plus récente** (et la maison d'édition correspondante).

Exemple

© 1999, Hachette
© 2012, Fleuve Noir

- Dans cet exemple, le document a d'abord été publié aux éditions Hachette en 1999, puis a été repris par les éditions Fleuve Noir en 2012.
- **Dans la référence**, on indiquera seulement la dernière date, soit 2012 (avec, comme maison d'édition, Fleuve Noir).

Des difficultés avec la date : les divers volumes (ou tomes) d'un même ouvrage n'ont pas la même date

La publication de certains ouvrages peut s'étendre sur plusieurs années quand ils comportent un grand nombre de volumes ou de tomes.

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Si vous avez consulté un seul volume (ou tome) :

Méthode

- Inscrivez la **date spécifique du volume** (ou tome) consulté.

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales*, 4^e éd., vol. 7, *Les crises du XX^e siècle : De 1914 à 1929* (Paris : Hachette, 1972), 57.

Si vous avez consulté tous les volumes (ou tomes) :

Méthode

- Indiquez la **fourchette chronologique** pendant laquelle l'ouvrage a été publié, de la façon suivante : année du premier volume - année du dernier volume (par exemple : 2012-2014).

Exemple

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ Pierre Renouvin, dir., *Histoire des relations internationales*, 4^e éd., 8 vol. (Paris : Hachette, 1968-1972).

(Références bibliographiques à la page suivante.)

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Si vous avez consulté un seul volume (ou tome) :

Méthode →

- Inscrivez la **date spécifique du volume** (ou tome) consulté.

Exemple →

Méthode auteur-titre :

Renouvin, Pierre. *Histoire des relations internationales*. 4^e éd.
Vol. 7, *Les crises du XX^e siècle : De 1914 à 1929*. Paris :
Hachette, 1972.

Si vous avez consulté tous les volumes (ou tomes) :

Méthode →

- Indiquez la **fourchette chronologique** pendant laquelle l'ouvrage a été publié, de la façon suivante : année du premier volume - année du dernier volume (par exemple : 2012-2014).

Exemple →

Méthode auteur-titre :

Renouvin, Pierre, dir. *Histoire des relations internationales*. 4^e éd. 8
vol. Paris : Hachette, 1968-1972.

4.5.8. Des difficultés avec les pages

- [Faut-il mettre la page précise ou le total des pages?](#): p. 140
- [Les pages sont en chiffres romains \(I, II, III, etc.\)](#) : p. 142

Des difficultés avec les pages : faut-il mettre la page précise ou le total des pages ?

Selon le type de document et le type de référence, on indiquera parfois le nombre total de page, et parfois la page précise. Le tableau qui suit illustre les diverses situations.

Type de document	Référence de citation textuelle	Référence de citation d'idée ou de paraphrase	Référence dans la bibliographie ou la médiagraphie
Ouvrage complet (livre, manuel, atlas, mémoire, thèse, actes de congrès, publication officielle ou d'organisation, etc.)	On indique la page exacte de la citation. On ne met pas « p. ». Si la citation chevauche 2 pages, on inscrit les 2 pages séparées par un tiret. Exemple : 32-33.	Méthode auteur-titre : on indique la ou les page(s) exacte(s). On ne met pas « p. ».	On n'indique pas de pages.
Section ou chapitre d'un livre (ou conférence tirée d'actes de congrès)	On indique la page exacte de la citation. On ne met pas « p. ». Si la citation chevauche 2 pages, on inscrit les 2 pages séparées par un tiret. Ex. : 32-33.	Méthode auteur-titre : on indique la ou les page(s) exacte(s). On ne met pas « p. ».	On indique l'ensemble des pages de la section, du chapitre ou de la conférence, sous la forme : première page-dernière page. On ne met pas « p. ». Ex. : 251-264

(Suite à la page suivante.)

Type de document	Référence de citation textuelle	Référence de citation d'idée ou de paraphrase	Référence dans la bibliographie ou la médiagraphie
Article (d'encyclopédie, de dictionnaire, de revue ou de journal)	<p>On indique la page exacte de la citation.</p> <p>On ne met pas « p. ».</p> <p>Si la citation chevauche 2 pages, on inscrit les 2 pages séparées par un tiret. Exemple : 32-33.</p>	<p>Méthode auteur-titre : on indique la ou les page(s) exacte(s). On ne met pas « p. ».</p>	<p>On indique l'ensemble des pages de l'article, sous la forme : première page-dernière page.</p> <p>On ne met pas « p. ».</p> <p>Exemple : 12-28</p>
Document trouvé sur le WEB	<p>Si le document n'est pas paginé, on n'indique rien.</p> <p>Si le document est paginé, on indique la page exacte de la citation. On ne met pas « p. ».</p> <p>Si la citation chevauche 2 pages, on inscrit les 2 pages séparées par un tiret. Exemple : 32-33.</p>	<p>Méthode auteur-titre : si le document est paginé, on met la ou les page(s) exacte(s). On ne met pas « p. ». Sinon, on n'indique rien.</p>	<p>On n'indique pas de pages.</p>

Des difficultés avec les pages : les pages sont en chiffres romains (I, II, III, etc.)

Dans certains livres, il peut arriver que les pages liminaires (la table des matières, la préface, les remerciements) ou, même, les pages de l'introduction soient numérotées en chiffres romains (I, II, III, IV...). Puis la pagination recommence à 1 en chiffres arabes pour le reste de l'ouvrage.

POUR LES RÉFÉRENCES DE CITATIONS

Méthode

- Si vous citez un passage tiré des pages numérotées en chiffres romains, conservez le numéro de page en chiffres romains **minuscules**.
- **Ne transformez pas le chiffre romain en chiffre arabe**, car il y aura confusion avec la page portant le même numéro dans le reste de l'ouvrage.

Exemples

Méthode auteur-titre (notes en bas de page ou en fin de document) :

¹ *The Chicago Manual of Style*, 16^e éd. (Chicago : University of Chicago Press, 2010), vii.

² Mattéi, Jean-François, « Aristote et la cité, » dans Aristote, *Les Politiques*, 3^e éd., collection Le monde de la philosophie (Paris : Flammarion, 2008), xxii.

POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Méthode

- Pour la référence d'une section d'un livre dont les pages sont numérotées en chiffres romains, indiquez les numéros de pages en **chiffres romains minuscules**, sous la forme : première page - dernière page (par exemple : ii-xiv).
- **Ne transformez pas les chiffres romains en chiffres arabes**, car il y aura confusion avec les pages portant les mêmes numéros dans le reste de l'ouvrage.

Exemple

Méthode auteur-titre :

Mattéi, Jean-François. « Aristote et la cité. » Dans Aristote. *Les Politiques*. 3^e éd. Collection Le monde de la philosophie. Paris : Flammarion, 2008, vii-xxiii.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Si vous préférez chercher une information à partir de la table des matières, [cliquez ici](#).

A

Actes	9, 16
Anglais, titre en.....	118
Annales (voir Revue).....	15, 23
Année de publication.....	134
Annuaire.....	9, 47
Annuel.....	13, 23
Anthologie.....	9, 68
Article de dictionnaire ...	10, 11, 47
Article de journal	12, 23
Article de périodique	13, 23
Article de revue.....	15, 23
Article d'encyclopédie.....	11, 47
Atlas	
- atlas géographique.....	9, 28, 68
- atlas historique.....	9, 62, 68
Auteur.....	102
Autobiographie	10, 68

B

Balado vidéo	52
Base de données.....	10
Bible.....	10, 90
Bibliographie / médiagraphie	
- rédaction des références	5
- références rédigées à la main.....	7
Biographie.....	10, 68
Bulletin.....	15, 23

C

Cahier.....	15, 23
Carte géographique	10, 28

Carte historique.....	10, 62
-----------------------	--------

Chanson

- sous forme audio seulement	12, 41
- vidéo	52

Classement des références dans la bibliographie/médiagraphie

- quand l'auteur n'est connu que par son prénom.....	114
- quand la référence commence par le titre (document anonyme).....	106
- quand la référence commence par un nombre.....	117

Coédition.....	131
----------------	-----

Collection.....	126
-----------------	-----

Compte-rendu	10, 16
--------------------	--------

Contenu personnel.....	10, 36
------------------------	--------

Conversation	10, 36
--------------------	--------

Coproduction.....	131
-------------------	-----

Coran.....	10, 90
------------	--------

Courriel	10, 36
----------------	--------

D

Date de publication	134
---------------------------	-----

Définitions de

- coédition ou coproduction.....	131
- collection	126
- copyright.....	134
- date d'impression	134
- date de publication	134
- lieu d'édition ou de production ...	128
- lieu d'impression	128
- maison d'édition ou de production	128
- numéro d'édition	119
- tome	121
- volume	121

Diagramme.....	12, 62	Film, vidéo ou émission	52
Dictionnaire		G	
- général.....	10, 47	Gazette	15, 23
- spécialisé	11, 47	Graphique	12, 62
Difficultés avec		H	
- auteur	102	Hebdomadaire.....	13, 23
- collection	126	Histogramme.....	12, 62
- date de publication.....	134	I	
- lieu d'édition	128	Illustration.....	12, 62
- lieu de production.....	128	J	
- maison d'édition.....	128	Journal.....	12, 23
- maison de production.....	128	L	
- numéro d'édition	119	Lexique	12, 47
- numéro d'une revue.....	125	Lieu d'édition.....	128
- pages.....	140	Lieu d'impression.....	129
- titre	115	Lieu de production	128
- tome ou volume.....	121	Livre / monographie	12, 68
- volume d'une revue.....	125	M	
Digest	15, 23	Magazine.....	15, 23
Discours		Maison d'édition	128
- filmé.....	52	Maison de production.....	128
- sous forme audio seulement	12, 41	Manuel	12, 68
Document cartographique (ou		Mélanges.....	12, 16
Carte géographique)	10, 28	Mémoire.....	12, 80, 95
Document numérique.....	12	Mémoires	12, 68
Document officiel	12, 80	Mensuel.....	13, 23
Document sonore	12, 41	Monographie.....	13, 68
Documentaire.....	12, 52	Musique	
Documents audio-visuels.....	52	- sous forme audio seulement	12, 41
DVD	52	- vidéo	52
E			
Émission.....	52		
Encyclopédie.....	11, 47		
Entrevue	11		
- entrevue à la radio	12, 41		
- entrevue filmée	52		
- entrevue informelle.....	10, 36		
Essai	12, 68		
F			
Figure	12, 62		

N

- Notes personnelles de conférence 13, 36, 40
- Notes de cours fournies par un professeur 13, 68
- Notes de cours personnelles (d'un étudiant) 13, 36, 39
- Numéro d'édition 119
- Numéro d'une revue 125

O

- Outil de rédaction des références
 - comment utiliser l'outil 5
 - rédaction des références selon les types de documents 5
 - si vous ne connaissez pas le type de document 9
- Ouvrage de consultation 13, 47
- Ouvrage de référence 13, 47

P

- Page WEB 13, 98
- Pages (dans les références) 140
- PDF 13, 98
- Périodique 13, 23
- Pièce de théâtre 13, 68
- Pièce musicale
 - sous forme audio seulement 12, 41
 - vidéo 52
- Précis 14, 68
- Publication d'une organisation 14, 80
- Publication d'un gouvernement 14, 80
- Publication électronique 14, 98
- Publication officielle 14, 80

Q

- Quotidien 12, 23

R

- Recueil 14, 68
- Recueil de textes 14
- Référence bibliographique
 - difficultés avec auteur, titre, numéro d'édition, collection, lieu et maison d'édition, date, pages 101
 - rédaction des références 5
 - références rédigées à la main 7
- Référence de citation
 - difficultés avec auteur, titre, numéro d'édition, collection, lieu et maison d'édition, date, pages 101
 - rédaction des références 5
 - rédigées à la main 7
- Reprint 14, 68
- Reproduction d'œuvre d'art. 14, 85
- Revue 15, 23, 125
- Roman 15, 68

S

- Schéma 15, 62
- Semestriel 13, 23
- Série télévisée 52
- Site WEB 15, 98

T

- Tableau de données 15, 62
- Texte religieux 90
- Thèse 15, 95
- Titre 115
- Tome 121
- Trimestriel 13, 23
- Types de documents: définitions
 - actes 9
 - annuaire 9
 - anthologie 9
 - atlas géographique ou historique 9

- autobiographie	10	- ouvrage de référence ou de	
- base de données.....	10	consultation	13
Types de documents: définitions		- page WEB.....	13
(suite)		- PDF	13
- bible.....	10	- périodique.....	13
- biographie	10	- pièce de théâtre	13
- carte géographique	10	- précis	14
- carte historique	10	- publication d'une organisation	14
- compte-rendu.....	10	- publication électronique.....	14
- contenu personnel	10	- publication officielle.....	14
- coran.....	10	- recueil.....	14
- courriel	10	- recueil de textes.....	14
- dictionnaire général	10	- reprint.....	14
- dictionnaire spécialisé.....	11	- reproduction d'œuvre d'art.....	14
- document numérique	11	- revue	15
- document officiel	11	- roman	15
- document sonore	11	- schéma.....	15
- documentaire.....	11	- site WEB	15
- encyclopédie.....	11	- tableau de données	15
- entrevue	11	- tableau explicatif des divers types de	
- essai.....	12	documents.....	9
- figure	12	- thèse.....	15
- graphique	12		
- illustration.....	12	V	
- journal.....	12	Vidéo.....	52
- lexique	12	Vidéocassette VHS.....	52
- livre.....	12	Volume.....	121
- manuel.....	12	Volume d'une revue	125
- mélanges.....	12		
- mémoire	12	W	
- mémoires	12	Webémission.....	52
- monographie.....	13		
- notes de conférence	13		
- notes de cours d'un professeur	13		
- notes de cours personnelles.....	13		

CRÉDITS ET LICENCE

Les *Normes de présentation* de la **Zone métho** du **Cégep André-Laurendeau** s'appuient sur une version francisée et adaptée du **CMS (*Chicago Manual of Style*)**, aussi appelé le « **style Chicago** », qui est l'une des normes les plus utilisées dans les universités nord-américaines.

Voir :

Harper, Russel David, dir. *The Chicago Manual of Style*. 16^e éd. Chicago: University of Chicago Press, 2010.

Ont contribué au développement des *Normes de présentation* de la **Zone métho**:

- Marco Caron, supervision du comité
- Chantal Paquette, rédaction des normes de présentation
- Patrice Ladroue et Stéfanie Langlois, informatisation
- Diane Rochon, révision linguistique

Le comité tient aussi à remercier toutes les personnes qui ont accepté de réviser l'une ou l'autre des sections du document, notamment Christine Desrochers, Marie-Pier Blanchard et Louise-Anne Cusson.



Licence Creative Commons

La **Zone métho** du **Cégep André-Laurendeau** est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à zonemetho@claurendeau.qc.ca.